

RAPPORT D'ACTIVITÉ



PREVY
PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL



Rencontres Santé-Travail initiées par Présanse

Le 16 mars 2023, une matinée dédiée à la présentation de l'offre socle de services a été réalisée avec un format de parcours immersifs entre stands informatifs et stands pédagogiques.

MARS

Près d'une trentaine d'entreprises adhérentes ont pu échanger et partager avec nos équipes pluridisciplinaires sur les différentes missions de PREVY.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le 11 avril 2023, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui a approuvé la mise à jour des statuts concernant la nouvelle dénomination sociale du service pour une mise en application à l'été 2023.

AVRIL



AISMT devient PREVY - Prévention & Santé au Travail

Changement de dénomination sociale, de logo et de charte graphique le 17 juillet 2023. Cette métamorphose marque le nouvel élan du service.

JUILLET

Conférence de Presse PREVY

Le 12 octobre 2023, s'est tenue une conférence de presse au sein de la Maison de la Prévention afin de mettre en lumière l'évolution du service depuis la crise COVID-19 et le renforcement de la prévention suite à la loi du 2 août 2021.



OCTOBRE



Soirée d'inauguration de la Maison de la Prévention

Après des emménagements successifs à la Maison de la Prévention, du siège social aux 6 centres médicaux nîmois, la soirée d'inauguration de la Maison de la Prévention nîmoise, organisée le 12 octobre 2023, a rassemblé plus de 400 entreprises adhérentes et partenaires de PREVY avec une visite immersive au sein du village de la prévention et une soirée musicale et festive pour échanger entre adhérents et professionnels de santé PREVY.



Signature Partenariat avec la CARSAT

Au titre de la mission commune et de l'expertise acquise dans le domaine de la prévention de la désinsertion professionnelle, PREVY et la CARSAT LR ont signé, le 9 novembre 2023, une convention pour accompagner les travailleurs en difficulté de santé et les entreprises. Cette convention porte sur des actions combinées qui s'articulent autour d'une collaboration sur plusieurs axes :

- Orientation des situations individuelles et liaisons entre les services de la CARSAT LR et de PREVY ;
- Participation aux instances de concertation et de coordination de prévention de la désinsertion professionnelle ;
- Mise en place d'actions collectives ;
- Actions de sensibilisation des professionnels de santé ;
- Réalisation de réunions de partenariat.

Signature de la convention par Nancy GIRAUDIER, directrice de PREVY (à gauche) et Marie-Christine d'AVRINCOURT, directrice action sociale et interventions sociales de la CARSAT LR (à droite).

NOVEMBRE

Changement de logiciel métier

Le 14 novembre 2023, notre service a déployé son nouveau logiciel métier : une plateforme intuitive, collaborative et sécurisée pour les professionnels de santé, les entreprises et les travailleurs suivis. Il permet à nos adhérents de mieux connaître nos actions et faciliter leurs démarches administratives. Il offre également la possibilité aux travailleurs de disposer d'un espace personnel afin de devenir acteur de leur prévention. Cette plateforme modernise nos outils : de convocation, de gestion et de prévention et va nous faire gagner du temps pour toutes nos actions du quotidien.



DECEMBRE

Projet de service 2024-2028

La construction de ce projet de service s'est inscrite dans une démarche prospective, stratégique et participative afin de formuler des actions concrètes et de terrain.

Le projet de service 2024-2028 est une suite logique et réfléchi du précédent intégrant les orientations et les priorités définies dans le PRST 4, les nouveaux enjeux de la santé au travail et les attentes de notre territoire.





01. P.6-7

ÉDITO

02. P.8-30

QUI SOMMES-NOUS ?

- Les implantations P.10-15
- Les instances P.16-18
- Les équipes P.19-20
- Les adhérents P.21
- La répartition des travailleurs suivis P.22-24
- Les adhésions P.25
- Les radiations P.26
- L'offre socle de services P.27-28
- L'offre spécifique pour les indépendants P.29
- Le barème de cotisations P.30

03. P.31-34

LE PROJET DE SERVICE 2024-2028

04. P.35-49

LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

- Le suivi initial et périodique P.36
- Les différentes visites médicales P.37-38
- La répartition du suivi des travailleurs P.39
- L'activité clinique P.40-43
- Zoom sur les visites intérimaires P.44
- Zoom sur les visites des saisonniers P.45
- Les inaptitudes P.46-47
- Les conclusions médicales P.47
- Les orientations P.48
- Les examens complémentaires P.49



05. P.50-63

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Les Actions en Milieu de Travail (AMT) P.51-52
- La Fiche d'Entreprise (FE) P.53
- L'accompagnement au DUERP P.54
- Les actions de prévention primaire dispensées par le Pôle Technique Pluridisciplinaire (PTP) P.55-63



06. P.64-77

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE

- La cellule PDP PREVY P.65
- Des exemples de dispositifs mobilisables P.66-67
- Les prises en charge individuelles P.68-72
- Le suivi des missions orientées vers CAP EMPLOI P.73
- Le suivi des missions orientées vers le Service social de la CARSAT P.74
- L'évolution des dispositifs de PDP utilisés P.75
- Les missions collectives de prévention de la désinsertion professionnelle P.76-77



07. P.78-83

COMMUNICATION

- La communication scientifique P.79
- La communication externe P.80-82
- La communication interne P.83



08. P.84-85

NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION



09. P.86-88

PROJECTION 2024

“

J'ai l'honneur de présider le Conseil d'administration de PREVY, composé de représentants des salariés et de représentants des employeurs bénévoles, qui donnent de leur temps et s'unissent pour réfléchir à des actions dans l'intérêt du chef d'entreprise, mais également et surtout en faveur de la prévention et de la santé au travail.

PREVY c'est 100 salariés engagés, dont je suis fier non seulement pour ce qu'ils font, mais aussi pour ce qu'ils sont.

PREVY c'est une organisation en constante évolution, s'adaptant avec agilité aux réformes et aux besoins des entreprises de notre territoire.

PREVY c'est également un partenaire fiable pour les chefs d'entreprise, offrant des services visant à développer et à renforcer la prévention, la sécurité et réduire les risques professionnels. Notre but est d'assurer le « développement durable des salariés », c'est-à-dire accompagner les salariés dans leur employabilité au sein de leur entreprise, en anticipant l'usure professionnelle et en créant un cadre de travail sécurisé, favorable au développement professionnel.

*Notre concept de **Maison de la Prévention**, unique en Occitanie, nous permet d'accomplir au mieux ces missions.*

Ensemble, poursuivons notre engagement pour un milieu de travail où la santé et le bien-être de tous sont essentiels.

Éric BUTEL,
Président

ÉDITO

2023, l'année du changement ! Notre Service de Prévention et de Santé au Travail a connu une année intense et rythmée par l'aboutissement de cinq projets majeurs se superposant à notre quotidien bouillonnant d'activités.

- Le 17 juillet 2023, l'AIMT devient PREVY - Prévention & Santé au Travail. Ce changement de dénomination sociale, reflète et place la prévention des risques professionnels et le maintien en emploi au cœur de nos missions.
- La finalisation du projet immobilier de la Maison de la Prévention rassemblant les six centres médicaux nîmois et le siège social en septembre a permis de répondre aux enjeux de la prévention et de la santé au travail de la loi du 2 août 2021. Notre association, acteur du Plan Régional Santé Travail 4 se doit de mettre tout en œuvre pour accompagner ses entreprises adhérentes et leurs travailleurs en privilégiant les actions de prévention primaire.
- Le projet de service 2024-2028, élaboré en Commission médico-technique lors de 12 séances a été validé par le Conseil d'administration.
- Dans le même temps, PREVY a déposé en septembre sa demande de renouvellement d'agrément auprès de la DREETS.
- Dans la continuité des nombreuses améliorations opérées, PREVY a déployé le 14 novembre 2023 un nouveau logiciel métier, plateforme collaborative de prévention permettant une meilleure efficacité de l'activité.

Enfin et face à la pénurie et aux départs à la retraite de médecins du travail, PREVY a anticipé ses besoins en ressources et a intensifié les recrutements d'infirmiers en santé au travail et d'intervenants en prévention des risques professionnels.



En 2 ans, le service s'est profondément réorganisé plaçant la prévention au cœur de son activité et pour aller bien au-delà de « la conventionnelle visite médicale » : le maintien en emploi, la protection de la santé mentale et physique et plus largement l'accompagnement de l'employabilité des travailleurs suivis façonent le quotidien des équipes.

Véritable leviers de performance pour nos adhérents, ces actions sont aussi considérées comme des critères d'attractivité. Conseiller nos adhérents sur la qualité de vie et des conditions de travail, l'organisation du travail et l'anticipation des risques, confirme PREVY dans son rôle de partenaire.

Nous souhaitons que ce rapport valorise les actions de nos équipes qui, par leur implication et leur expertise, accompagnent quotidiennement les entreprises et travailleurs de notre territoire.

En parallèle, le bon fonctionnement de nos instances et l'implication de chacun d'entre nous, ouvrent de belles perspectives pour poursuivre notre développement.



Nancy GIRAUDIER
Directrice

Merci à tous, ensemble, continuons à œuvrer pour la santé au travail.

Le 17 juillet 2023, l' AISMT devient PREVY, PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL, en écho à la loi du 2 août 2021 qui acte de profonds changements.

Une loi qui est au cœur de l'actualité puisqu'elle s'inscrit en parallèle de l'allongement des carrières confirmé par la récente réforme des retraites. C'est donc désormais PREVY qui œuvre pour la santé des travailleurs, des dirigeants des entreprises adhérentes et des indépendants implantés sur le territoire nîmois et ses agglomérations

Nancy Giraudier
Directrice de PREVY

QUI SOMMES-NOUS ?

« Protéger vos talents, c'est notre fierté, la prévention, une responsabilité partagée ! »

PREVY
PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL

02

CHIFFRES CLÉS



Le territoire géographique
de compétences de PREVY



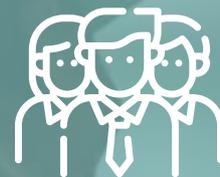
9 046

Adhérents



87 567

Travailleurs
suivis



96

Collaborateurs à votre service

soit **+ 1,08 %** par rapport à 2022

Les implantations



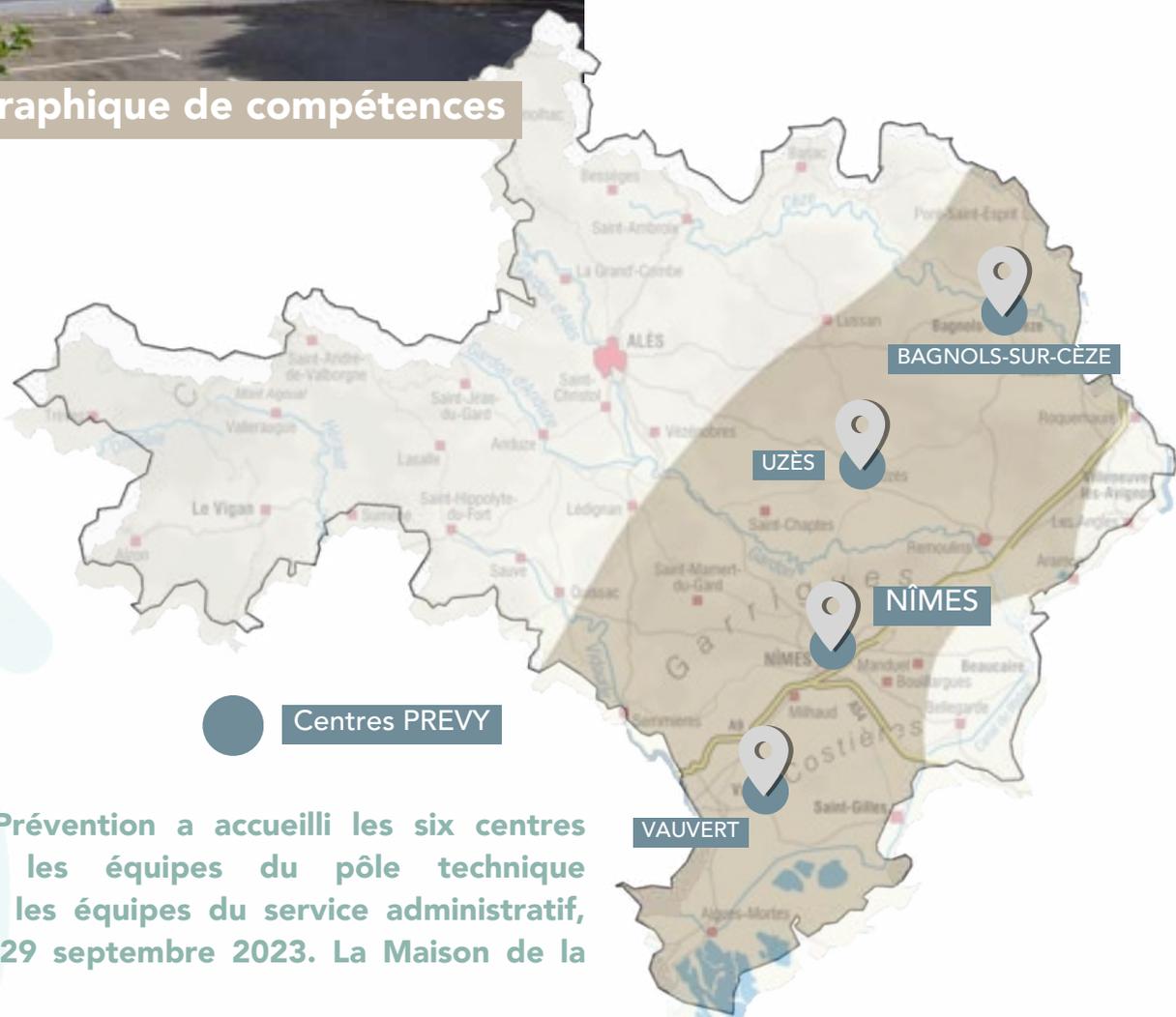
Secteur géographique de compétences

4 CENTRES

📍 1 Maison de la Prévention à Nîmes

📍 3 Centres de santé au travail

21 Centres annexes d'entreprise



La Maison de la Prévention a accueilli les six centres médicaux nîmois, les équipes du pôle technique pluridisciplinaire et les équipes du service administratif, entre le 1er et le 29 septembre 2023. La Maison de la Prévention c'est :

- La centralisation de 16 équipes pluridisciplinaires (médecins du travail, infirmiers en santé au travail, auxiliaires médicaux) pour une plus grande disponibilité et flexibilité.
- Le développement du pôle technique pluridisciplinaire regroupant les différents métiers de la prévention (ergonome, toxicologue, psychologue du travail, technicien hygiène et sécurité en santé au travail, assistant santé au travail, assistants sociaux etc.).
- L'ouverture d'un Village de la Prévention permettant des sensibilisations ciblées aux différents risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs des entreprises adhérentes au service.
- Des espaces dédiés aux consultations et une salle de conférence/ auditorium.
- Le développement de la cellule PDP et de ses collaborateurs dédiés.
- La mise en place des ateliers éphémères en lien avec la santé publique.



La Maison de la Prévention

L'année 2023 a été marquée par de grandes évolutions qui ont ouvert un nouveau chapitre pour la vie de l'association, et surtout, qui jalonnent son devenir. Toutes visent à mieux répondre aux besoins de nos adhérents et à assurer un meilleur suivi de leurs travailleurs.

L'ouverture de la Maison de la Prévention à Nîmes sur le parc d'activité Georges Besse en septembre 2023, répond aux nouveaux enjeux de la prévention et de la santé au travail.

LA MAISON DE LA PRÉVENTION A ÉTÉ PENSÉE COMME UN VÉRITABLE OUTIL DÉDIÉ :

- À la prévention des risques professionnels
- Au suivi individuel en santé travail des travailleurs
- À l'accompagnement des employeurs pour repérer et agir sur les risques professionnels
- À la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle

Un espace de 3 200 m2 moderne et éco-responsable afin de limiter l'impact sur l'environnement et favoriser l'engagement sociétal. Des locaux permettant un accueil et une prise en charge de qualité des travailleurs et des adhérents.

PREVY a mis au cœur de ce projet immobilier, le village de la prévention, un espace de 200 m2 dédié aux ateliers de prévention des risques professionnels animés par les équipes pluridisciplinaires afin que tous travailleurs suivis puissent bénéficier d'un « parcours de prévention » :

- Le risque routier et l'addiction
- Les troubles musculo- squelettiques
- La nutrition, l'hygiène de vie, le sport-santé
- Un espace Escape Game
- Une salle dédiée au risque chimique et à la métrologie
- Des espaces éphémères permettant de sensibiliser les travailleurs aux grandes thématiques de santé publique (Octobre Rose, le mois sans tabac, Movember, etc.)

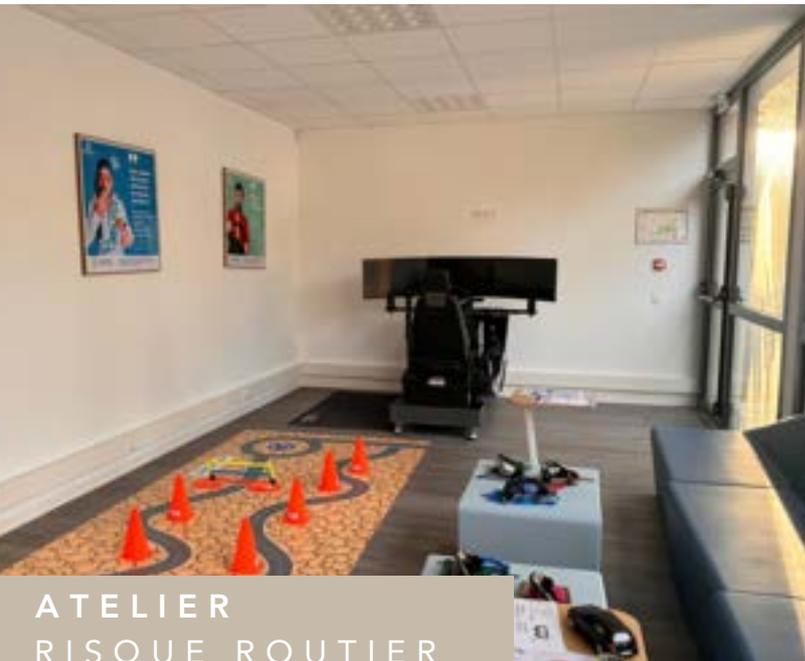
LA MAISON DE LA PRÉVENTION C'EST :

- 4 **Espaces collaboratifs pour favoriser la coactivité des métiers**
- 3 **Salles de réunion**
- 1 **Auditorium**



Voir la vidéo

Le village de la prévention



ATELIER
RISQUE ROUTIER



ATELIER
HYGIÈNE DE VIE



ATELIER
TMS



PÔLE
MÉTÉOROLOGIE
& RISQUE CHIMIQUE



ATELIER
ESCAPE GAME



ATELIER
ADDICTIONS

Les bureaux médicaux & la cellule PDP



ESPACES D'ATTENTE MÉDICAUX



BUREAUX DE CONSULTATIONS



SALON D'ACCUEIL CELLULE PDP

Les ateliers éphémères

en lien avec les campagnes de prévention Nationale - Santé au Travail - Santé Publique



Journée Nationale de l'Audition

JOURNÉE NATIONALE DE L'AUDITION DU 9 MARS

30 travailleurs suivis sensibilisés sur un centre médical nîmois

Une technicienne hygiène sécurité a animé un atelier auprès des travailleurs suivis, en visite ce jour-là, en leur proposant de la documentation, des tests auditifs et divers modèles de protections auditives. Cette journée de sensibilisation visait à souligner l'importance de protéger son audition en utilisant des équipements de protection individuels (casques, bouchons d'oreilles) et inciter à mettre en place des mesures de protection collectives telles que l'aménagement des locaux et l'organisation du travail.

OCTOBRE ROSE - MOBILISATION DES ÉQUIPES SUR UN MOIS

300 travailleurs sensibilisés à la Maison de la Prévention

Durant le mois d'octobre, l'équipe technique de PREVY s'est engagée en collaboration avec le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers Occitanie (CRDC Occitanie) afin de sensibiliser les travailleurs, à la lutte contre le cancer du sein, après leur visite en santé au travail ou leur participation à un atelier collectif.

Le stand informatif a notamment permis de sensibiliser aux gestes d'autopalpation pouvant sauver des vies.



Octobre rose



MOIS SANS TABAC

160 travailleurs sensibilisés à la Maison de la Prévention

En partenariat avec la Ligue Contre le Cancer Comité du Gard, les équipes de PREVY se sont mobilisées pendant tout le mois de novembre pour mettre en avant le Mois Sans Tabac.

Plusieurs actions ont été déployées à la Maison de la Prévention et dans tous les centres médicaux de PREVY avec :

- un stand animé par la Ligue contre le Cancer pour sensibiliser les travailleurs. Un bracelet « PREVY soutient le mois sans tabac » leur était remis avec la documentation utile.
- un escape game sur table qui explique les conséquences du tabagisme sur la santé et l'environnement. Il a permis de sensibiliser sur les ravages de la cigarette.
- des mesures du taux de monoxyde de carbone ont été réalisées, sur des volontaires, à l'aide d'un CO testeur dans l'haleine des fumeurs. Cet appareil permet de motiver le fumeur à réduire ou à arrêter sa consommation de tabac.



Mois sans tabac

L'inauguration de la Maison de la Prévention et son village de la prévention

VISITE DU VILLAGE DE LA PRÉVENTION ET
PRÉSENTATION DE L'OFFRE SOCLE DE
SERVICES AUX ADHÉRENTS



400
PARTICIPANTS
4
REPORTAGES
DANS LA PRESSE
LOCALE

DISCOURS DU
PRÉSIDENT DE
PREVY



Les instances

La gouvernance de PREVY - Prévention & Santé au Travail est assurée par un Conseil d'administration et une Commission de contrôle, où siègent les représentants des employeurs désignés par les organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel parmi les entreprises adhérentes et les représentants salariés des entreprises adhérentes désignés par les organisations syndicales représentatives.

Les membres du Conseil d'administration de PREVY sont :

Représentants employeurs :

- **UPE 30 :**
 - Éric BUTEL, *Président*
 - Etienne RUAS, *Président Délégué*
 - Jean-Marie TOURRETTE, *Secrétaire*
 - Sylvain AUSSET
 - Jean TOUBOUL

Représentants salariés :

- **CFTC :** Stéphane TEULADE, *Vice-Président*
- **CGT :** Thibaut MARIN, *Trésorier*
- **CFDT :** Didier HERMELLE, *Vice-Président Délégué*
- **FO :** Aucune désignation
- **CFE.CGC :** Aucune désignation

Conformément à l'article 14 des statuts de PREVY, les voix correspondantes aux postes non pourvus ont été attribuées de façon égalitaire entre les centrales Syndicales CFTC, CGT et CFDT.

Les membres de la Commission de contrôle de PREVY sont :

Représentants employeurs :

- **UPE 30 :**
 - Éric BUTEL, *Secrétaire*
 - Etienne RUAS
 - Jean-Marie TOURRETTE
- **CPME 30 :**
 - Xavier GERNEZ
 - Dominique BOUCARD

Représentants salariés :

- **CFTC :**
 - Stéphane TEULADE
 - Hervé SCOUBART, *Président*
- **CGT :** Thibaut MARIN
- **CFDT :**
 - Nathalie MEYTRE
 - Sandrine MATEU
 - Didier HERMELLE

1 Dénomination sociale

Au 17.07.2023

PREVY - PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL

2 Adresse du siège social*

Maison de la Prévention, Parc Georges Besse, 215 rue Georges Besse 30 000 Nîmes.

**transfert du siège social - décision du Conseil d'administration du 8 juin 2023.*

3 Compétence Territoriale

Arrondissement de NÎMES – UZES (villes de Beaucaire, Bellegarde, Comps, Fourques, Jonquières-St-Vincent, Vallabrègues, Villeneuve-Lès-Avignon et Les Angles exceptées)

4 Secteurs

- Secteur 1 : Nord
- Secteur 2 : Nîmes Ouest
- Secteur 3 : Nîmes Centre
- Secteur 4 : Nîmes Sud
- Secteur 5 : Petite Camargue

5 Agrément

En date du 18 Janvier 2019, l'agrément de l'AIMST a été renouvelé pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 18 janvier 2024.

Les faits marquants de la Commission médico-technique (CMT)

Pour favoriser l'appropriation et l'engagement des équipes, PREVY consulte régulièrement la CMT sur les grands projets structurants de l'association : évolution des processus, nouveau logiciel métier, objectifs du service, etc.

Janvier

Élaboration collective du projet de service pluriannuel 2024-2028. Ce travail concerté et collectif a été construit lors de douze séances de travail de la CMT sur le premier semestre 2023.

En parallèle, l'avancée des travaux a été présentée à l'ensemble des collaborateurs en avril et juin lors de deux réunions de service.

Avril

Validation du rapport annuel d'activité 2022 présenté par Nancy GIRAUDIER, Directrice du service.

Juin

Finalisation du projet de service 2024-2028.

Décembre

- Élection d'un IDEST titulaire et suppléant siégeant à la CMT.
- Mise à jour du règlement intérieur - article D4622.54 du Code du travail.
- Protocole de délégations médecins du travail-IDEST.
- Convention de partenariat PREVY/ CARSAT.
- Actions en partenariat avec la branche prévention de la CPAM : dépistage du cancer colorectal pour les hommes et femmes âgés de plus de 50 ans.
- Plan d'actions pour la réalisation de l'offre socle de services.
- Participation et lancement de l'enquête IODA 2.

Mars

- Élections de deux médecins du travail titulaires, siégeant à la CMT, et mise à jour du règlement intérieur de la CMT.
- Harmonisation des pratiques :
 - Mise à jour des protocoles de saisie du DMST suite au décret n°2022-1434 du 15 novembre 2022.
 - Organisation des AMT des médecins du travail et des IDEST.

Mai

- Invitation du Dr Bernal-Thomas, médecin inspecteur pour la présentation de la méthodologie, des éléments du diagnostic territorial et des fiches actions, du projet de service 2024-2028.
- Présentation de la pré-visite PADOA.
- Protocole de saisie minimale des données lors des pré-visites réalisées par les auxiliaires médicaux.
- Protocole d'utilisation de la messagerie de santé sécurisée MediMail suite au décret n°2022-1435 du 15 novembre 2022.
- Priorisation de la visite de pré-reprise.

La Commission Médico-Technique (CMT)

Dans le cadre de l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi n°2011-867 du 20 Juillet 2011 et du décret n°2012-137 du 30 Janvier 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST), le rôle de la CMT a été renforcé.

Force de proposition quant aux priorités d'action du service, la CMT élabore le projet de service pluriannuel.



Conformément à l'article D4622-28 du Code du travail, la CMT est consultée sur les questions relatives :

- 1° À la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires au sein du service ;
 - 2° À l'équipement du service ;
 - 3° À l'organisation des actions en milieu de travail et du suivi de l'état de santé des travailleurs ;
 - 3° bis À l'élaboration et à la mise en œuvre des protocoles prévus à l'article R4623-14 du Code du travail ;
 - 4° À l'organisation d'enquêtes et de campagnes ;
 - 5° Aux modalités de participation à la veille sanitaire ;
- Elle peut également être consultée sur toute question relevant de sa compétence.

Ce que dit la loi

I. Le directeur du Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) établit le rapport annuel d'activité mentionné à l'article L4622-16 du Code du travail, qui est présenté au comité interentreprises ou à la Commission de contrôle et au Conseil d'administration au plus tard à la fin du quatrième mois qui suit l'année au titre de laquelle il a été établi. Ce rapport est ensuite transmis aux adhérents.

La Commission médico-technique prévue à l'article L4622-13 du Code du travail émet un avis sur ce rapport, avant sa présentation aux instances mentionnées au premier alinéa.

Les instances mentionnées au premier alinéa peuvent faire toute proposition relative à l'organisation, au fonctionnement, à l'équipement et au budget du service de prévention et de santé au travail

II. Dans les entreprises ou établissements de plus de trois cents travailleurs, les données d'activité propres à l'entreprise ou à l'établissement sont transmises au comité social et économique.

Il en est de même dans les autres entreprises ou établissements lorsque le comité social et économique intéressé en fait la demande.

Les membres titulaires de la Commission médico-technique sont :

- Dr. Nathalie SECO FODOUP, Médecin du travail
- Dr. Cyril COMTE, Collaborateur médecin en santé au travail
- Sabrina JUKIEL, Infirmière en santé au travail
- Audrey LARAN, Infirmière en santé au travail
- Amandine PEGOT LAGREE, Infirmière en santé au travail
- Laure ASTRUC, Psychologue du travail
- Frédérique DENOJEAN, Assistante en santé au travail
- Nancy GIRAUDIER, Directrice (par délégation du Président)



Les équipes

Équipes pluridisciplinaires

20
18,71 ETP*



MÉDECINS DU TRAVAIL & COLLABORATEURS MÉDECINS

25
24,40 ETP*



INFIRMIERS SPÉCIALISÉS EN SANTÉ AU TRAVAIL

23



AUXILIAIRES MÉDICAUX

22,09 ETP*

1
1 ETP*



ASSISTANTE PTP

13
12,91 ETP*



INTERVENANTS EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ASSISTANTES SOCIALES
Prestataire de service



Direction

2
2 ETP*



DIRECTION

*ETP : Equivalent Temps Plein

96
SALARIÉS
93,11 ETP*

4
4 ETP*



SERVICES RH, COMPTABILITÉ/ PAIE ET JURIDIQUE

2
2 ETP*



RELATIONS ADHERENTS ET COTISATIONS

2
2 ETP*



SERVICE COMMUNICATION

1
1 ETP*



RESPONSABLE MÉTIERS

SERVICE INFORMATIQUE
Prestataire de service



1
1 ETP*



COORDINATRICE HSE

2
2 ETP*



STANDARDISTES HÔTESSES D'ACCUEIL

Services supports

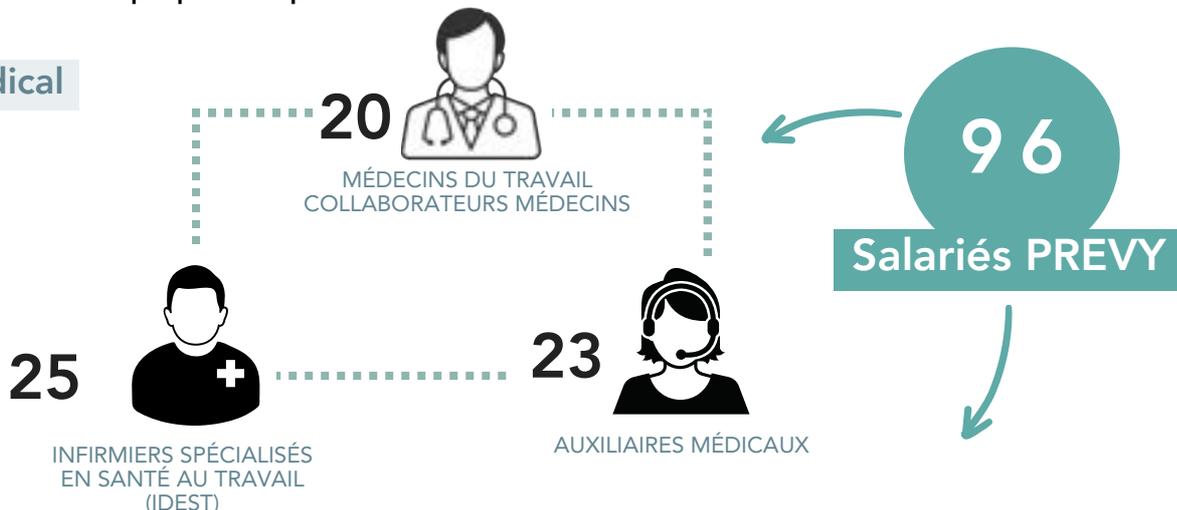
Le personnel Au 31.12.2023

L'année 2023 a été marquée par le renforcement des équipes pour faire face aux départs attendus de médecins du travail et pour permettre la réalisation de l'offre socle : 19 collaborateurs ont été embauchés pour consolider les équipes pluridisciplinaires (7 préventeurs, 6 IDEST, 3 collaborateurs médecins, 2 administratifs et 1 auxiliaire médical en CDD de remplacement).

En parallèle, 9 collaborateurs ont quitté le service dont 6 médecins du travail (-4.95 ETP médecins).

En 2024, le pôle technique pluridisciplinaire va encore être étoffé.

68 Pôle Médical



14 Pôle Technique Pluridisciplinaire



14 Pôle administratif



Les adhérents Au 31.12.2023



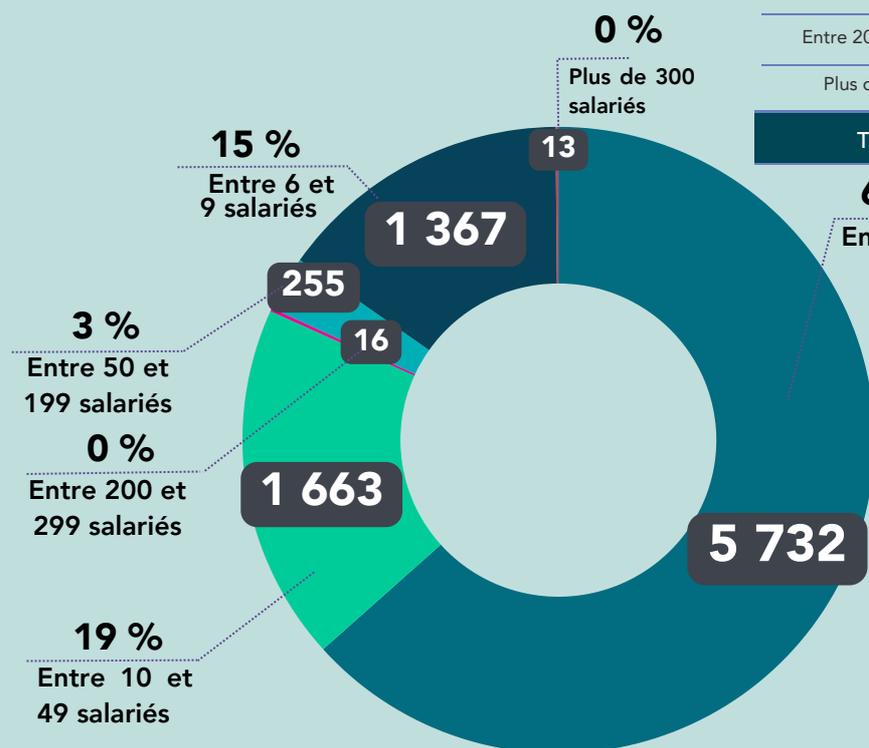
9 046 adhérents



87 567 travailleurs suivis
(Intérimaires compris)

Ces statistiques ne reflètent pas les salariés entrés-sortis dans l'année puisque ces chiffres sont une photo des effectifs suivis à la date du 31/12/2023.

Répartition des travailleurs suivis et des entreprises adhérentes par taille d'entreprise



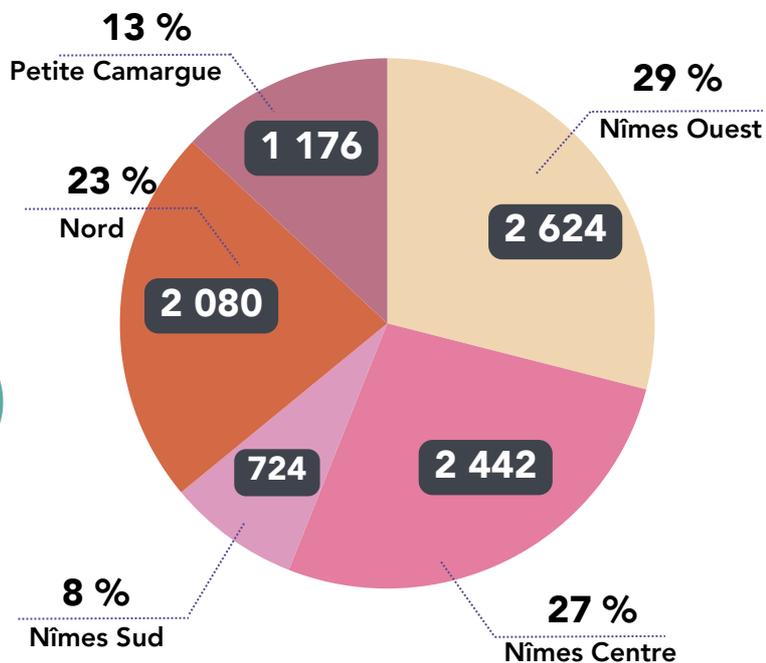
TRANCHE D'EFFECTIF	NOMBRE D'ENTREPRISE	%	NOMBRE DE TRAVAILLEURS SUIVIS	%
Entre 1 et 5 salariés	5 732	63 %	13 626	15,56 %
Entre 6 et 9 salariés	1 367	15 %	9 921	11,33 %
Entre 10 et 49 salariés	1 663	19 %	33 349	38,08 %
Entre 50 et 199 salariés	255	3 %	21 447	24,49 %
Entre 200 et 299 salariés	16	0 %	3 948	4,51 %
Plus de 300 salariés	13	0 %	5 276	6,03 %
Total	9 046	100 %	87 567	100 %



- Les TPE de 1 à 5 salariés représentent 63 % des entreprises adhérentes.
- 38 % des effectifs suivis sont répartis dans les entreprises de 10 à 49 salariés et 24 % dans les entreprises de 50 à 199 salariés.
- PREVY suit une multitude d'entreprises de moins de 5 salariés alors que la majorité des salariés suivis sont employés dans les entreprises de 10 à 199 travailleurs.

Répartition des travailleurs suivis et des adhérents par secteur géographique

NOM DU SECTEUR	NOMBRE D'ADHÉRENTS ACTIFS	%	NOMBRE DE TRAVAILLEURS ACTIFS	%
Nîmes Ouest	2 624	29 %	26 115	29 %
Nîmes Centre	2 442	27 %	24 290	27 %
Nîmes Sud	724	8 %	9 918	8 %
Nord	2 080	23 %	17 140	23 %
Petite Camargue	1 176	13 %	10 104	13 %
Total	9 046	100 %	87 567	100 %



- Les secteurs Nîmois concentrent 64 % des adhérents suivis par le secteur Nord 23 % et le secteur de la Petite Camargue pour 13 %.
- La Petite Camargue a été particulièrement touchée par le départ de médecins du travail fin 2022 et courant 2023, nécessitant une répartition des adhérents de cette zone géographique sur les secteurs Nîmois.

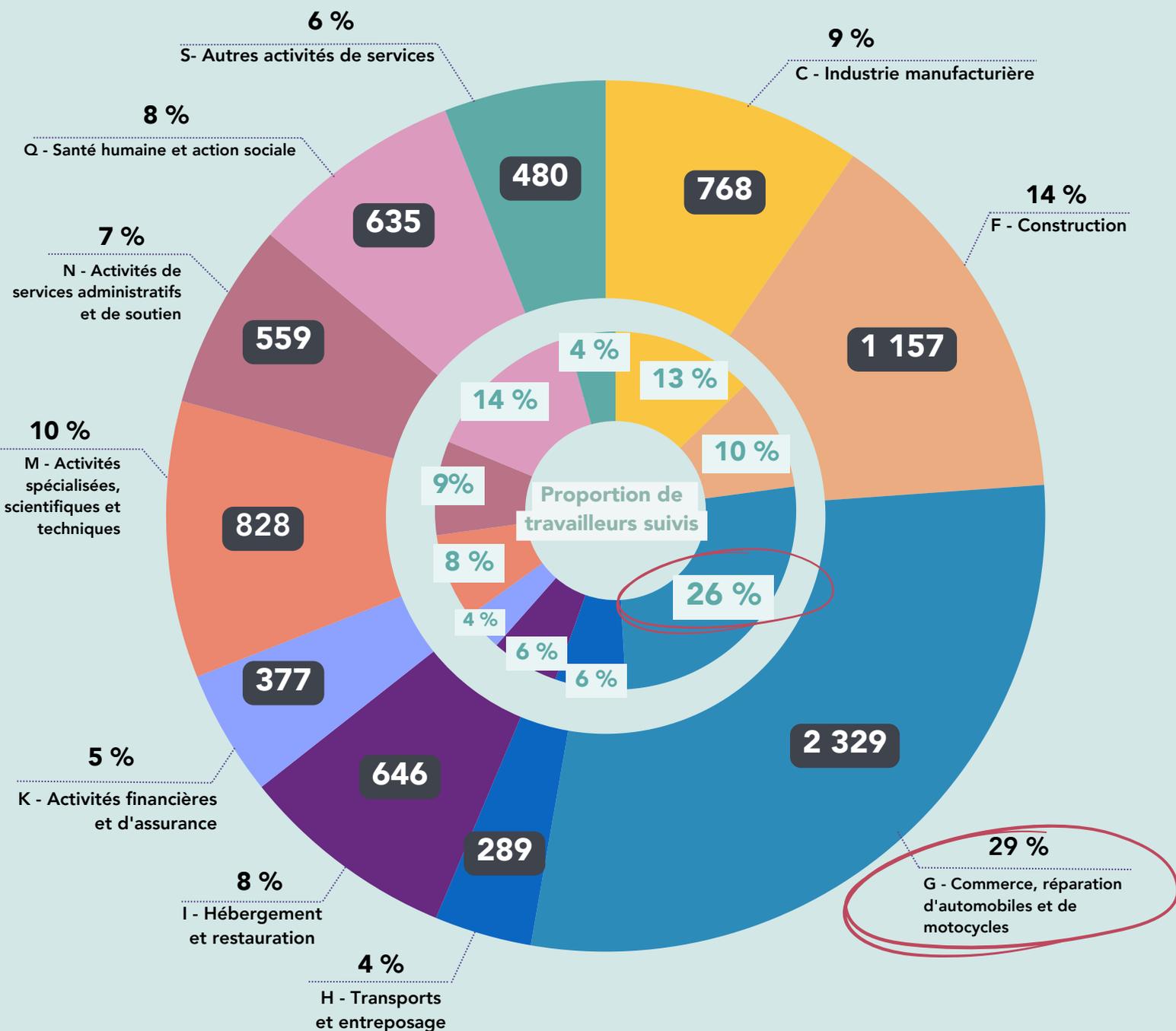


La répartition des travailleurs suivis et des entreprises par code NAF

Au 31.12.2023

Le grand cercle représente la proportion des entreprises adhérentes et le petit cercle représente la proportion des travailleurs suivis.

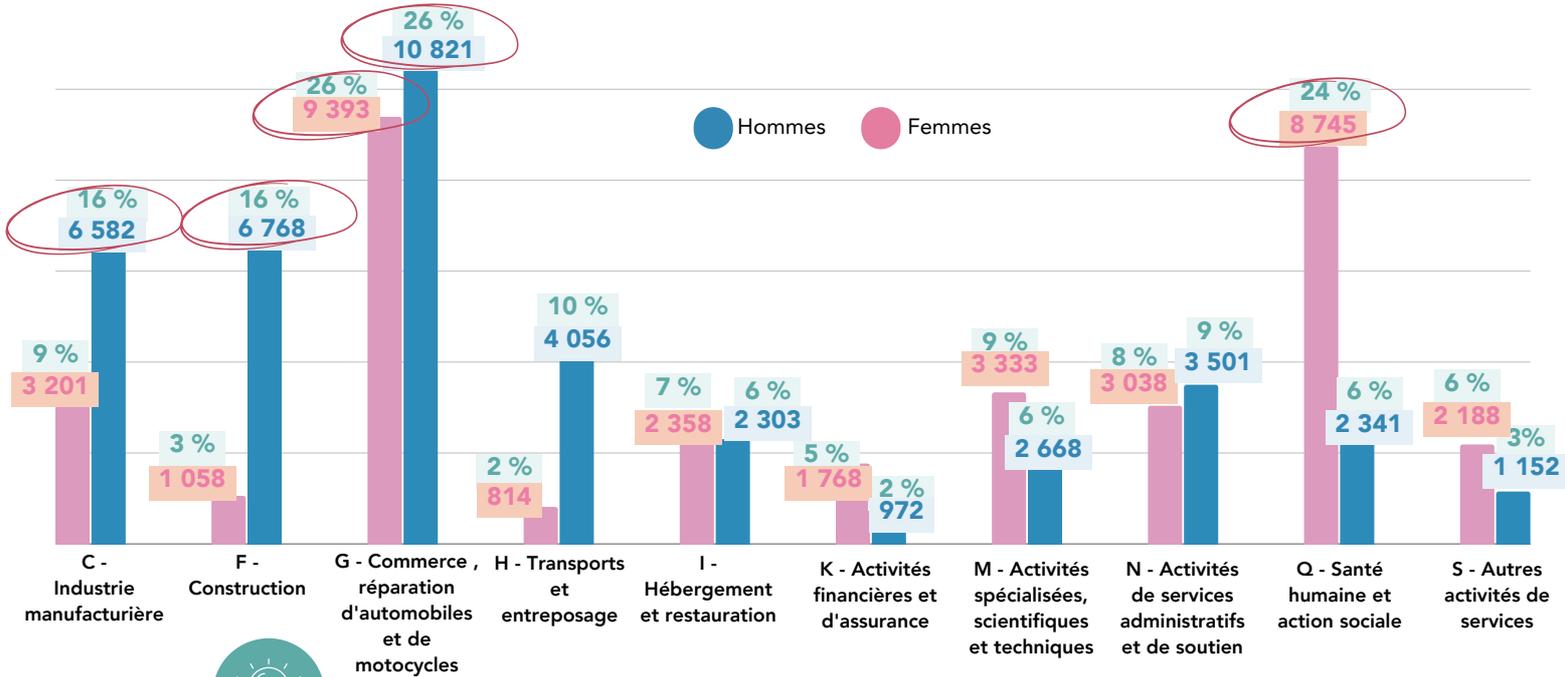
Proportion d'entreprises adhérentes



Le secteur du commerce, réparation d'automobiles et motocycles est le secteur principal que ce soient en nombre d'adhérents comme de travailleurs.

La répartition des travailleurs suivis par genre selon le Top 10 des code NAF

Au 31.12.2023

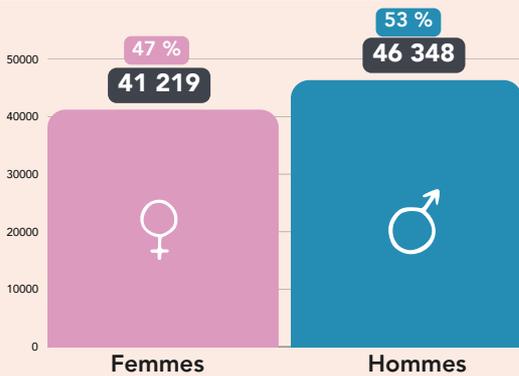


- Les activités du commerce, réparation d'automobiles et motocycles emploient autant de Femmes que d'Hommes et concentrent les travailleurs pour 26%.
- Les Hommes sont plus nombreux dans la construction et l'industrie manufacturière.
- Les Femmes sont plus nombreuses dans le secteur de la santé humaine et action sociale.

Nombre de travailleurs suivis

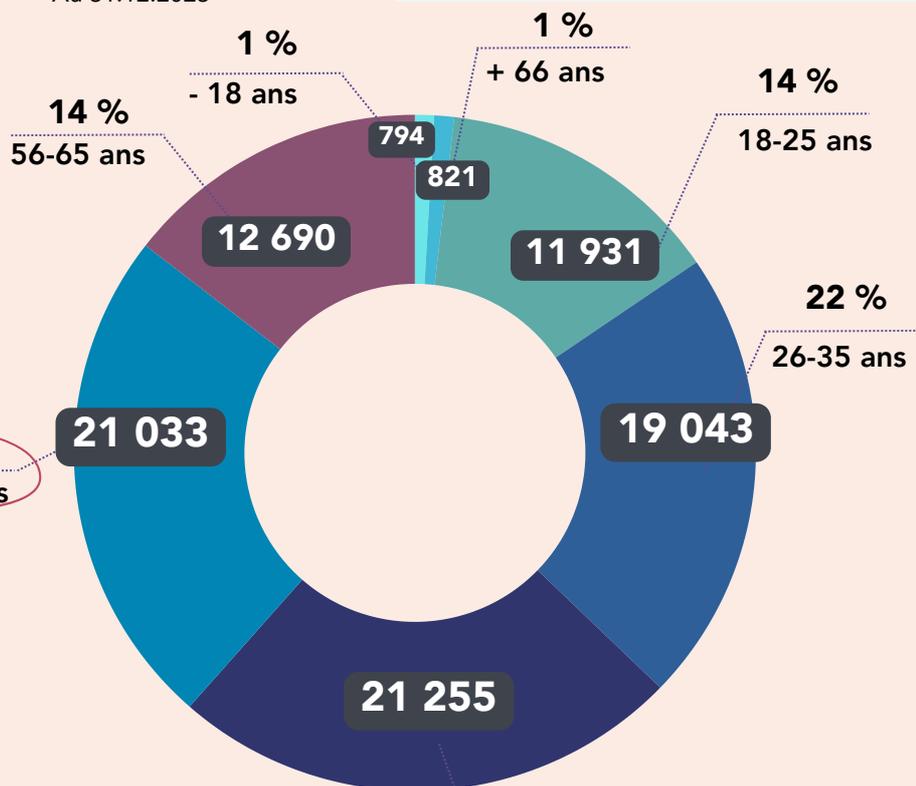
Au 31.12.2023

Répartition par genre



PREVY suit une majorité d'Hommes.

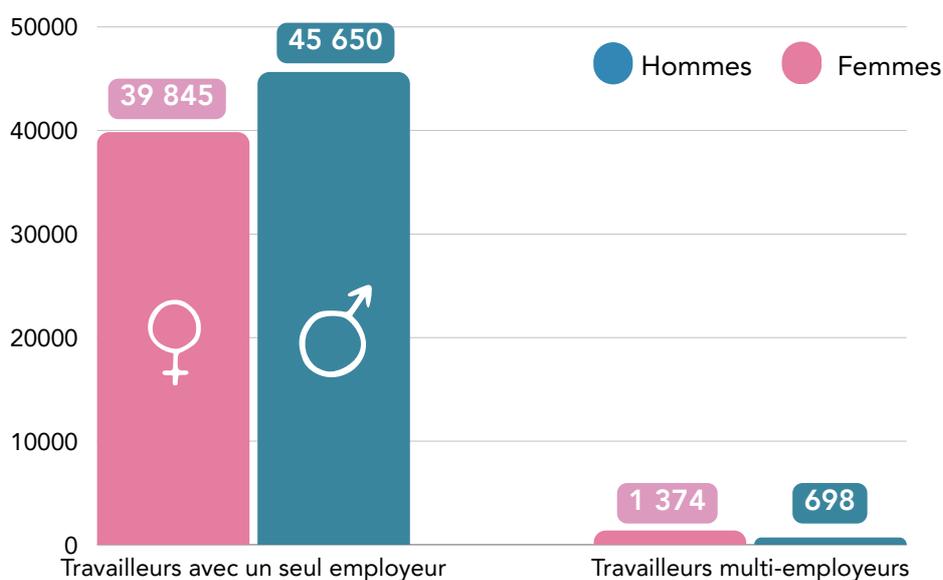
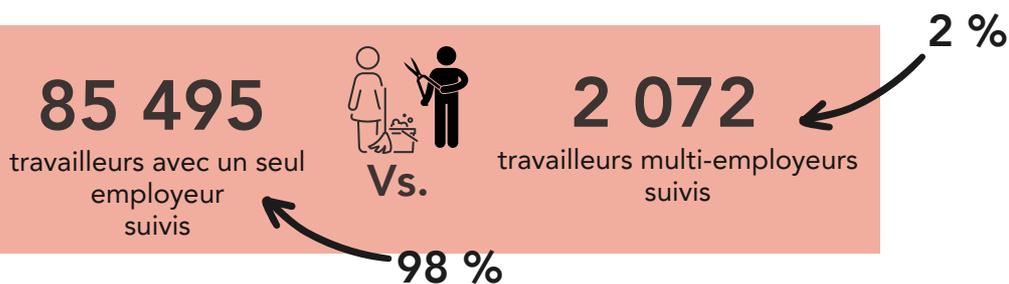
Répartition par tranche d'âge



48 % des travailleurs se situent dans la tranche d'âge 36-55 ans.

Les travailleurs multi-employeurs

Au 31.12.2023



- **2 072 travailleurs** sont des "multi-employeurs" possédant a minima 2 contrats de travail ouverts à la fin de l'année 2023 et ce sont à 66 % des femmes,
- Conformément au décret n°2023-547 du 30 juin 2023, ils bénéficieront du suivi mutualisé à compter de 2024, si les éléments suivants sont réunis :
 - Au moins **2 postes actifs chez 2 adhérents différents** (quel que soit le type de poste : CDI, CDD, etc.)
 - Les postes ont le **même code PCS**,
 - Les postes ont le **même type de suivi** (SI, SIA ou SIR, indépendamment des déterminants de suivi).

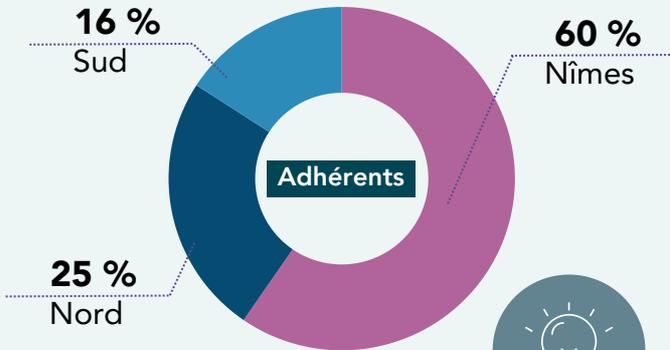
Les adhésions en 2023

COMMENT ADHÉRER ?

Pour adhérer, rendez-vous sur le site www.prevy.fr :

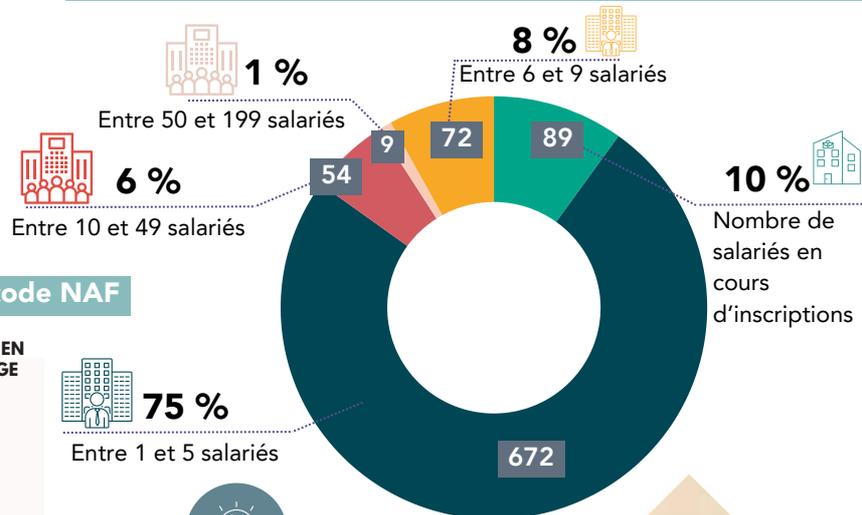
Cliquez sur le bouton

Répartition des travailleurs suivis et des adhérents par secteur géographique



NOM DU SECTEUR	NOMBRE DE NOUVEAUX ADHÉRENTS	NOMBRE DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS SUIVIS
Nîmes	534	1837
Nord	220	522
Petite Camargue	142	452
Total	896	2 811

Typologie des nouveaux adhérents par taille d'entreprise



Le nombre de nouveaux adhérents en 2023 est en recul de 15 % par rapport à 2022 (896/1056).

En parallèle, le nombre de nouveaux travailleurs suivis n'est en baisse que de 6 % (2811/3005) : les entreprises adhérentes sont moins nombreuses mais comptent plus de travailleurs.

Répartition du nombre de nouveaux adhérents par code NAF

ADHÉSIONS PAR CODE NAF	NOMBRE DE NOUVEAUX ADHÉRENTS	RÉPARTITION EN POURCENTAGE
A - Agriculture, sylviculture et pêche	3	0,33 %
C - Industrie manufacturière	60	6,70 %
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2	0,22 %
E - Production et distribution d'eau ; Assainissement, gestion des déchets et dépollution	5	0,56 %
F - Construction	129	14,40 %
G - Commerce, réparation d'automobiles et de motos	191	21,32 %
H - Transports et entreposage	25	2,79 %
I - Hébergement et restauration	100	11,16 %
J - Information et communication	25	2,79 %
K - Activités financières et d'assurance	27	3,01 %
L - Activités immobilières	22	2,46 %
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	95	10,60 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	72	8,04 %
P - Enseignement	20	2,23 %
Q - Santé humaine et action sociale	36	4,02 %
R - Arts, spectacles et activités récréatives	16	1,79 %
S - Autres activités de services	42	4,69 %
T - Activités des ménages en tant qu'employeurs ; Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	24	2,68 %
(vide)	2	0,22 %
Total	896	100 %

75 % des nouveaux adhérents sont des TPE de 1 à 5 salariés.

36 % des nouveaux adhérents sont issus des secteurs de la construction et du commerce



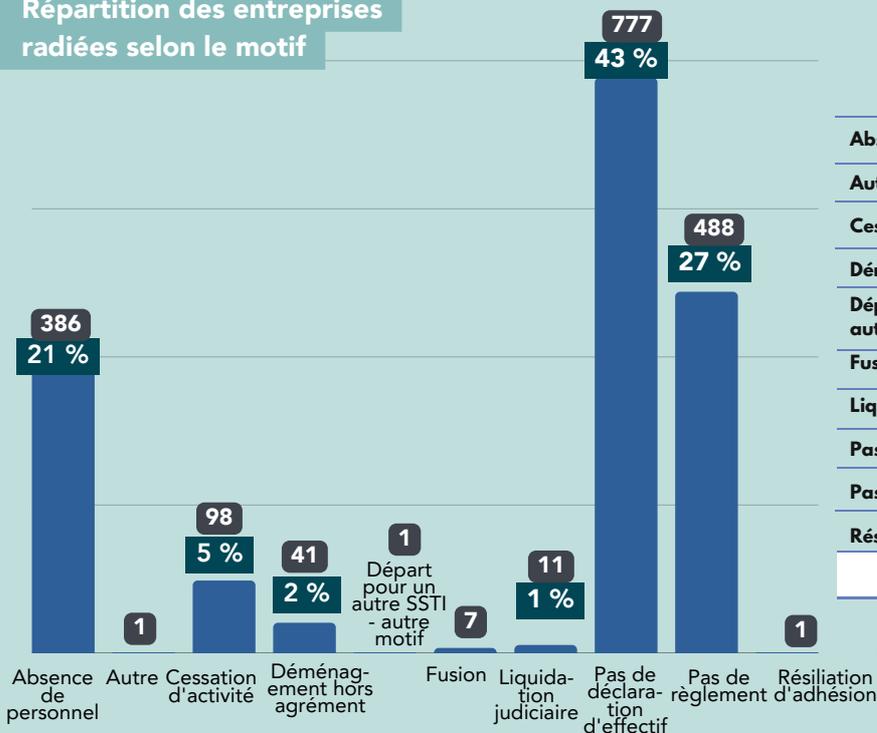
Les radiations en 2023

La radiation de l'entreprise adhérente entraîne automatiquement l'arrêt des services délivrés par PREVY.



1 811
entreprises radiées

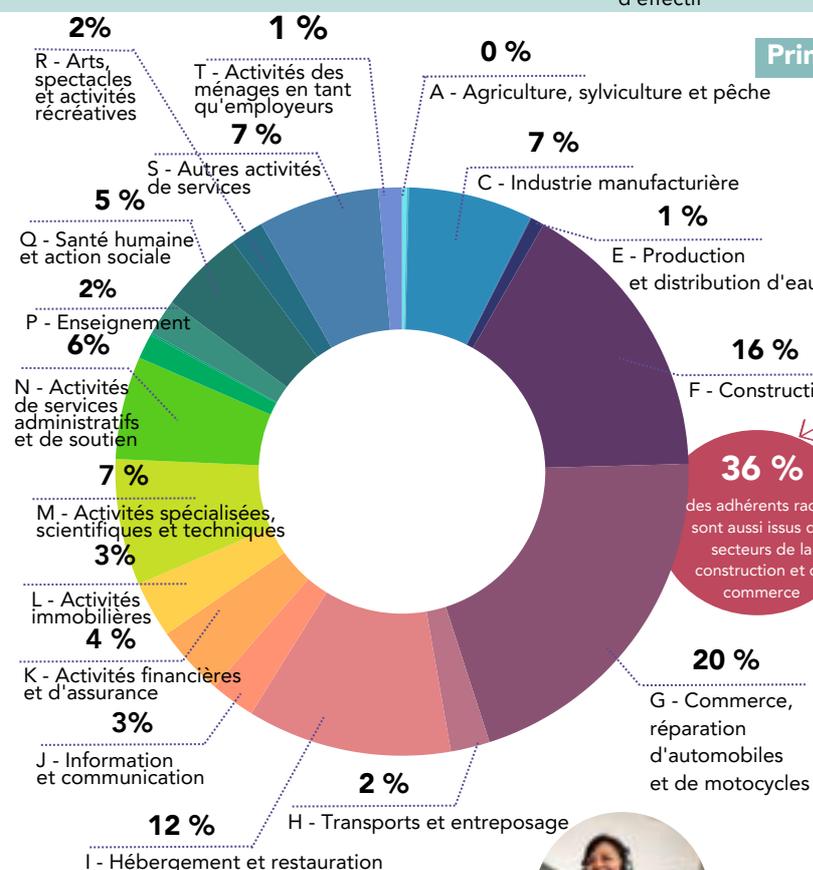
Répartition des entreprises radiées selon le motif



MOTIFS DES RADIATIONS	NOMBRE D' ADHÉRENTS	RÉPARTITION EN POURCENTAGE
Absence de personnel	386	21 %
Autre	1	0 %
Cessation d'activité	98	5 %
Déménagement hors agrément	41	2 %
Départ pour un autre SPSTI - autre motif	1	0 %
Fusion	7	0 %
Liquidation judiciaire	11	1 %
Pas de déclaration d'effectif	777	43 %
Pas de règlement	488	27 %
Résiliation d'adhésion	1	0 %
Total	1 811	100 %



43 % des adhérents ont été radiés au 31 décembre faute d'effectifs déclarés 2023.



Principaux secteurs d'activité radiés par code NAF

ADHÉSIONS PAR CODE NAF	NOMBRE D'ADHÉRENTS RADIÉS	RÉPARTITION EN POURCENTAGE
A - Agriculture, sylviculture et pêche	5	0 %
B - Industries extractives	2	0 %
C - Industrie manufacturière	127	7 %
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1	0 %
E - Production et distribution d'eau	14	1 %
F - Construction	296	16 %
G - Commerce, réparation d'automobiles et de motos	371	20 %
H - Transports et entreposage	40	2 %
I - Hébergement et restauration	209	12 %
J - Information et communication	46	3 %
K - Activités financières et d'assurance	72	4 %
L - Activités immobilières	58	3 %
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	130	7 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	106	6 %
Non affecté	26	1 %
O - Administration publique	2	0 %
P - Enseignement	37	2 %
Q - Santé humaine et action sociale	87	5 %
R - Arts, spectacles et activités récréatives	34	2 %
S - Autres activités de services	124	7 %
T - Activités des ménages en tant qu'employeurs	24	1 %
Total	1 811	100 %

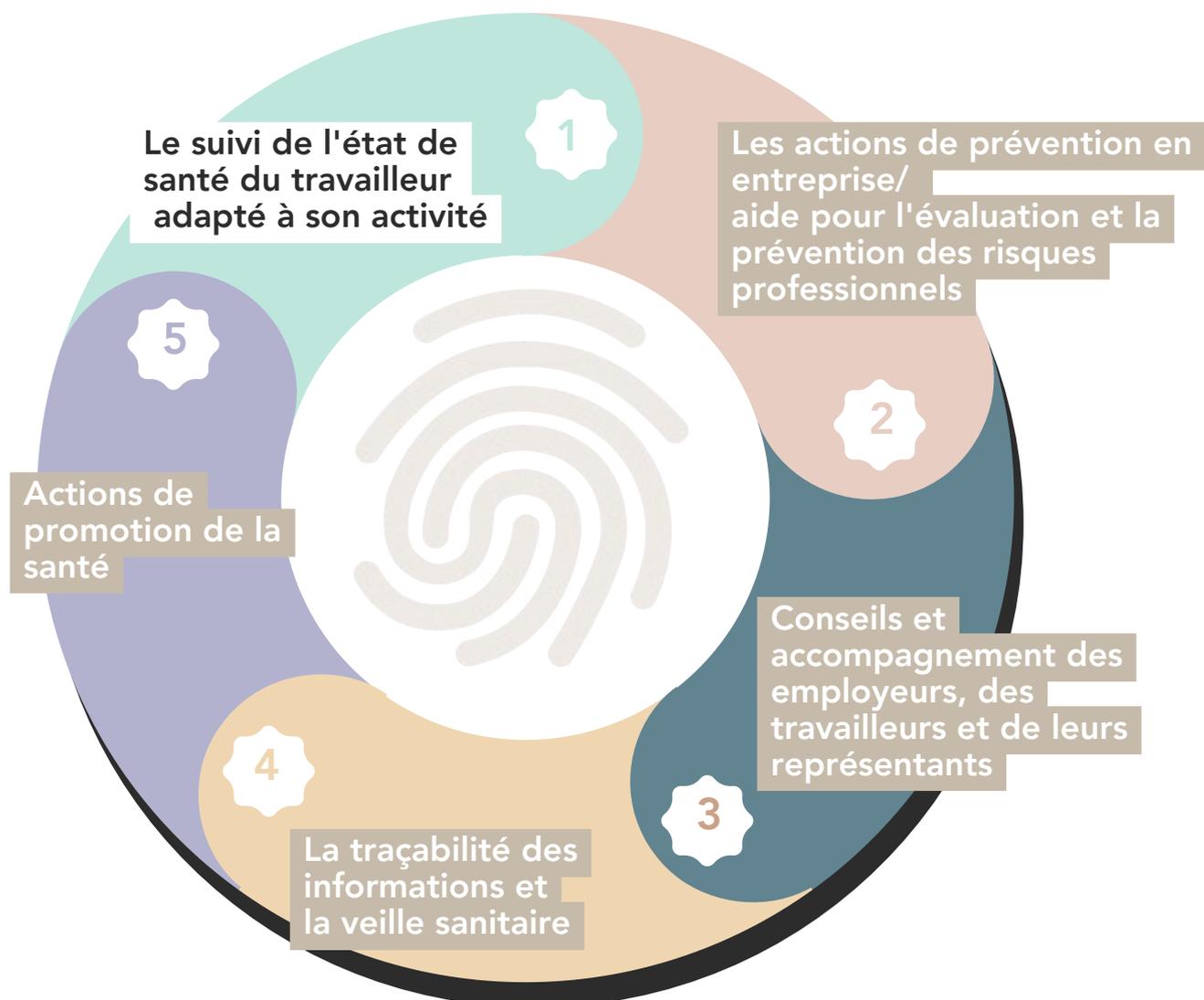
36 % des adhérents radiés sont aussi issus des secteurs de la construction et du commerce



Pour toute question relative à l'adhésion, contactez-le :

Tél : 04 30 31 91 09
relation-adherent@prevy.fr

Les 5 missions principales de PREVY



L'offre socle de services

Depuis la loi du 2 août 2021, les adhérents de PREVY bénéficient d'un ensemble de services réunis dans l'offre socle, commune à l'ensemble des SPSTI du territoire français :



LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Tout au long de son parcours professionnel, le travailleur bénéficie du suivi en santé au travail réalisé par l'équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail et d'infirmiers en santé au travail. Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière.



LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Du repérage des risques à la sensibilisation des équipes, les adhérents reçoivent un accompagnement pour prévenir les risques professionnels :

- la visite des lieux de travail ;
- l'étude de postes en vue de l'amélioration des conditions de travail, de leur adaptation dans certaines situations ou du maintien dans l'emploi ;
- l'identification et l'analyse des risques professionnels ;
- la participation aux réunions CSE et CSSCT ;
- la réalisation d'analyses et de mesures météorologiques ;
- l'animation de campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de santé publique ;
- la sensibilisation aux risques spécifiques.



LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

PREVY assure un dispositif de coordination permettant de prévenir le risque de désinsertion professionnelle et de favoriser le maintien en/dans l'emploi. La cellule PDP de PREVY vient en appui aux équipes médicales pour la prise en charge et l'accompagnement des travailleurs en difficulté médico-socio-professionnelle.

Notre mission est d'accompagner les entreprises adhérentes à initier et structurer leur démarche de prévention, afin de garantir à leurs salariés la gestion et l'anticipation des risques professionnels.

Nancy GIRAUDIER, Directrice



L'offre spécifique pour les indépendants

L'offre spécifique est la possibilité offerte aux travailleurs indépendants de s'affilier à un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de leur choix. Cette affiliation est d'une durée minimale d'un an et doit être renouvelée par volonté expresse. Cette offre comprend des services en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel en santé au travail et de prévention de la désinsertion professionnelle.



LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Tout au long de son parcours professionnel, le travailleur indépendant bénéficie d'un suivi en santé au travail réalisé par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail et d'infirmiers en santé au travail.

Différents rendez-vous existent, dès l'affiliation au service et jusqu'à la fin de carrière.



LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Du repérage des risques à leur évaluation, de la mise en place d'interventions en milieu de travail aux sensibilisations, le travailleur indépendant est accompagné dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la prévention des risques professionnels auxquels il est soumis :

- la visite des lieux de travail ;
- l'étude de poste en vue de l'amélioration des conditions de travail, de l'adaptation dans certaines situations ou du maintien dans l'emploi ;
- l'identification et l'analyse des risques professionnels ;
- la réalisation d'analyses et de mesures métrologiques ;
- la participation aux campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de santé publique ;
- la participation aux sensibilisations au sein de notre village de la prévention.



LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

PREVY assure un dispositif de coordination permettant de prévenir le risque de désinsertion professionnelle et de favoriser le maintien en/ dans l'emploi pour les travailleurs indépendants. La cellule PDP de PREVY vient en appui aux équipes médicales pour la prise en charge et l'accompagnement de ces travailleurs présentant un risque de désinsertion professionnelle.

Outre la cellule de PDP de PREVY, le service propose également aux travailleurs indépendants un accès au dispositif d'AMAROK e-Santé.



QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF AMAROK E-SANTÉ ?

L'outil s'attache à permettre au dirigeant d'évaluer la santé de son entreprise d'une part (appelée « santé entrepreneuriale ») et d'évaluer son risque de burn-out d'autre part.

A travers cet outil, l'idée est de passer de « la main tendue à la main saisie » en rendant facile et rapide l'accès à un dispositif d'aide et d'écoute, contribuant ainsi à la préservation de la santé du travailleur indépendant.

Le barème de cotisations 2023

DROIT D'ENTRÉE

20 € HT

CENTRES PREVY

97 € HT

Par salarié déclaré
Par dirigeant d'une structure adhérente
Par travailleur indépendant

INTÉRIMAIRES

97 € HT

Par examen réalisé par un
professionnel de santé

INFIRMERIES OU CENTRES ANNEXES

122 € HT

Par salarié déclaré
Par dirigeant d'une structure
adhérente

CONVENTIONS

124 € HT

Par salarié déclaré

SAISONNIER

50 € HT Par salarié déclaré

APPRENTI

50 € HT Par salarié déclaré

ABSENCE À LA VISITE EN SANTÉ AU TRAVAIL

50 € HT

Par absence non excusée, 24 h à l'avance en jour ouvré, à un examen
réalisé par un professionnel de santé.



LE PROJET DE SERVICE 2024-2028

03

Le projet de service 2024-2028

L'élaboration du 3ème projet de service pluriannuel menée collectivement par la Commission médico-technique (CMT) s'appuie sur une méthodologie intégrant quatre éléments principaux :

- Les orientations et priorités définies dans le PRST4 : les plans régionaux santé travail issus des plans nationaux incarnent les orientations données par le Ministère du Travail aux acteurs de terrain. Nous avons à cœur de mettre en application ces directives.
- Une analyse des besoins et des risques présents au sein des entreprises adhérentes via les diagnostics territoriaux issus de nos statistiques croisées à celles de la CARSAT et de l'enquête IODA 2019-2020 (Inaptitudes en Occitanie : Diagnostics et Analyses).
- Un bilan de l'évolution du service et des ressources dont il dispose, ainsi qu'un bilan des actions du projet de service 2019-2023. Toutes les fiches actions ont été évaluées ; certaines sont finalisées, d'autres devront se poursuivre.
- Le contexte réglementaire renouvelé, avec la mise en place de la réforme en Santé Travail issue de la loi du 2 août 2021.

Ce travail collectif et concerté a été construit lors de douze séances de la CMT du 30 août 2022 au 27 juin 2023 et s'est également traduit par une volonté des membres d'impliquer au plus tôt l'ensemble des collaborateurs du service lors de deux réunions des équipes en avril et juin 2023 où a été présentée l'avancée des travaux.

La construction de ce projet de service s'est inscrite dans une démarche prospective, stratégique et participative afin de formuler des actions concrètes et de terrain :

« Préserver la santé au travail des salariés, c'est préserver la santé de votre entreprise PREVY s'engage à vos côtés. »

Tel sera notre engagement pour notre territoire.

PREVY entend renforcer ses actions et son rôle d'accompagnement des entreprises et des travailleurs dans la prévention des risques professionnels.

Afin de mieux cerner les caractéristiques des entreprises adhérentes et de répondre à leurs besoins, PREVY a ainsi réalisé un état des lieux et une mise à jour de l'analyse des besoins et des axes stratégiques à développer dans ce projet de service. Les constats partagés ont permis de dégager nos actions prioritaires sur les 5 ans à venir.

Ce projet de service 2024-2028 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration le 25 juillet 2023.



Les axes retenus et les fiches actions

Trois axes opérationnels centrés autour des spécificités locales et des besoins de nos adhérents ont été retenus.

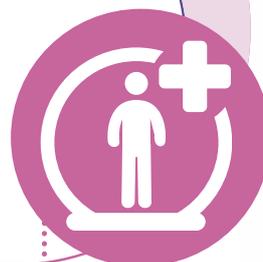
AXE TRANSVERSAL : PARCOURS DE PRÉVENTION DU SALARIÉ

- Fiche action 1 : Évolution du suivi individuel de l'état de santé du salarié
- Fiche action 2 : Traçabilité des expositions
- Fiche action 3 : Santé au travail des femmes - Impact différencié de l'exposition aux risques professionnels en fonction du sexe



AXE PRÉVENTION PRIMAIRE

- Fiche action 4 : Les Troubles musculo-squelettiques chez les professionnels exerçant dans des établissements de soins
- Fiche action 5 : Les risques psychosociaux chez les employés des PME du commerce
- Fiche action 6 : Le risque chimique : amiante
- Fiche action 7 : L'impact des horaires atypiques dans le risque routier professionnel



AXE PRÉVENTION, DE LA DÉSINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE

- Fiche action 8 : PDUP, de la prise en charge individuelle à une conduite de projet : secteur prioritaire, le BTP

Les moyens et supports à mettre en oeuvre

La politique RH

En parallèle de ses huit actions, PREVY s'engage dans une politique des ressources humaines proactives s'articulant autour de trois axes :

- L'attractivité et le recrutement,
- La gestion des emplois et des parcours professionnels,
- La qualité de vie et les conditions de travail.



La politique immobilière



Afin de favoriser la dynamique de projets et de permettre de rendre un service de qualité aux entreprises et à leurs travailleurs, le projet de service porte des engagements forts en matière d'investissements immobiliers.

Pour cela, le service va poursuivre sa politique d'implantation de ses locaux avec l'ouverture de deux Maisons de la Prévention : dans le Nord du département puis sur le territoire le plus au Sud de notre compétence territoriale.

La politique de communication

La politique de communication de PREVY entend répondre à deux questions :

- L'offre de services est-elle connue et comprise par les entreprises et leurs travailleurs ?
 - L'utilité de nos actions est-elle lisible pour nos adhérents ?
- Promouvoir notre service, nos missions, nos réalisations et la compétence de nos équipes est notre premier axe prioritaire.
 - S'attacher à participer au développement de la culture de prévention des entreprises adhérentes en diffusant de façon ciblée des informations régulières sur l'utilité de la démarche restera notre axe le plus ambitieux.

Le développement du système d'information : un nouveau logiciel métier

Dans la continuité des nombreuses améliorations opérées, PREVY a fait le choix de modifier son système d'information avec le passage à la plateforme collaborative de prévention PADOA le 14 novembre 2023. Cette décision collective s'est inscrite dans une volonté d'efficience du suivi individuel de l'état de santé des travailleurs, de traçabilité des données et d'interopérabilité entre les différents acteurs. Ce choix s'inscrit dans la mise en place d'un système d'information adapté aux enjeux de la réforme en Santé Travail issue de la loi du 2 août 2021.



04

LE SUIVI INDIVIDUEL DE
L'ÉTAT DE SANTÉ



Le suivi initial et périodique

Tout au long de son parcours professionnel, le travailleur bénéficie d'un suivi en santé au travail réalisé par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail et d'infirmiers en santé au travail. Différentes visites existent, de l'embauche à la fin de carrière.

LA VIP INITIALE OU L'EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE À L'EMBAUCHE



Pour le travailleur non-exposé à des risques particuliers : **une visite d'information et de prévention**. Elle est réalisée par un professionnel de santé dans un délai qui n'excède pas 3 mois à compter de la prise effective du poste de travail.

Pour le travailleur exposé à des risques particuliers, **un examen médical d'aptitude**. Il doit être réalisé par le médecin du travail, préalablement à l'affectation sur le poste de travail.

obligatoire

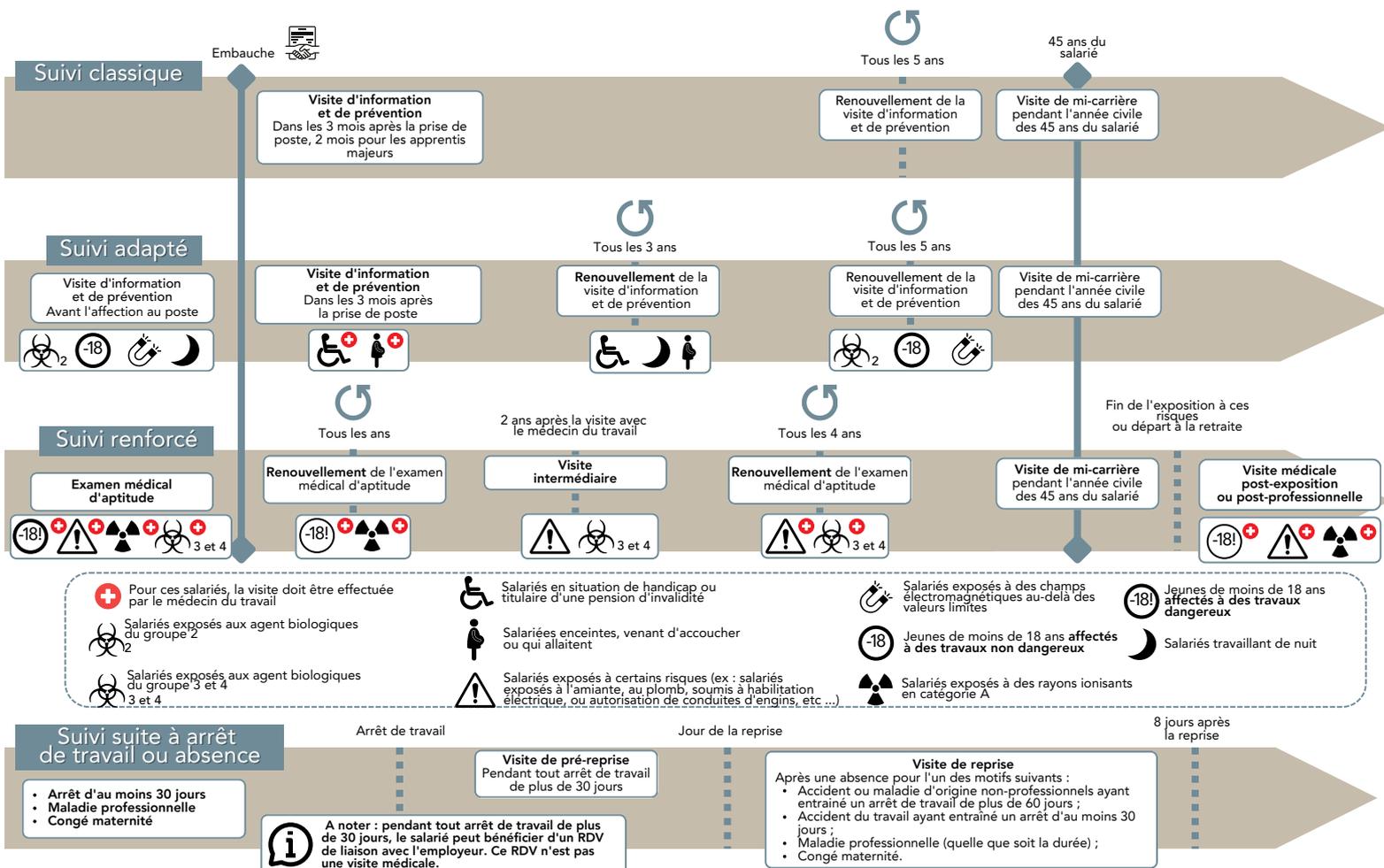
VIP PÉRIODIQUE OU VISITE PÉRIODIQUE



Il s'agit d'une visite médicale réalisée par un médecin du travail ou d'un entretien réalisé par un infirmier en santé au travail. La périodicité est fixée par le Code du travail ou adaptée par le médecin du travail en fonction des risques, de l'âge, ou de situations particulières (handicap, grossesse, etc.).

obligatoire

Le type de suivi individuel



Les différentes visites médicales

Tout au long de son parcours professionnel, le salarié bénéficie d'un suivi en santé au travail réalisé par une équipe pluridisciplinaire.

Différentes visites existent, de l'embauche à la fin de carrière.

LA VISITE DE PRÉ-REPRISE



Pourquoi faire ?

- Anticiper pendant l'arrêt de travail les conditions qui faciliteront un retour au poste le moment venu ou un éventuel reclassement compte tenu de l'état de santé du travailleur.
- Favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs et éviter la désinsertion professionnelle.
- Préconiser le plus tôt possible d'éventuels aménagements de poste de travail, un reclassement ou des formations professionnelles.

Qui la demande ?

- Le salarié ;
- Le médecin du travail ;
- Le médecin traitant/ prescripteur de l'arrêt de travail ;
- Le médecin-conseil de la CPAM.

Quand ?

Pendant l'arrêt de travail

PAR QUI ?

- Médecin du travail
- Infirmier en santé au travail

LA VISITE DE REPRISE



Pourquoi faire ?

- Vérifier après un arrêt de travail, que la reprise au poste ne présente pas de risques pour la santé du travailleur ou celle de ses collègues de travail.
- S'assurer que le poste de travail, ou le reclassement envisagé conjointement avec l'employeur, est compatible avec l'état de santé du travailleur.
- Préconiser l'aménagement, l'adaptation du poste ou le reclassement du travailleur si cela s'avère nécessaire ainsi que les mesures de prévention adaptées.

Qui la demande ?

- L'employeur

Quand ?

Cette visite a lieu le jour de la reprise effective du travail, ou au plus tard dans un délai de huit jours suivant la reprise.

PAR QUI ?

- Médecin du travail
- Infirmier en santé au travail

obligatoire

LA VISITE À LA DEMANDE



Pourquoi faire ?

- Offre une possibilité permanente de rencontre avec un professionnel de santé au travail en complément du suivi de l'état de santé périodique.
- Anticiper et prendre en charge de manière précoce, les difficultés rencontrées par le travailleur, en lien avec sa santé.
- Proposer un accompagnement personnalisé au travailleur.

Qui la demande ?

- L'employeur
- Le travailleur

Quand ?

A tout moment, le travailleur et son employeur peuvent solliciter une visite auprès du médecin du travail qui suit l'entreprise.

PAR QUI ?

- Médecin du travail
- Infirmier en santé au travail



Les différentes visites en cours/ fin de carrière

LA VISITE DE MI-CARRIÈRE

Pourquoi faire ?

- Faire bénéficier le travailleur, à ses 45 ans ou 2 ans avant, d'un temps d'échange personnalisé avec un professionnel de la santé au travail sur son état de santé et son poste de travail, afin de favoriser la poursuite de sa carrière professionnelle en bonne santé.
- Évaluer les éventuels risques de désinsertion professionnelle.

Qui la demande ?

- L'employeur,
- Le médecin du travail lorsque l'examen médical peut être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale, dans les deux ans avant l'échéance prévue.

Quand ?

Entre ses 43 et 45 ans, ou à une échéance déterminée par accord de branche.

PAR QUI ?

- Médecin du travail
- Infirmier en santé au travail

obligatoire

LA VISITE DE FIN D'EXPOSITION



Pourquoi faire ?

- Établir une traçabilité et un état des lieux, à date, de certaines expositions aux facteurs de risques professionnels auxquels a été soumis le travailleur suivi en SIR.
- Informer des démarches à effectuer pour bénéficier d'une surveillance post-professionnelle.

Qui la demande ?

- L'employeur doit informer PREVY de la cessation d'exposition au risque d'un travailleur (pour départ ou changement de poste)
- Le travailleur peut demander une visite de fin d'exposition dans le mois qui précède la fin d'exposition et jusqu'à 6 mois après.

Quand ?

Dès la connaissance du changement de poste ou départ du salarié.

PAR QUI ?

- Médecin du travail

obligatoire

LA VISITE DE DE FIN DE CARRIÈRE



Pourquoi faire ?

- Assurer une transition du suivi individuel de l'état de santé du travailleur entre sa période d'activité et sa retraite.
- Etablir une traçabilité et un état des lieux, à date, de certaines expositions aux facteurs de risques professionnels auxquels a été soumis le travailleur suivi en SIR.
- Mettre en place au moment de la retraite une surveillance médicale en lien avec le médecin traitant et le médecin-conseil de la CPAM si les expositions rencontrées au cours de la carrière le requièrent.

Qui la demande ?

- L'employeur doit informer PREVY de la cessation d'exposition au risque d'un salarié dès lors qu'il a connaissance de son départ en retraite
- Le salarié peut demander une visite post-exposition dans le mois qui précède son départ en retraite et jusqu'à 6 mois après.

Quand ?

Dès la connaissance du départ en retraite du salarié.

PAR QUI ?

- Médecin du travail

obligatoire

La répartition du suivi des travailleurs

Au 31.12.2023



87 567 Travailleurs suivis

Suivi Individuel (SI)

Tous les travailleurs qui ne sont pas exposés à des risques particuliers et qui relèvent du suivi individuel dit « simple »

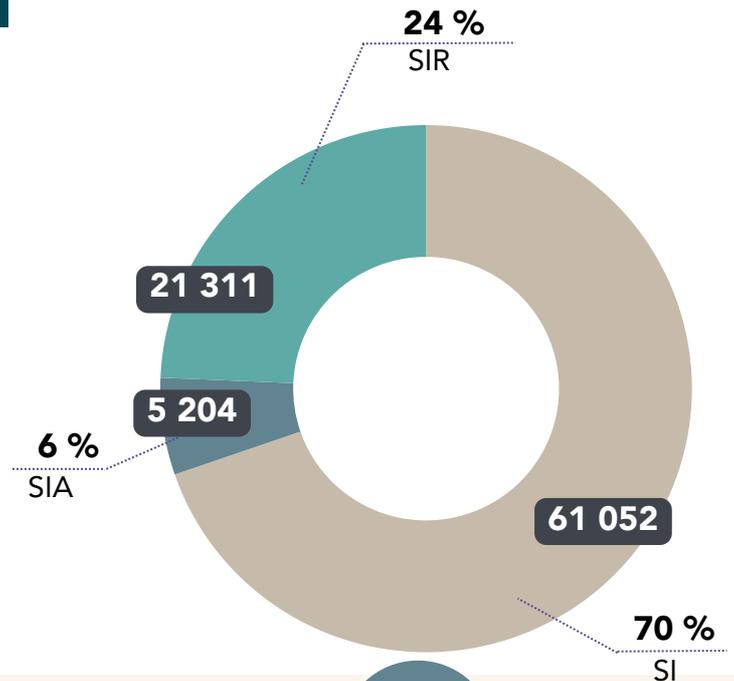
Suivi Individuel Adapté (SIA)

- Les travailleurs exposés aux agents biologiques du groupe 2 (AB2) ;
- Les jeunes de moins de 18 ans affectés à des travaux non réglementés/ non dangereux ;
- Les travailleurs exposés à des champs électromagnétiques au-delà des valeurs limites ;
- Les travailleurs de nuit ;
- Les travailleurs en situation de handicap ;
- Les travailleurs titulaires d'une pension d'invalidité ;
- Les travailleuses enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes.

Suivi Individuel Renforcé (SIR)

Le travailleur est "exposé à des risques professionnels particuliers (amiante, plomb, agents CMR, agents biologiques des groupes 3 et 4, rayonnements ionisants, milieu hyperbare, montage/ démontage d'échafaudage). Le travailleur occupe un poste à aptitude spécifique : conduite de certains équipements de travail nécessitant une autorisation de conduite, opérations nécessitant une habilitation électrique, travaux habituels et inévitables de manutention manuelle de plus de 55 kg (25kg pour les femmes), le travailleur est âgé de -18 ans affecté à des travaux réglementés/ dangereux".

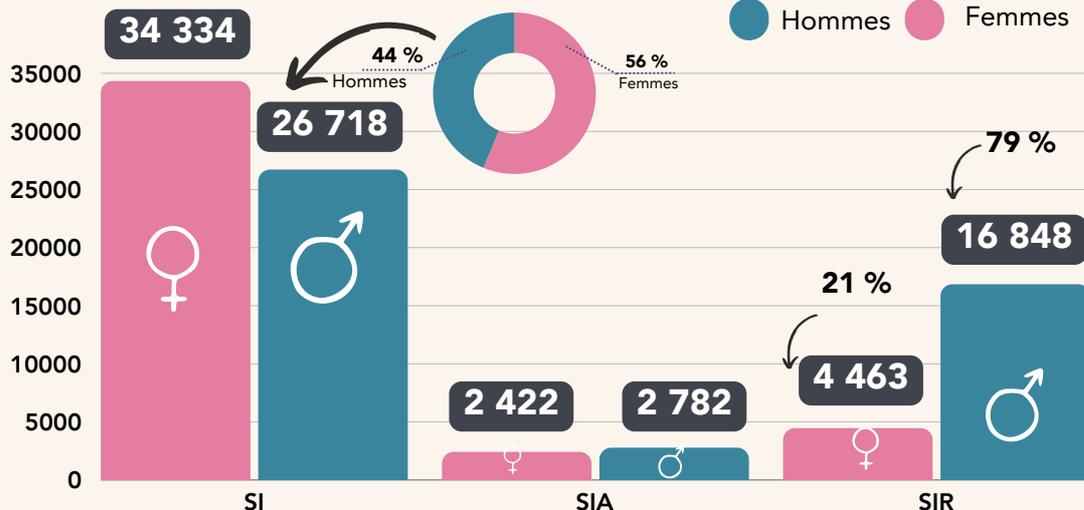
Répartition des travailleurs par type de suivi



Répartition du type de suivi par genre

46 348 Hommes

41 219 Femmes

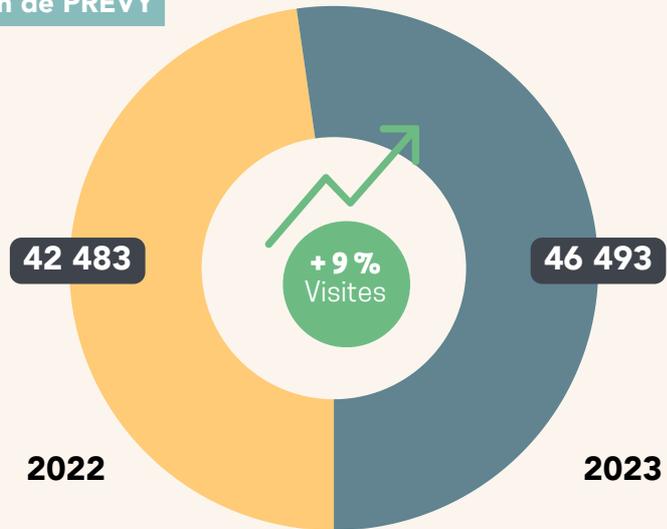


70 % des travailleurs suivis bénéficient du Suivi Individuel (SI), et tout particulièrement les Femmes qui représentent 56 %.

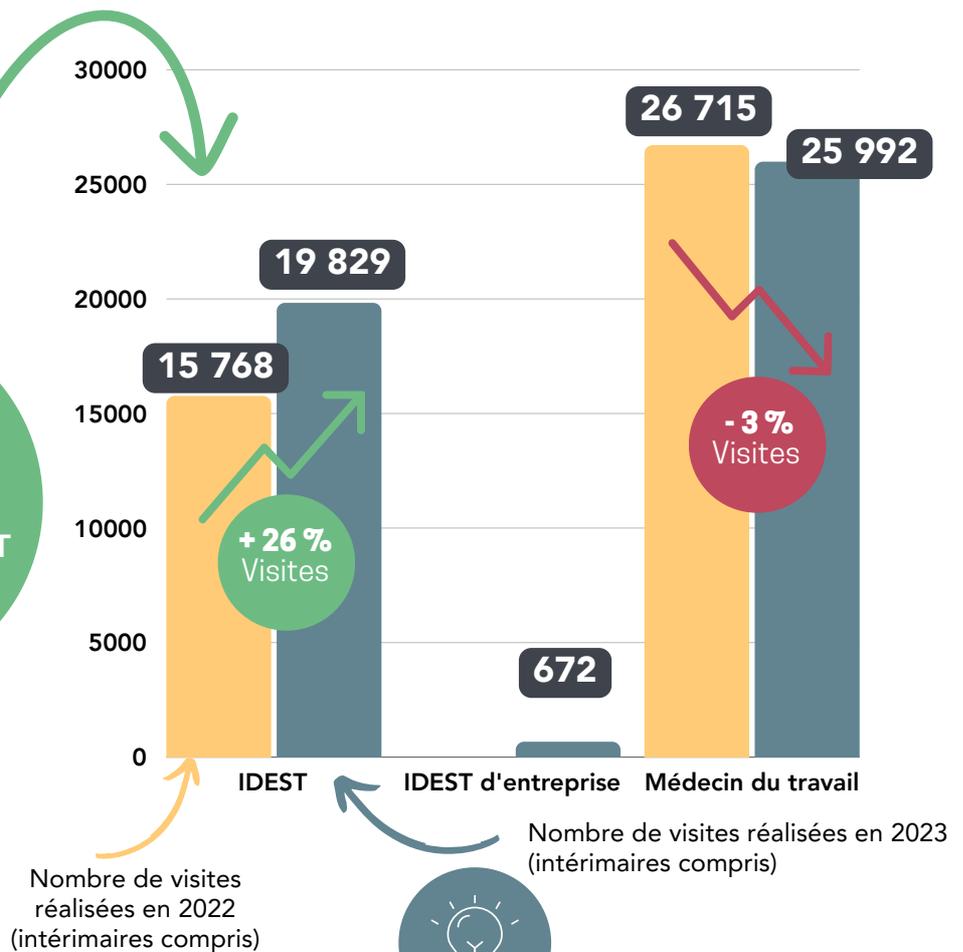
79 % des Suivis Individuels Renforcés (SIR) sont des Hommes, 21 % sont des Femmes.

L'activité clinique

Comparaison du nombre total de visites et d'entretiens infirmiers au sein de PREVY

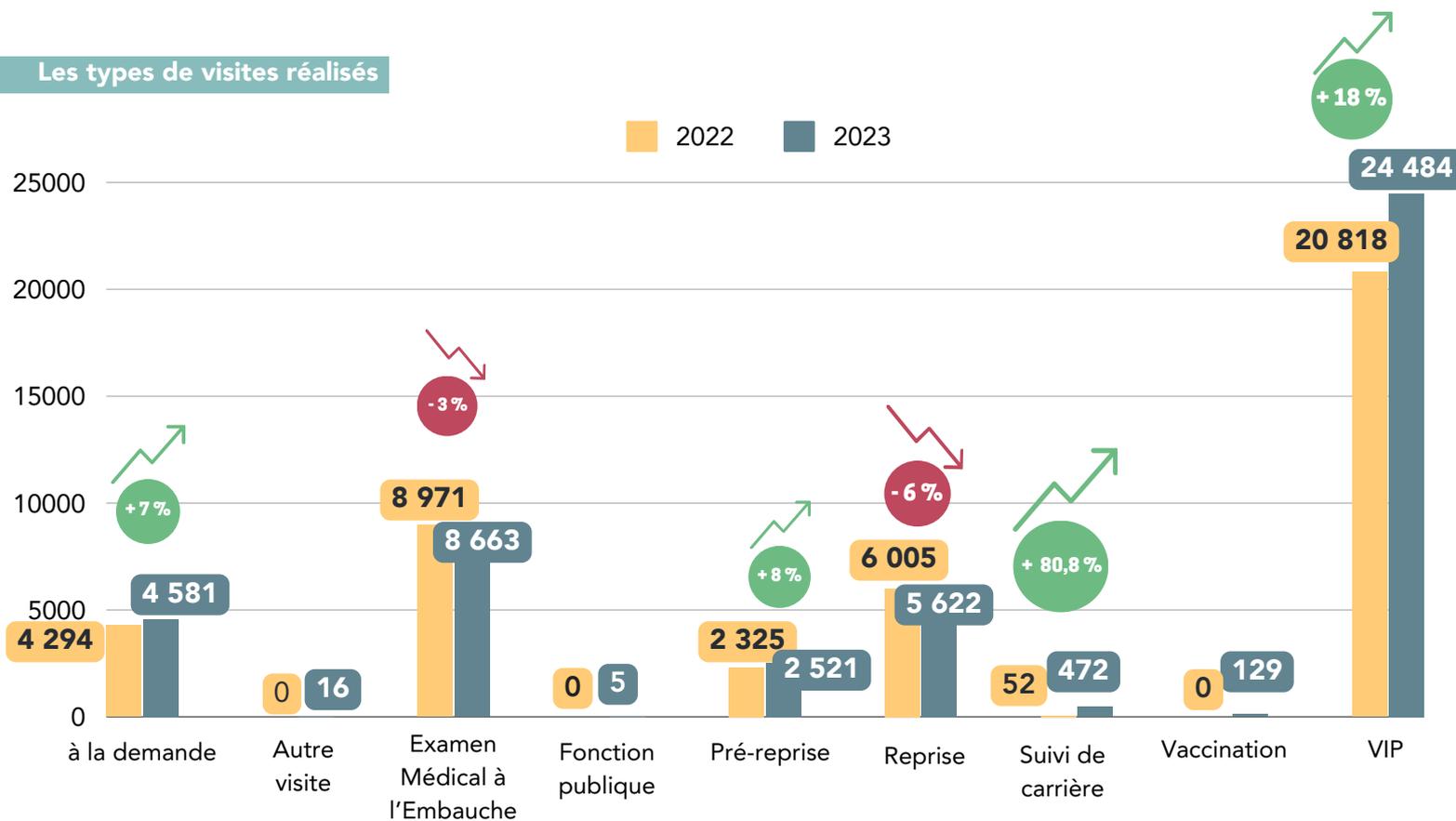


L'activité des IDEST a bondi de 26 %

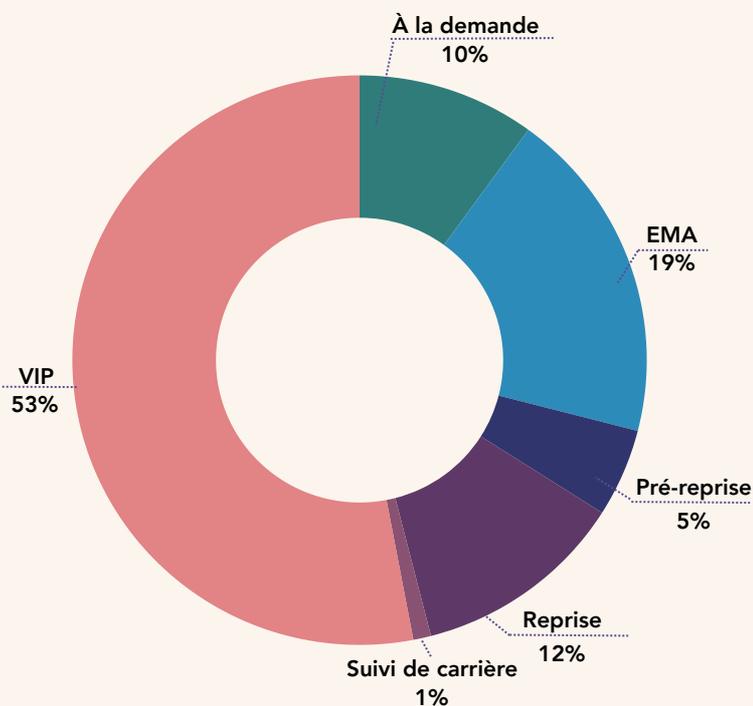


Le service réalise 9 % de visites supplémentaires au regard de 2022, quand bien même l'activité clinique des médecins du travail diminue. En effet le service perd 1,97 ETP médecin du travail et gagne 5 ETP IDEST.

Les types de visites réalisés



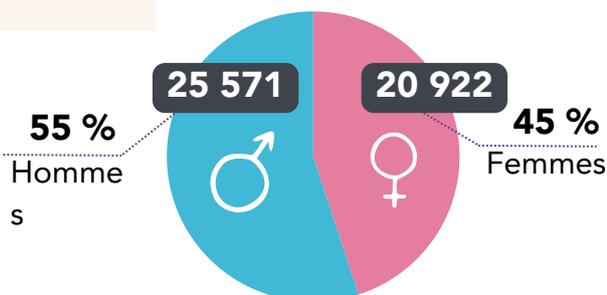
Répartition des types de visites réalisées en 2023



Un salarié sur deux est reçu en VIP, avec le recrutement de 5 IDEST en 2023, la capacité du service à délivrer des VIP a fortement augmenté (+18 % / 2022).

Les visites de pré-reprise et à la demande réalisées par les médecins du travail témoignant de la prise en charge précoce de travailleurs, sont toujours en croissance.

Répartition des visites par genre en 2023



En 2023, 55 % des visites ont concerné des Hommes.

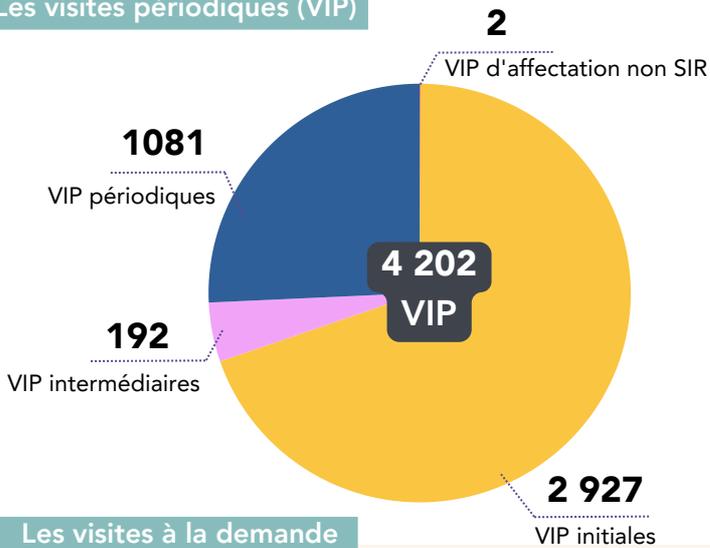
L'activité clinique des médecins du travail



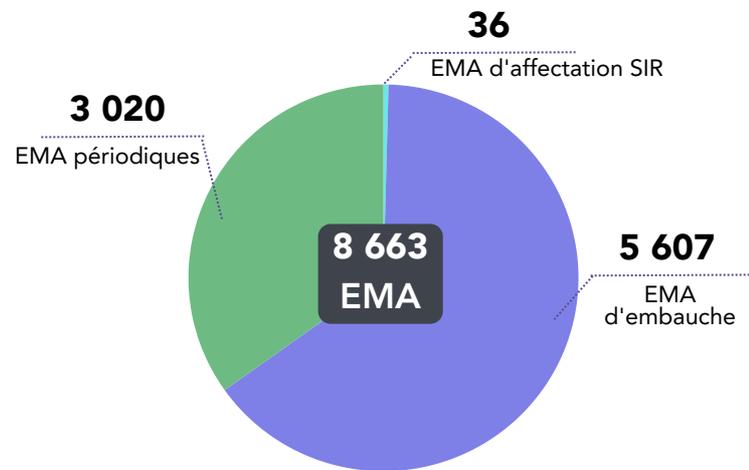
25 992

Visites réalisées par les médecins du travail en 2023

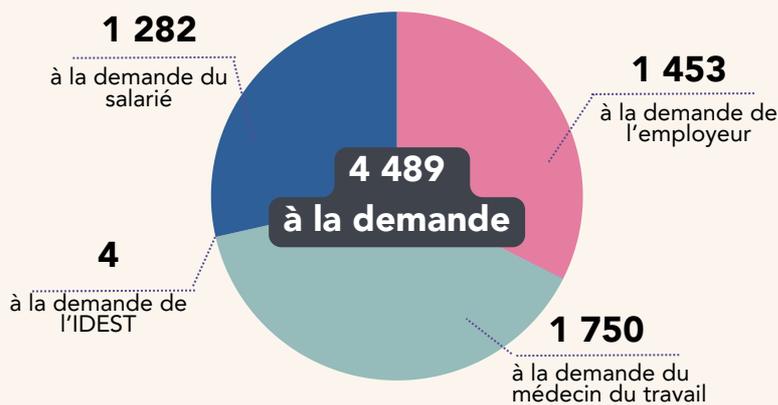
Les visites périodiques (VIP)



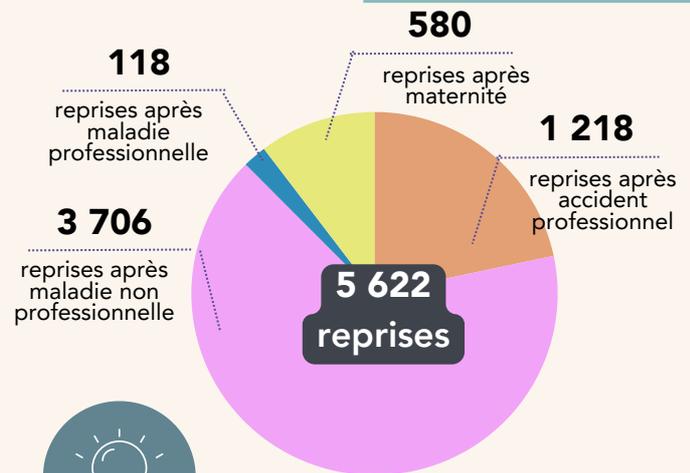
Les examens médicaux d'aptitude



Les visites à la demande



Les visites de reprise

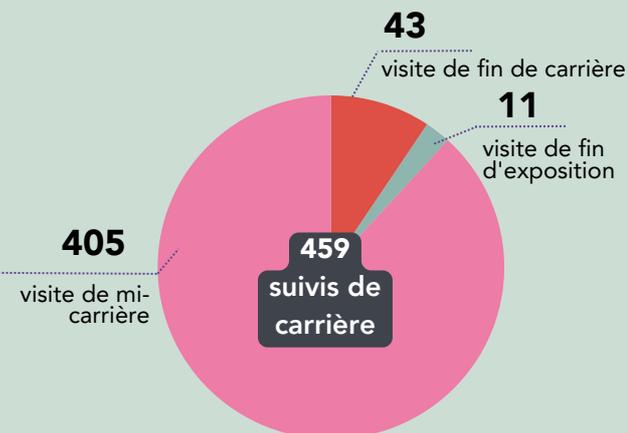


Les visites de pré-reprise



49 % de l'activité des médecins du travail est dédiée aux visites de pré-reprise, reprise et visites à la demande, en progression de 2 points par rapport à 2022.

Les suivis de carrière



Autres types de visites



- 33** Visites médicales pour la vaccination
- 2** Visites médicales pour la prise de poste dans la fonction publique
- 1** Visite pour examens complémentaires

L'activité clinique des infirmiers en santé au travail

19 829
Entretiens infirmiers

- **6** À la demande
- **3** Fonction publique
- **10** Suivis de carrière
- **33** Vaccinations

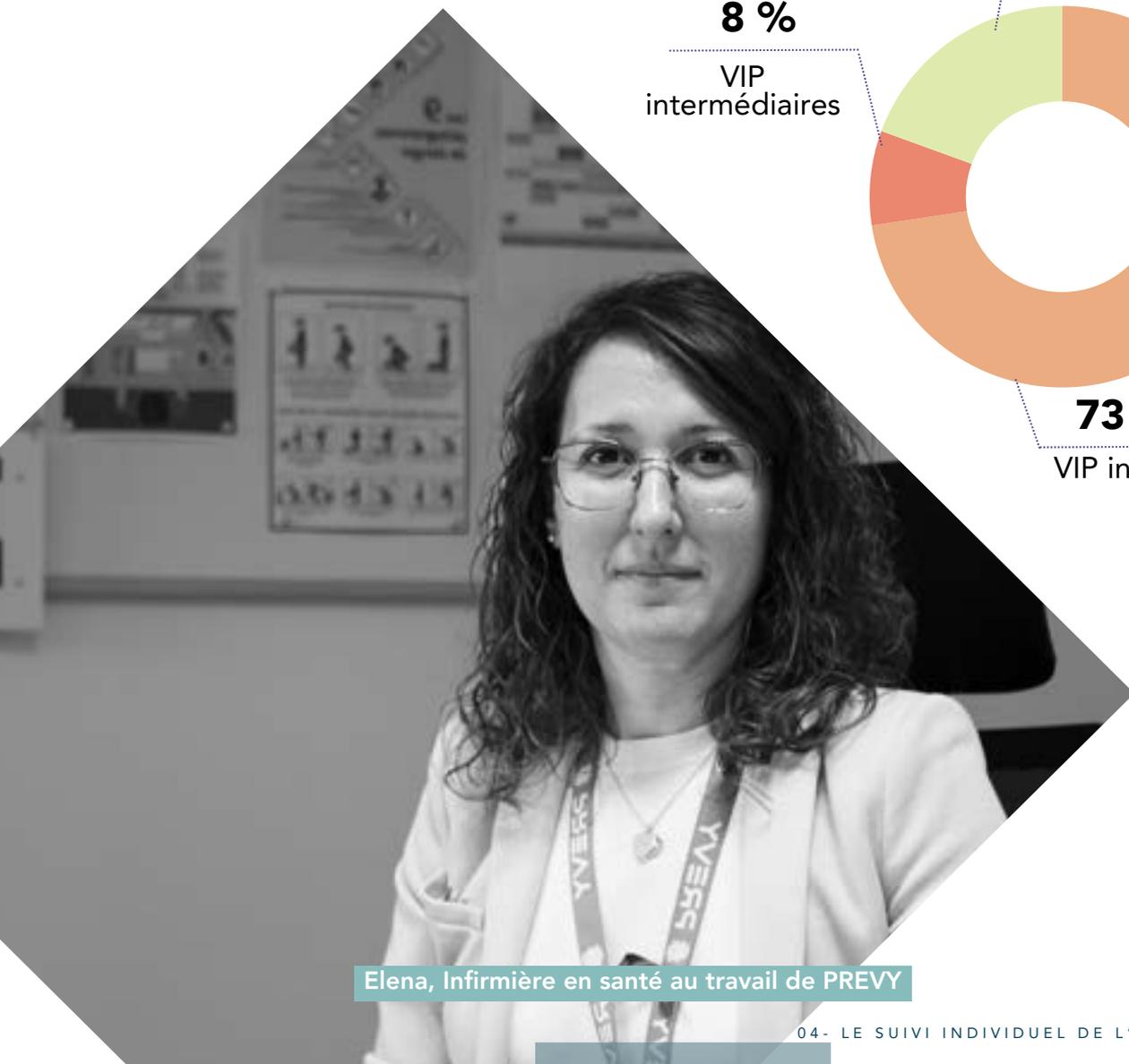
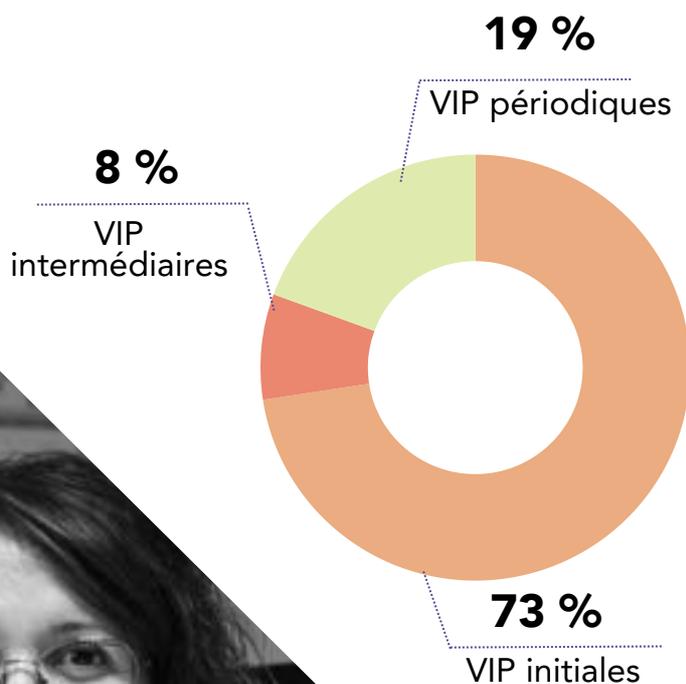
- **14 355** VIP initiales
- **1 584** VIP intermédiaires
- **3 838** VIP périodiques



19 777
VIP



Les visites d'informations périodiques

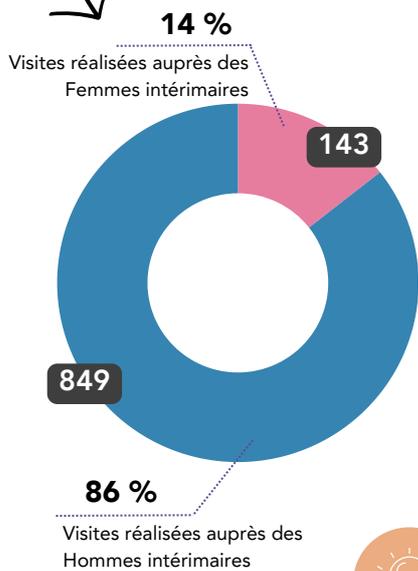


Elena, Infirmière en santé au travail de PREVY

ZOOM sur les visites intérimaires

3 259

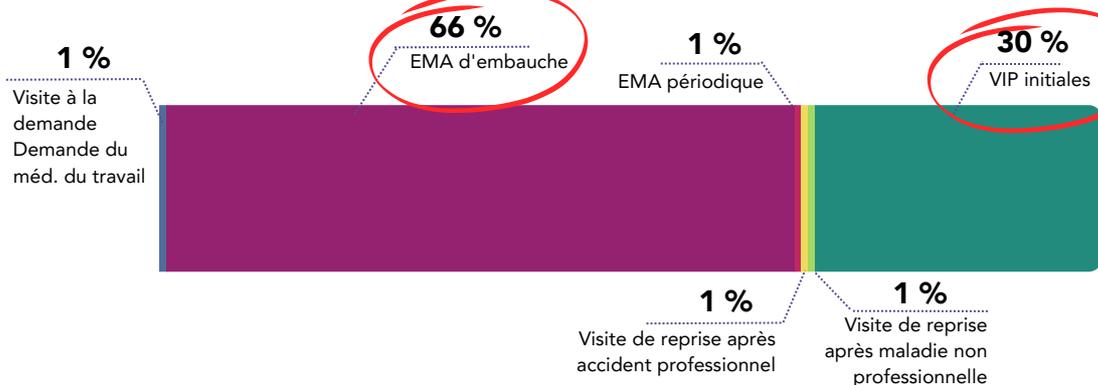
Visites intérimaires réalisées



86 % des travailleurs intérimaires sont des Hommes.

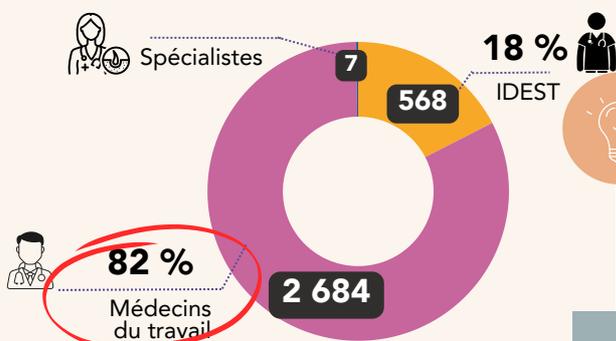
- **2 141** EMA d'embauche
- **975** VIP initiales
- **27** Visites de reprise après accident professionnel
- **24** Visites à la demande du médecin du travail
- **23** Visites de reprise après maladie non professionnelle
- **20** EMA périodiques
- **15** Visites à la demande de l'employeur
- **6** EMA d'affectation SIR
- **5** Visites de pré-reprise à la demande du salarié
- **5** VIP intermédiaires
- **4** Rendez-vous avec assistant(e) social(e)
- **3** Rendez-vous avec le psychologue du travail
- **2** Visites à la demande du salarié
- **2** Visites de pré-reprise à la demande du médecin-conseil
- **2** VIP d'affectation non SIR
- **2** VIP périodiques
- **1** Visite à la demande de l'IDEST
- **1** Visite de reprise après congé maternité
- **1** Visite de fin de carrière

Les types de visites réalisées auprès des intérimaires



96 % des visites intérimaires sont relatives aux embauches.

Répartition des visites selon le professionnel de santé



82 % de l'activité clinique est réalisée par les médecins du travail.

ZOOM sur les visites des saisonniers

En 2023, le suivi des saisonniers s'est organisé autour de 75 Actions de Formation et de Prévention (AFP) totalisant 300 saisonniers ainsi que 590 rendez-vous avec les professionnels de santé.



590

Visites médicales et entretiens infirmiers des saisonniers

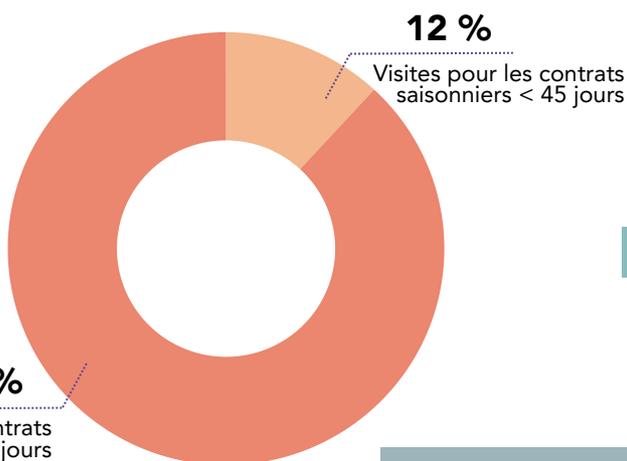
70 Rendez-vous pour les saisonniers avec un contrat saisonnier < 45 jours

- 40** VIP infirmier initiales
- 27** VIP médicale initiales
- 2** EMA d'embauche
- 1** Visite occasionnelle à la demande de l'entreprise

520 Rendez-vous pour les saisonniers avec un contrat saisonnier > 45 jours

- 366** VIP infirmier initiales
- 96** VIP médicale initiales
- 28** EMA d'embauche
- 14** VIP Infirmier périodiques
- 4** Visites de reprise après accident du travail
- 3** EMA périodiques
- 3** Visites occasionnelle à la demande de l'entreprise
- 3** Visites occasionnelle à la demande du médecin du travail
- 1** Visite de pré-reprise demandée par le salarié
- 1** Visite de reprise après maladie
- 1** Visite occasionnelle à la demande du salarié

Répartition des visites selon le type de contrat saisonnier



C'est quoi une AFP ?

Les Actions de Formation et de Prévention

300 travailleurs saisonniers suivis lors des 75 AFP en 2023

Les inaptitudes prononcées en 2023

1 276

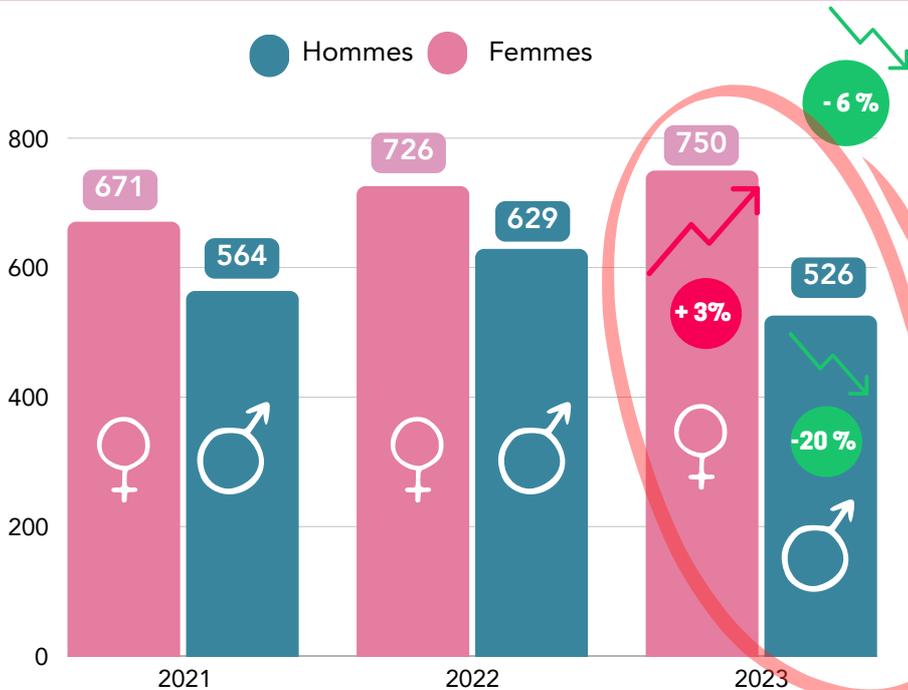
Inaptitudes prononcées en 2023

750 ♀

Inaptitudes prononcées chez les Femmes

♂ **526**

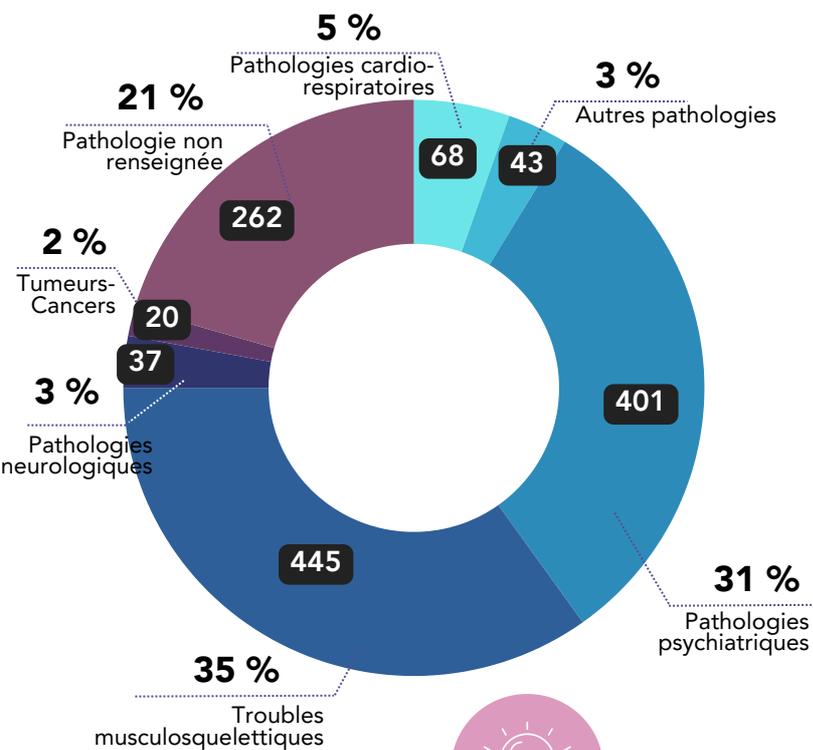
Inaptitudes prononcées chez les Hommes



• Pour la 1ère fois dans le service depuis 5 ans le nombre d'inaptitude est globalement en diminution. Le service intensifie ses actions en faveur du maintien en emploi.

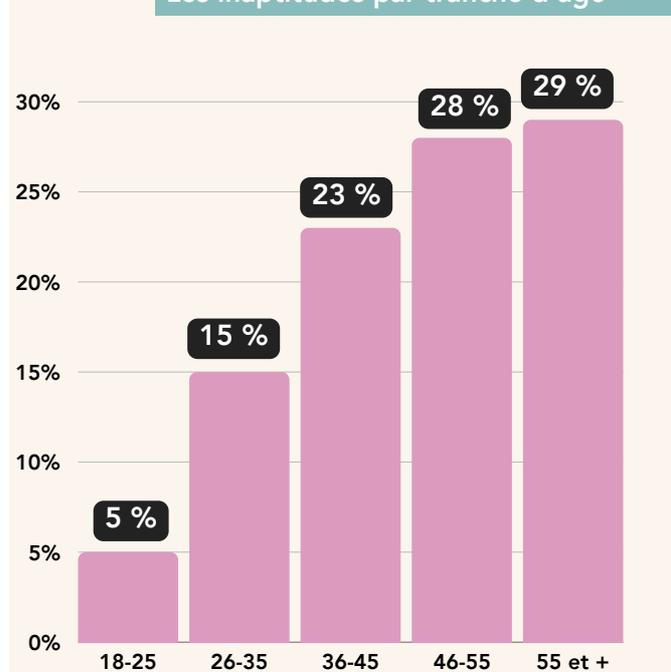
• Néanmoins, la progression des inaptitudes de la population féminine continue sa progression.

Les principales pathologies à l'origine de l'inaptitude



Les TMS et les RPS représentent 66 % des pathologies à l'origine de l'inaptitude.

Les inaptitudes par tranche d'âge



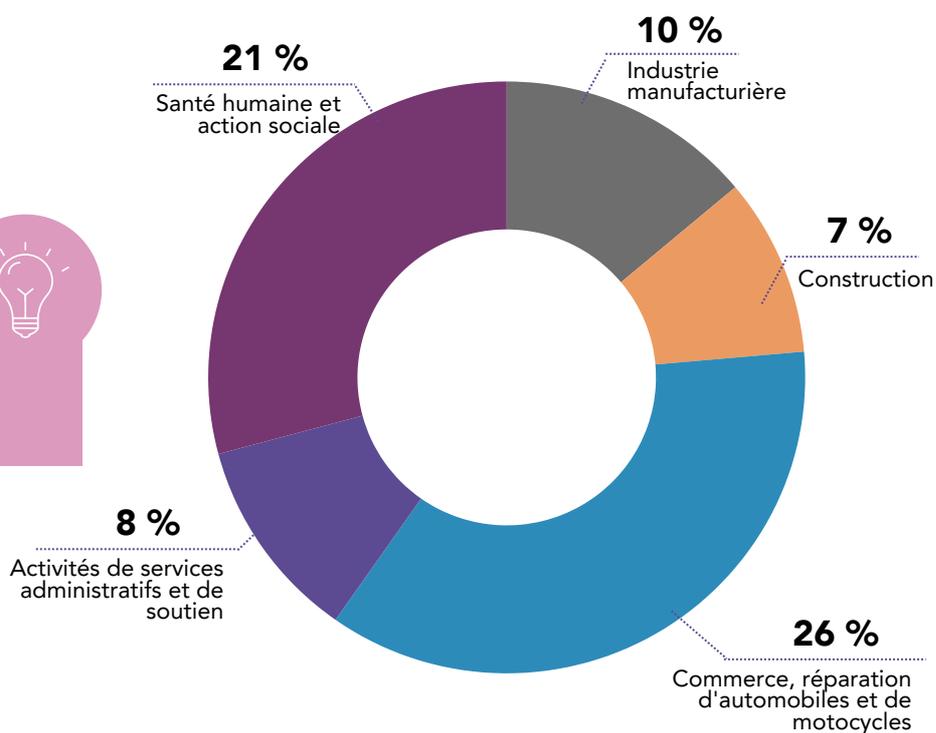
57 % des inaptitudes prononcées en 2023 concernent les plus de 46 ans.

Les secteurs d'activité les plus touchés par les inaptitudes



72 %

des inaptitudes se concentrent sur 5 secteurs d'activité.

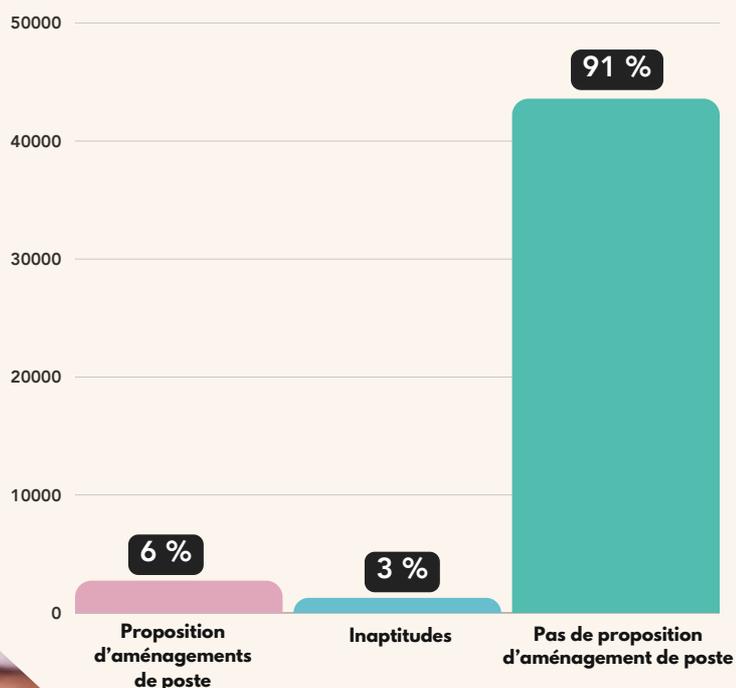


Les conclusions médicales en 2023

CONCLUSIONS MÉDICALES	NOMBRE DE VISITES RÉALISÉES	RÉPARTITION EN POURCENTAGE
Proposition d'aménagements de poste	2 733	6 %
Inaptitudes	1 276	3 %
Pas de proposition d'aménagement de poste	43 597	91 %
Total	47 606	100 %



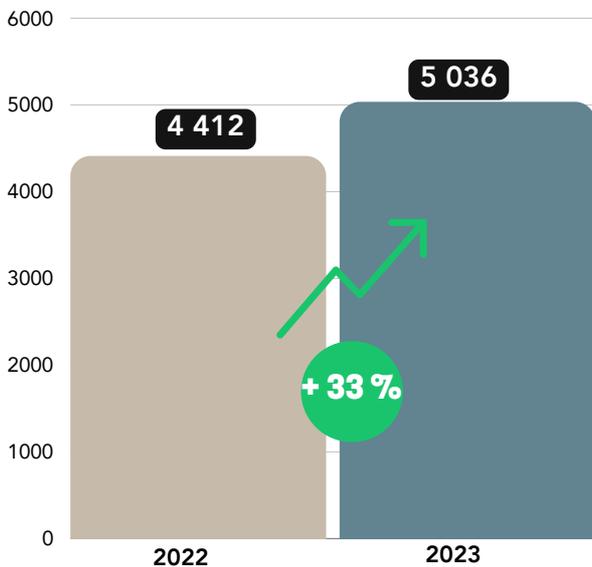
6 % des conclusions médicales donnent lieu à des propositions d'aménagement de poste.



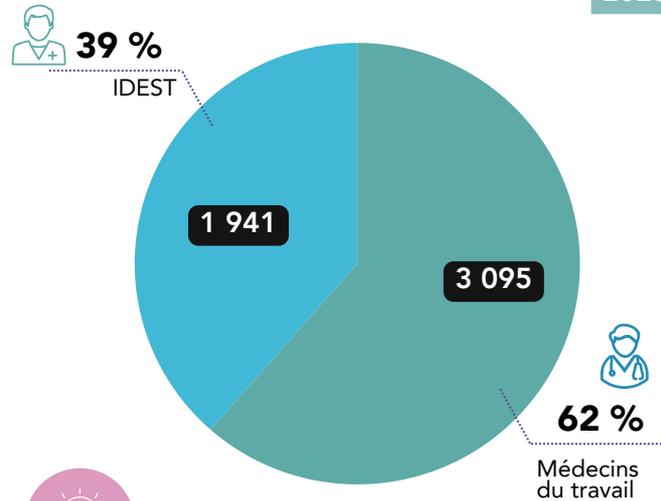
Les orientations faites par les professionnels de santé au cours des visites

En 2022, les professionnels de santé avaient orienté 4 412 travailleurs.

L'évolution des orientations

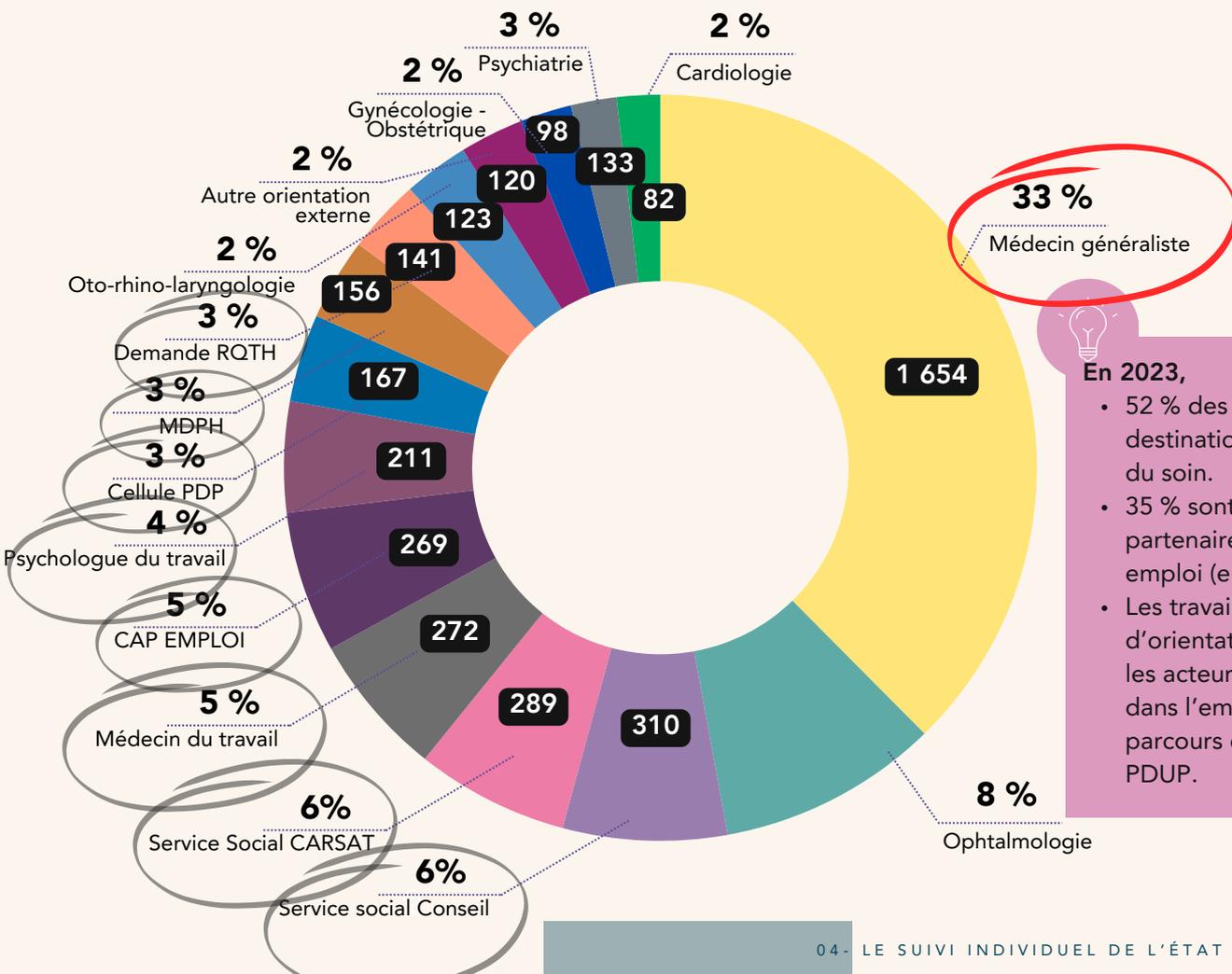


La répartition des orientations par les professionnels de santé en 2023



En 2023, 62 % des orientations sont réalisées par les médecins du travail.

LE TOP 15 DES ORIENTATIONS FAITES PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AU COURS DES VISITES



- En 2023,
- 52 % des orientations sont à destination des professionnels du soin.
 - 35 % sont à destination des partenaires du maintien en emploi (entourés en gris).
 - Les travailleurs bénéficient d'orientations vers le soin et les acteurs du maintien en/ dans l'emploi pour un meilleur parcours coordonné dans la PDUP.

Les examens complémentaires



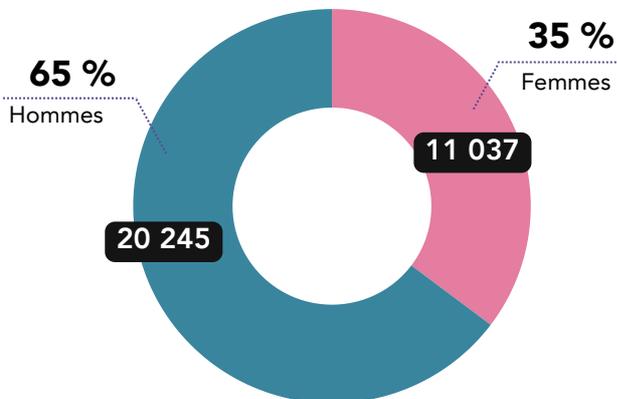
31 282

Examens complémentaires réalisés

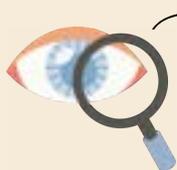


65 % des examens complémentaires ont été prescrits pour les Hommes, 35 % pour les Femmes.

● Hommes ● Femmes



Nombre d'examens complémentaires répartis par catégorie et par genre



80%
des examens complémentaires concernent la vision

24 908

Examens de vision

14 771

♂
Hommes

10 137

♀
Femmes



5 245

Dépistages des troubles de l'audition

4 507

♂
Hommes

738

♀
Femmes



563

Prises de sang sur prescription médicale / Tests urinaires par bandelette

455

♂
Hommes

108

♀
Femmes



326

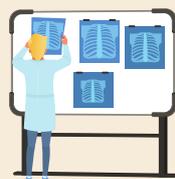
Examens respiratoires

294

♂
Hommes

32

♀
Femmes



190

Examens d'image médicale

178

♂
Hommes

12

♀
Femmes



25

Examens spécialisés

Neuro-musculaire, orthopédie, cardio-vasculaire, dermatologique, gastroentérologique, systématique, etc.

15

♂
Hommes

10

♀
Femmes



Examens de cardiologie

25

♂
Hommes

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

"J'ai fait appel plusieurs fois au pôle technique pluridisciplinaire de PREVY du fait de leur connaissance terrain de notre secteur d'activité du laboratoire. Avant l'étude de poste ergonomique, j'avais déjà fait appel à PREVY sur la partie métrologie, pour répondre à une problématique d'automate très bruyant sur un plateau. PREVY est venu faire des mesures du bruit et nous a aidé à trouver des solutions et des outils pour remédier à ce risque professionnel. L'équipe est revenue prendre des mesure quelques mois plus tard pour s'assurer que les outils étaient efficaces."

Coralie Olivier
Responsable HSE
Groupe Inovie - Bioaxiome

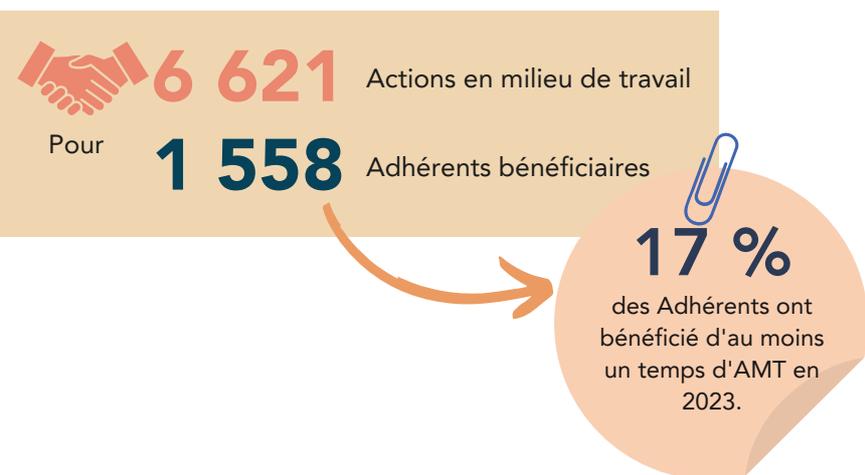


Voir la vidéo

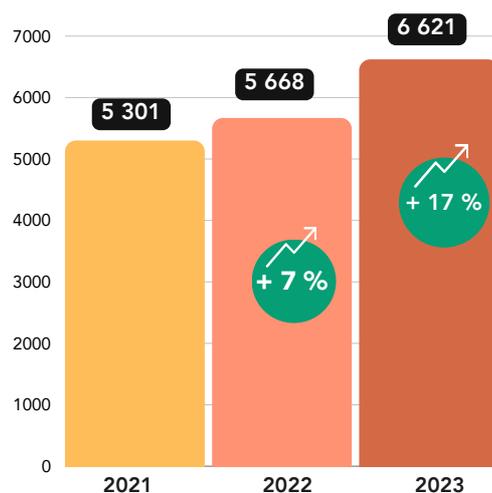
05

Les Actions en Milieu de Travail (AMT)

Le bilan des AMT réalisées par les professionnels de PREVY ne reflète pas le potentiel du service et de ses ressources. En effet, l'année 2023 est à considérer comme une année de transition où de nombreux collaborateurs ont été investis sur du temps de formation (rattrapage de la période COVID-19), le projet de service 2024-2028 et le paramétrage et déploiement du nouveau logiciel métier. En parallèle, les nouvelles ressources ont été recrutées en cours d'année et certaines ont dédié un temps important à leur formation (IDEST). Les effets de notre nouvelle organisation sur la montée en puissance des actions en milieu de travail ne pourront être mesurés qu'en fin d'année 2024.



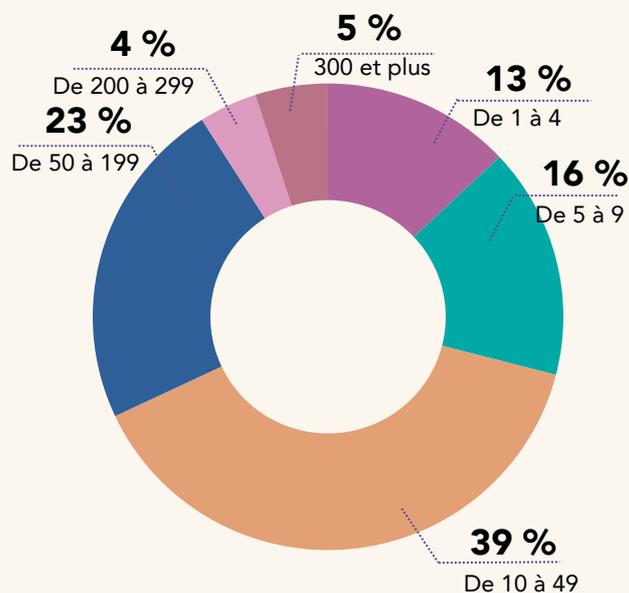
Évolution du nombre d'AMT



Répartition des AMT selon la taille d'entreprise

TRANCHE D'EFFECTIF SUIVI	% DE RDV AMT RÉALISÉS	NOMBRE D'ADHÉRENTS	RÉPARTITION EN POURCENTAGE
De 1 à 4	13 %	5 732	63 %
De 5 à 9	16 %	1 367	15 %
De 10 à 49	39 %	1 663	18 %
De 50 à 199	23 %	255	3%
De 200 à 299	4 %	16	0 %
300 et plus	5 %	13	0 %
Total	100 %	9046	100 %

Répartition des rendez-vous d'AMT réalisés selon la taille d'entreprise



Les rendez-vous d'AMT concernent principalement les entreprises de 10 à 49 salariés.

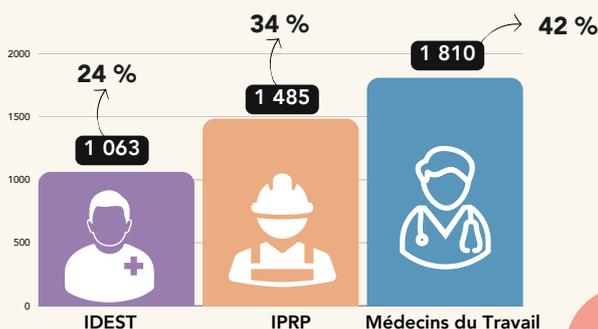
PREVY devra s'attacher à orienter les rendez-vous AMT vers les TPE de 1 à 4 salariés, les plus nombreuses du territoire économique mais pour lesquelles les AMT sont encore faibles.

Les Actions en Milieu de Travail

Nombre d'actions liées aux AMT

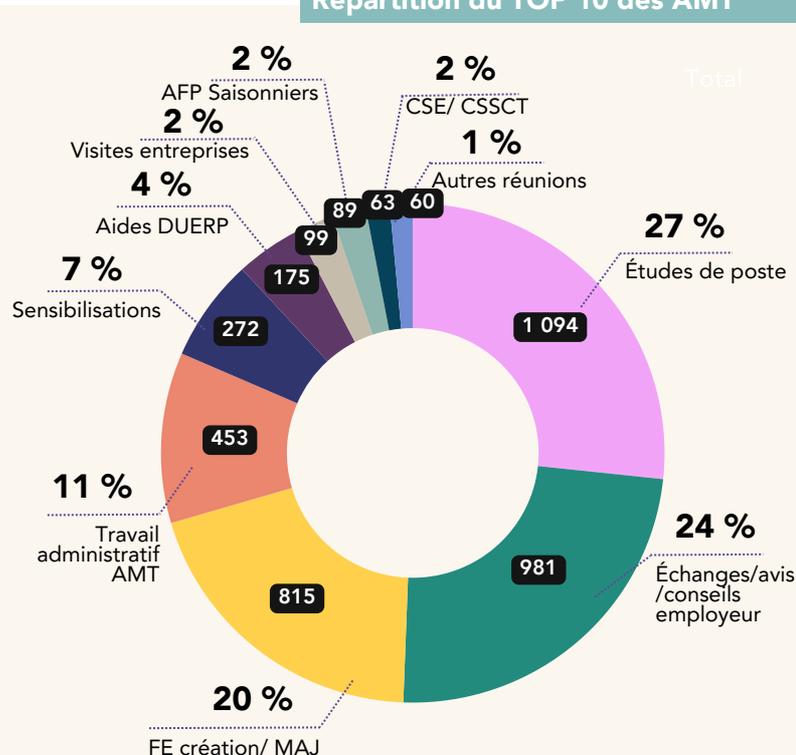
TYPE D'AMT	NOMBRE D'AMT	RÉPARTITION EN POURCENTAGE
AFP Saisonniers	89	2 %
Autre motif	1	0 %
Autres réunions	60	1 %
Cellule PDP	18	0 %
CSE/ CSSCT	63	1 %
Échanges/avis/conseils employeur	981	23 %
Conseils médecins	14	0 %
Études de poste	1094	25 %
Aides DUERP	175	4 %
Enquête	1	0 %
FE création/ MAJ	815	19 %
Formation Santé travail	1	0 %
Groupes de travail : Action terrain	3	0 %
Groupe de travail : Risque routier	1	0 %
Groupes de travail : Sensibilisation	40	1 %
Liaisons dans l'entreprise	3	0 %
Métrologies	26	1 %
Nouveaux adhérents : Aide au repérage des risques	1	0 %
Nouveaux adhérents : E-mailing	7	0 %
PDP AMT	45	1 %
Prévention des addictions	3	0 %
Prévention des RPS	21	0 %
Rendez-vous de liaison	32	1 %
Risque chimique : Aide à l'évaluation	18	0 %
Risque chimique : Analyse des FDS	21	0 %
Sensibilisations	272	6 %
Travail administratif AMT	453	10 %
Visites entreprises	99	2 %
Webinaire	1	0 %
Total	4 358	100 %

4 358 AMT réparties selon les équipes pluridisciplinaires



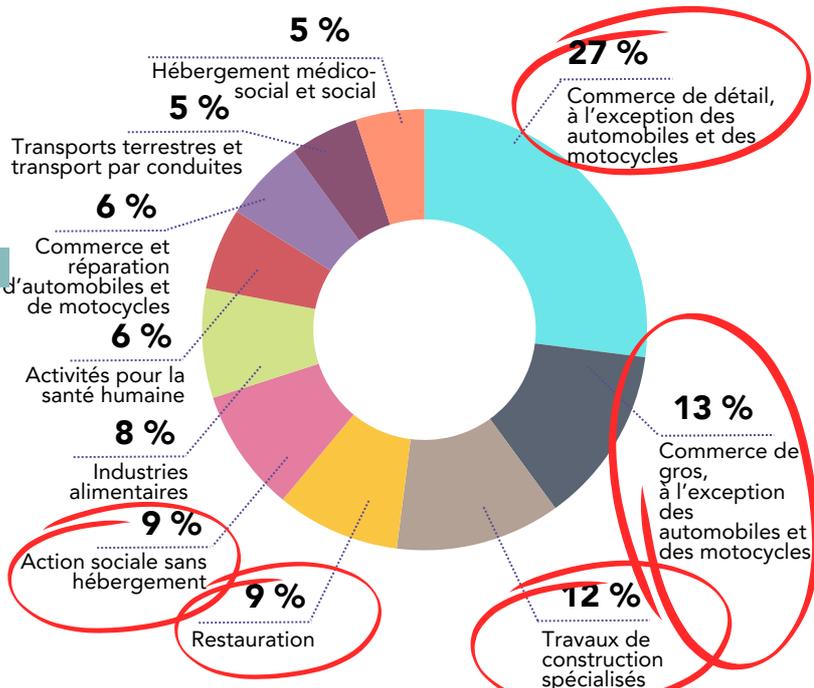
Les AMT des professionnels de PREVY se sont concentrées sur les secteurs du commerce, du BTP, de la restauration et de l'action sociale.

Répartition du TOP 10 des AMT



Les études de postes, échanges employeur et création ou mise à jour de la FE sont les 3 AMT les plus déployées dans le service.

Répartition du TOP 10 des AMT par code NAF



La Fiche d'Entreprise (FE)

La fiche d'entreprise (FE) est un document obligatoire réglementé par le Code du travail (articles R4624-46 à R4624-50 du Code du travail).

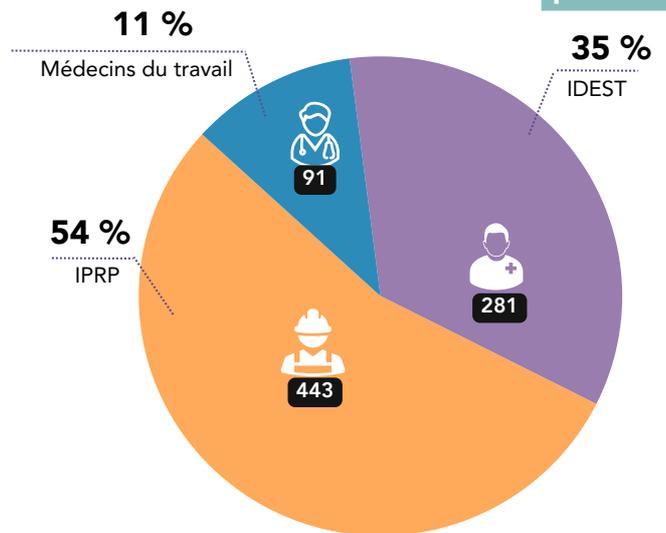
Pour chaque entreprise, le médecin du travail et/ ou l'équipe pluridisciplinaire, établit dans l'année d'adhésion et met à jour, tous les 4 ans, une fiche d'entreprise sur laquelle figurent, notamment les risques professionnels de l'entreprise et proposent des mesures visant à les réduire.

Remise à l'employeur dans l'année qui suit l'adhésion, la fiche d'entreprise est un document clé dans la démarche de prévention car elle met en lumière et cartographie les risques qui existent au sein de l'entreprise.

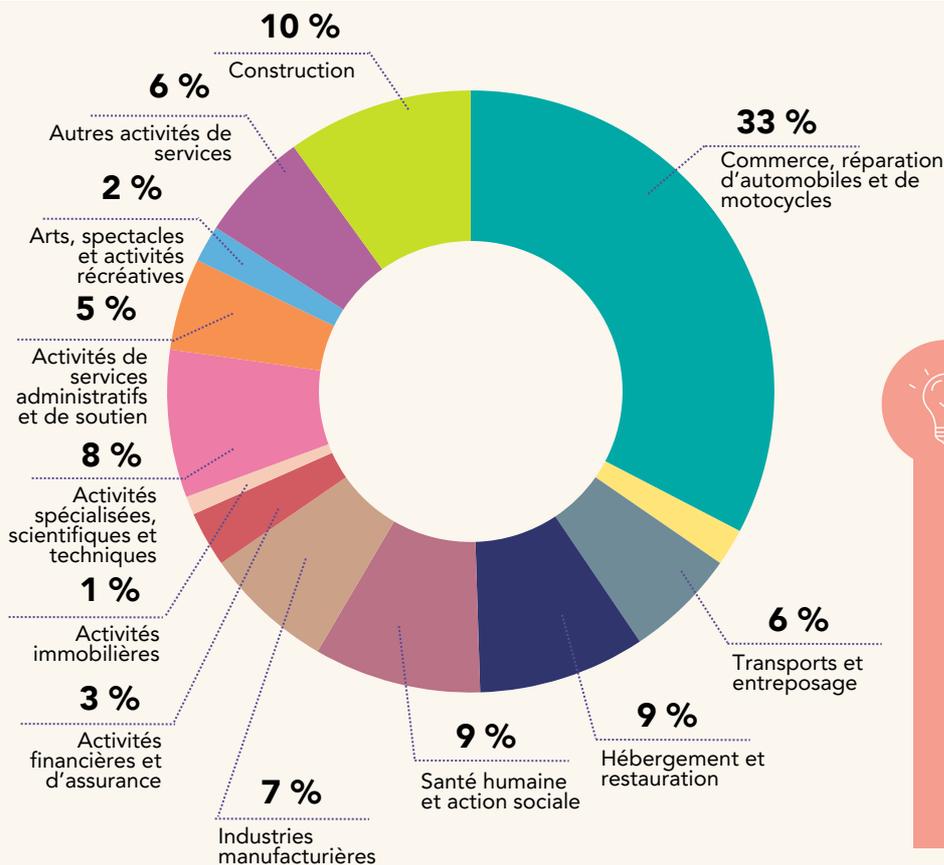


815 Fiches d'entreprise créées et mises à jour

Répartition du nombre de FE créées et mises à jour selon les professionnels



Répartition du nombre de FE créées et mises à jour selon les principaux codes NAF



Les secteurs ayant bénéficié en majorité de nos services sur cette mission sont ceux les plus représentés à l'échelle de PREVY, en cohérence avec les chiffres de notre bilan 2022.

Les activités de commerce et de réparation automobiles tiennent une part importante puisque 1/3 des FE ont été réalisées vers ce secteur.

La construction, la restauration et le secteur social occupent à eux trois le deuxième tiers.

L'accompagnement au DUERP

Véritable outil de connaissance des risques professionnels de l'entreprise et de leur évaluation. Chaque employeur a l'obligation de produire son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels avec une mise à jour annuelle pour les entreprises de plus de 11 salariés et, pour toutes les entreprises, dès lors que les conditions de travail sont modifiées.

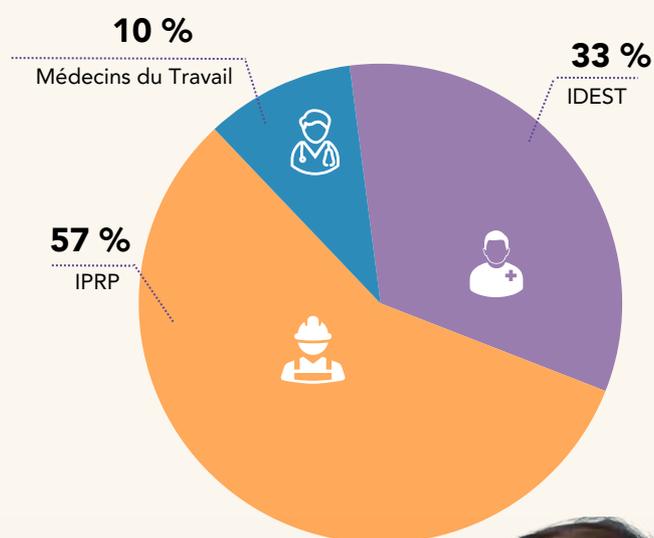
Les équipes de PREVY accompagnent chaque année les adhérents en leur présentant les outils et la méthodologie nécessaires pour répondre à cette obligation et insistent sur la transmission du DUERP au service lorsque celui-ci est formalisé.

L'aide au DUERP est majoritairement réalisée par le pôle technique pluridisciplinaire, des efforts sont faits pour orienter nos actions vers les TPE où cet outil d'évaluation est souvent absent et encore méconnu.

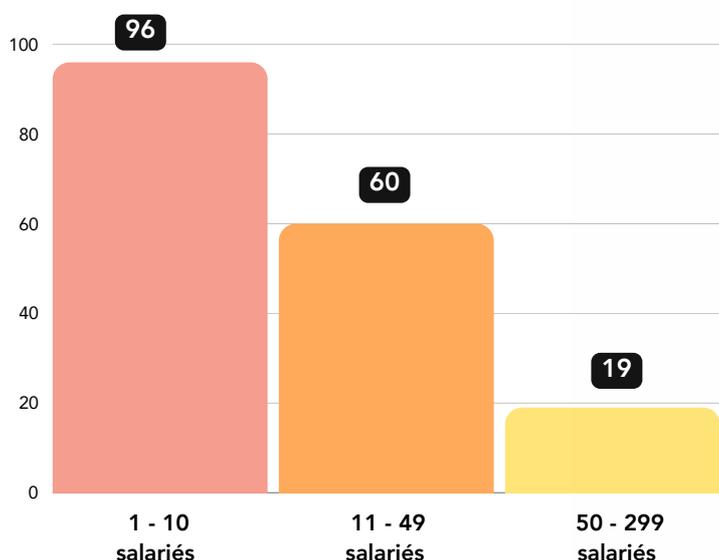


175 Aides au DUERP

Répartition de l'aide au DUERP selon les professionnels



Répartition de l'aide au DUERP selon la taille d'entreprise



Au secours, je dois rédiger mon Document Unique, comment faire ?

ZOOM sur les Actions de Prévention Primaire (APP) réalisées par le Pôle technique pluridisciplinaire

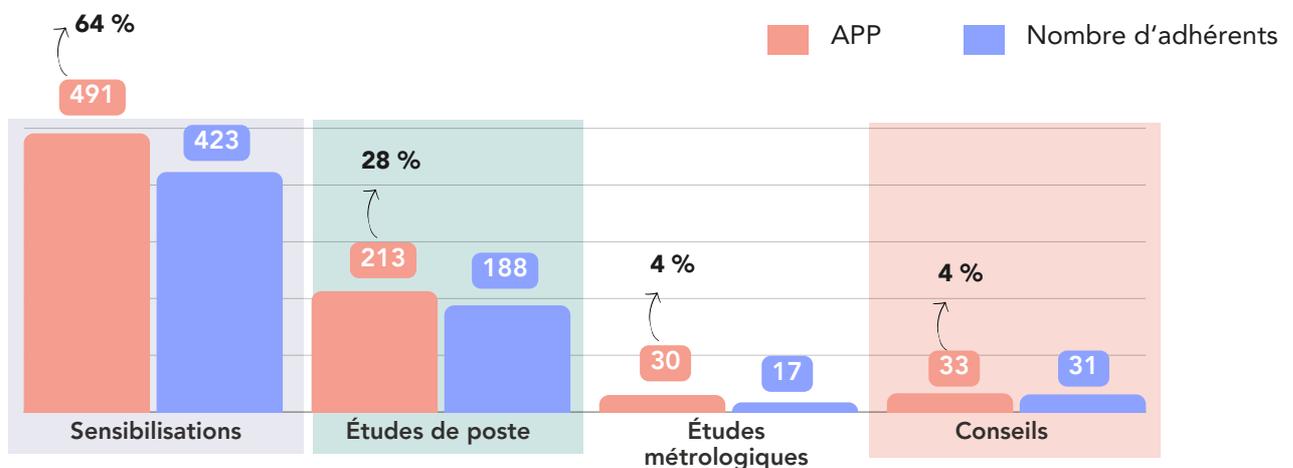
Rappelons ici le sens de « prévention primaire » sur la base de la définition de l'OMS de 1948 et reprise par la Haute Autorité de Santé (HAS) :

« Ensemble des actes visant à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population et à donc réduire, autant que faire se peut les risques d'apparition de nouveaux cas. Sont par conséquent pris en compte à ce stade de la prévention les conduites individuelles à risque, comme les risques en terme environnementaux ou sociétaux. »

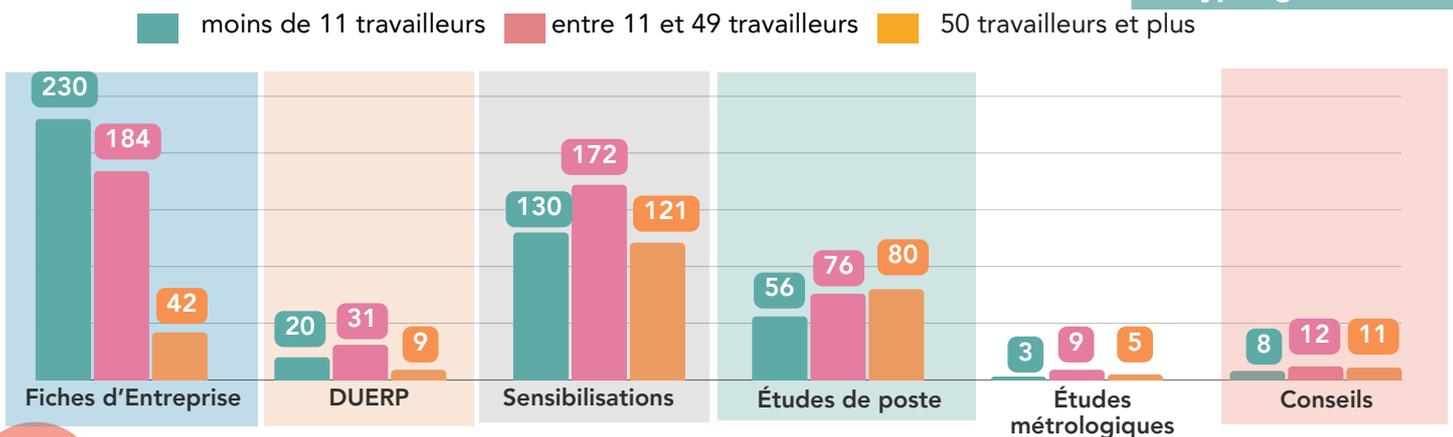


767 Actions de prévention primaire ont été dispensées par le PTP
pour **659** Adhérents

Nombre d'Actions de Prévention Primaire (APP) et nombre d'adhérents en fonction de la typologie des missions



Nombre d'Actions de Prévention Primaire (APP) par taille d'entreprises en fonction de la typologie des missions



Le passage des missions généralistes (ex : FE, DUERP) vers les missions portant sur des risques spécifiques (ex : EP risque chimique, ergonomie, conseils, etc.) se traduit par une augmentation de la taille des entreprises dans lesquelles les bases de la prévention des risques professionnels sont déjà présentes.

Nous pouvons ainsi penser que ces adhérents attendent de PREVY un accompagnement sur des politiques de prévention déjà bien définies. A contrario, les petites structures sont dépourvues de ces mêmes bases.

Ce raisonnement est renforcé par le rapport 2023 de l'IGAS montrant que 80 % des établissements de plus de 50 travailleurs ont un DUERP alors que 60 % des TPE en sont dépourvues. Ce constat dont on pouvait par ailleurs se douter nourrit la réflexion sur notre politique interne à dispenser des APP : les adhérents de moins de 50 travailleurs devraient en priorité réaliser leur DUERP avant de bénéficier d'une action de prévention primaire par notre service.

Les sensibilisations

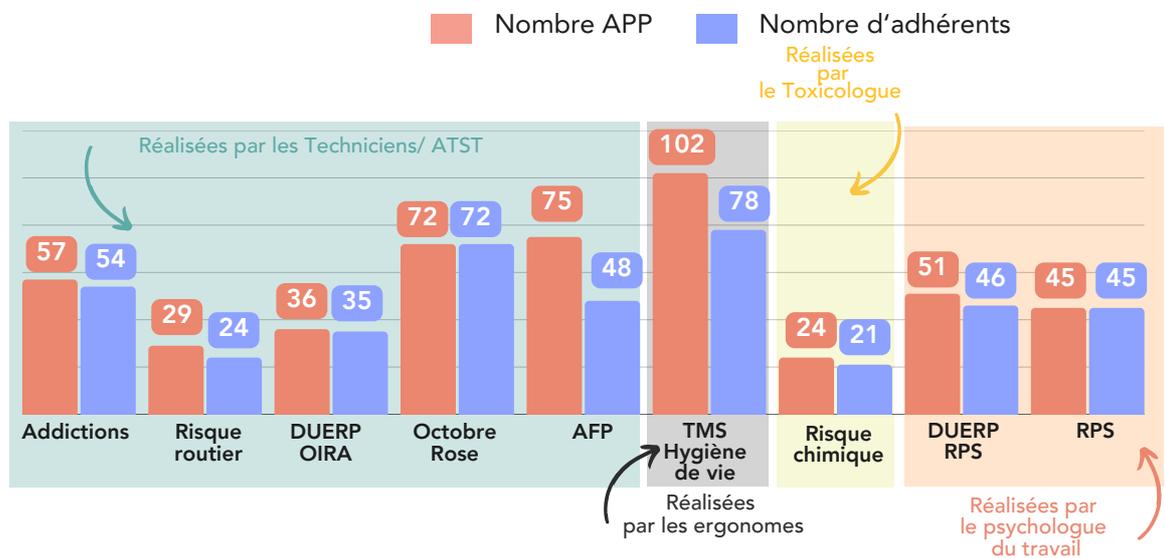
Elles sont dispensées par toute l'équipe du pôle technique pluridisciplinaire en fonction des spécialités de chacun. Elles se déclinent en ateliers au sein du village de la prévention de Nîmes au format « multi-employeurs » ou directement chez l'adhérent au format « intra ».

En réponse au référentiel SPEC 2217, nous comptabiliserons volontairement l'ensemble de ces sensibilisations en faisant la distinction toutefois par thématique et corps de métiers.

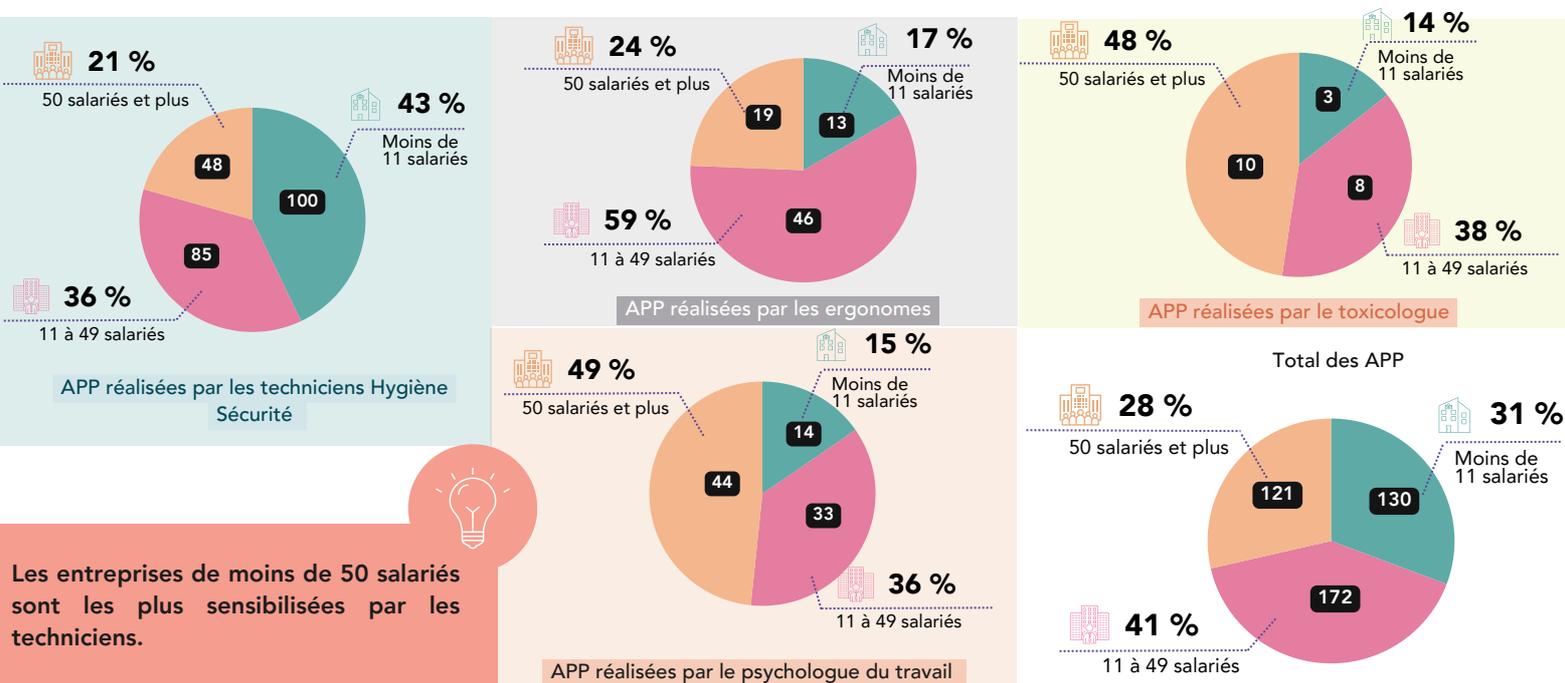
Dans ce cadre, le PTP a ainsi dispensé :



Répartition du nombre d'Actions de Prévention Primaire (APP) et du nombre d'adhérents sensibilisés par thématique



Nombre d'entreprises sensibilisées réparties par taille d'entreprise et par type de professionnels



Les entreprises de moins de 50 salariés sont les plus sensibilisées par les techniciens.

Les études de postes réalisées par les Ergonomes et le Toxicologue

Les études de poste ont pour principaux objectifs d'évaluer les risques d'un poste de travail et d'y apporter des recommandations adaptées.

Les ergonomes ont produit :

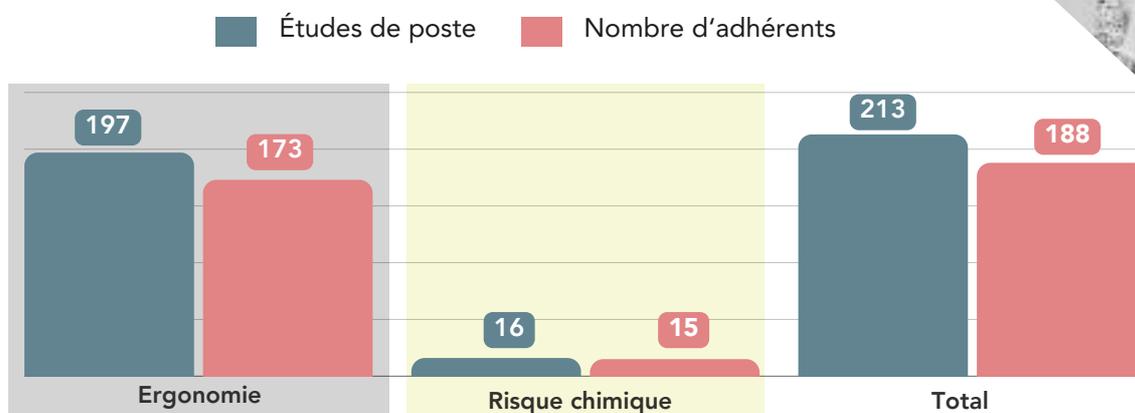


197 Études de poste (EP) : EP individuelles, collectives et orientées vers les aides CARSAT

pour **173** Adhérents. **+ 33 %** 
Par rapport à 2022



Christophe, Ergonome de PREVY



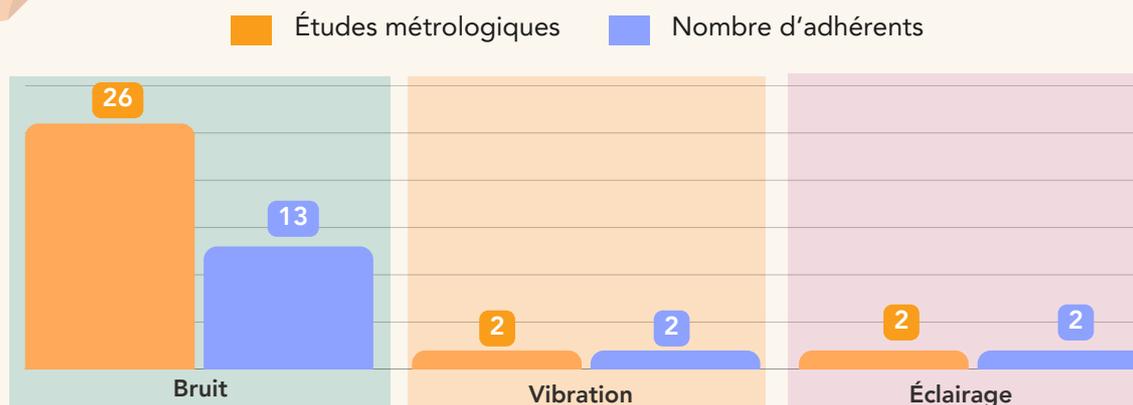
La Métrologie

86 %
Des études métrologiques concernent le "bruit"



30 Études métrologiques ont été réalisées

pour **17** Adhérents.



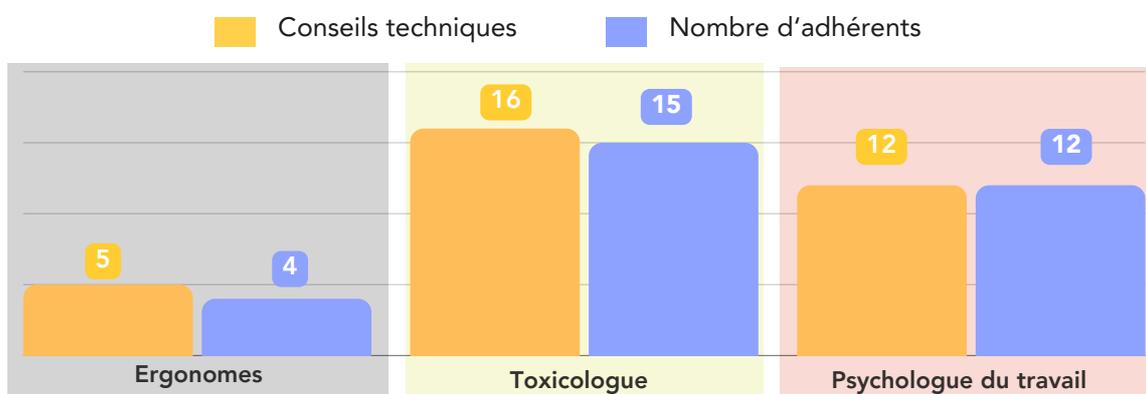
Les conseils techniques aux adhérents

Les préventeurs, notamment le toxicologue, la psychologue du travail et les ergonomes peuvent être sollicités directement par les entreprises ou par l'intermédiaire du médecin du travail ou de l'IDEST afin de répondre à une question ou émettre un avis sur des sujets techniques et/ ou réglementaires.



33 Actions de conseil techniques réalisées par le pôle technique pluridisciplinaire

pour **31** Adhérents



Le toxicologue dispense la moitié des conseils prodigués par les IPRP. Il est sollicité sur l'analyse de rapports en métrologie atmosphérique, la dangerosité de produits chimiques, le port d'appareils de protection respiratoire, etc.



Andy, Toxicologue de PREVY

Les études de poste et des conditions de travail

réalisées par les techniciens hygiène sécurité et les assistants en santé au travail

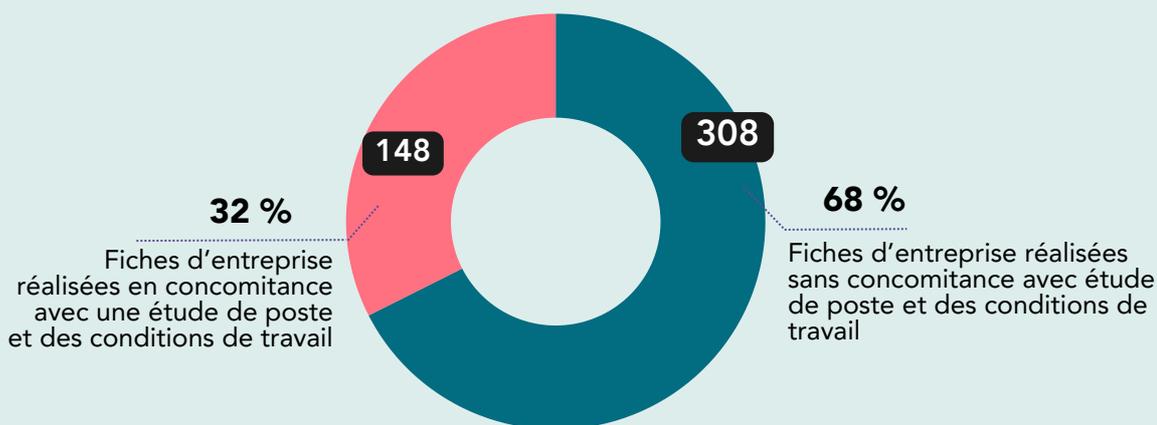


456 Fiches d'entreprise
376 Études de poste et des conditions de travail

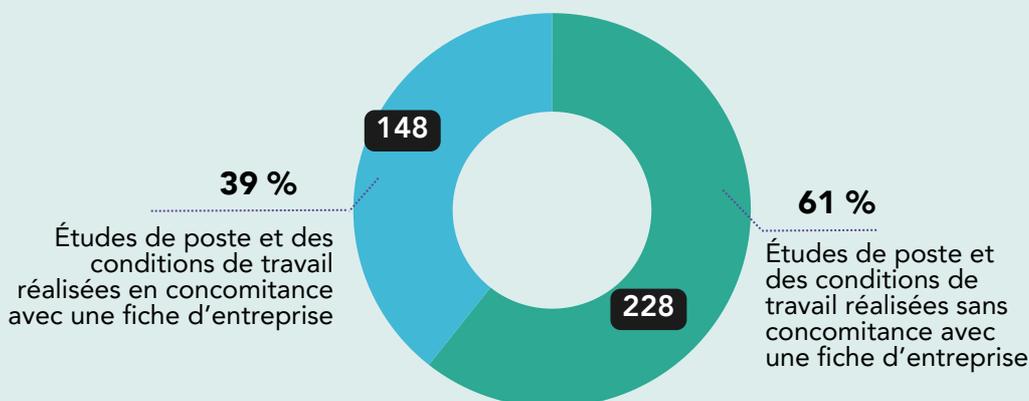


réalisation dans le cadre de procédures d'inaptitude

Nombre de fiches d'entreprise en concomitance ou sans études de poste et des conditions de travail

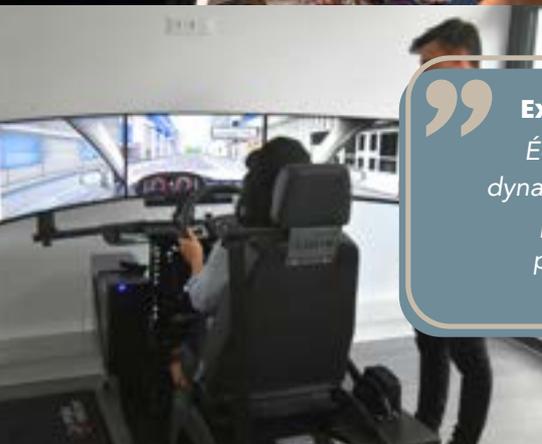


Nombre d'études de poste en concomitance ou sans Fiches d'entreprise



Les études de poste et des conditions de travail sont souvent associées à la réalisation de la fiche d'entreprise car ces deux documents sont indispensables dans la délivrance d'inaptitude par le médecin du travail.

32 % des FE réalisées par le PTP sont en concomitance avec une étude de poste et des conditions de travail. Dans le cadre du plan de rattrapage des FE à réaliser, PREVY va pouvoir s'attacher en 2024 à déployer un plan d'actions non exclusivement lié aux procédures d'inaptitude.



Zoom sur les ateliers de prévention collectifs

En 2023, les rendez-vous de prévention primaire inter-entreprises se sont intensifiés avec 47 dates proposées à nos adhérents sur 12 thématiques de risques liés à leur activité professionnelle.

Ces rendez-vous de prévention visent à développer la culture de prévention au sein des entreprises et favorisent un meilleur apprentissage grâce au partage d'expériences entre les participants.

Nous privilégions les rencontres en présentiel pour dynamiser les échanges.

47 Dates d'ateliers de prévention

1 Matinée Rencontres Santé-Travail

133 h dédiées à la réalisation des ateliers de prévention

413 Travailleurs sensibilisés

317 Entreprises participantes

À la question : Globalement, êtes-vous satisfait de cet atelier de prévention ?

PREVY a reçu une note globale de :



4,7 sur 5

20 %

des participants se sont inscrits aux ateliers après avoir reçu le calendrier en entreprise.

26 %

des participants se sont inscrits aux ateliers après avoir reçu la newsletter.



Exemple de retour :

Équipe accueillante et dynamique. De bons ateliers pratiques échanges pédagogiques super

Point com' promotion des ateliers/ événements



1

Calendrier regroupant l'ensemble des dates envoyées aux adhérents



28

Newsletters envoyées aux adhérents



277 000

E-mails adressés



500

Invitations envoyées pour la soirée d'inauguration



39

Publications sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook et Instagram)



5

Vidéos réalisées lors des ateliers de prévention

Bilan par thématique

RISQUE ROUTIER

Objectif :

- Expliquer les impacts de certains facteurs de risques (véhicule, conducteur, environnement et organisation).
- Proposer des axes de prévention en lien avec chacun des facteurs présentés en atelier.
- Informer sur les effets des produits psychoactifs et leurs conséquences.

Intervenants :

- La Sécurité Routière de la Préfecture du GARD
- La Gendarmerie du Gard et le SDIS 30
- Professionnels de PREVY : 1 médecin du travail, 2 techniciens hygiène sécurité, 2 IDEST

3

Ateliers



64

Participants

28

Entreprises

CONDUITES ADDICTIVES AU TRAVAIL

Objectif :

- Comprendre les mécanismes individuels et collectifs (organisation du travail) pouvant mener à une conduite addictive (alcool, drogue, etc.).
- Disposer d'outils de prévention primaire, secondaire et tertiaire.
- Connaître les éléments réglementaires en matière de prévention et de contrôle (mise en place de tests, traitement des situations aiguës, récurrentes, etc.).

Intervenants :

- Médecin addictologue du CHU de Nîmes
- CSAPA l'Envol
- Avocat spécialiste en Droit du travail
- Professionnels de PREVY : 1 médecin du travail, 1 psychologue du travail, 1 techniciens hygiène sécurité, 1 IDEST

2

Ateliers



17

Participants

16

Entreprises

BURN-OUT

Objectif :

- Evolution de la notion de Burn-out, définitions
- Les causes du Burn-out, son processus, ses manifestations
- Comprendre la différence entre Burn-out et dépression
- Savoir s'il existe des prédispositions individuelles
- Comment prévenir le Burn-out : repérage, évaluation, management, actions, prise en charge, réparation.

Intervenants :

Professionnels de PREVY : 1 médecin du travail, 1 psychologue du travail

4

Ateliers



53

Participants

40

Entreprises

INTÉGRATION DES RPS AU DUERP

Objectif :

- Comprendre les risques psycho-sociaux, connaître les outils d'intégration des RPS au DUERP en fonction de la taille et de l'activité de l'entreprise.
- Les conséquences possibles pour l'individu, le collectif, l'entreprise, les effets possibles sur la santé.
- Présentation d'une méthodologie d'intégration des RPS au DUERP : les différentes étapes, pas à pas (de la constitution du COPIL au déploiement de la démarche, jusqu'au plan d'actions)

Intervenant :

Professionnel de PREVY : 1 psychologue du travail

4

Ateliers



59

Participants

44

Entreprises

Bilan par thématique

DUERP OIRA

Objectif :

Accompagner les TPE et PME dans la mise en place d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels en ligne.

Intervenants :

Professionnels de PREVY : 2 techniciens hygiène sécurité

4

Ateliers

45

Participants

36

Entreprises

MAINTIEN EN EMPLOI - CELLULE PDP

Objectif :

- Promotion des outils PDP issues de la loi du 2 août 2021.
- Focus sur le dispositif de maintien en emploi.
- Présentation des dispositifs de Transitions Pro.
- Table ronde en vue de partager des témoignages.

Intervenants :

CAP EMPLOI 30

CARSAT

Professionnels de PREVY : 2 médecins du travail, 1 psychologue du travail, 1 IDEST

4

Ateliers

34

Participants

24

Entreprises

TMS - QUÉSACO ?

Objectif :

- Découvrir les causes de TMS dans leur globalité (multifactorielles).
- Appréhender les principes d'ergonomie de manière à développer un 1er niveau d'analyse.

Intervenant :

Professionnel de PREVY : 1 ergonome

2

Ateliers

16

Participants

14

Entreprises

TMS - ESCAPE GAME

Objectif :

Découvrir les causes des TMS dans leur globalité (multifactorielles) sous un format ludique.

Intervenant :

Professionnel de PREVY : 1 ergonome

3

Ateliers

11

Participants

9

Entreprises

TMS - POSTE DE TRAVAIL INFORMATIQUE

Objectif :

- Identifier les risques de TMS liés au travail sur écran et ses effets sur la santé.
- Acquérir les connaissances de base pour aménager son poste de travail en fonction de son activité et des recommandations en matière d'ergonomie.

Intervenant :

Professionnel de PREVY : 1 ergonome

2

Ateliers

9

Participants

8

Entreprises

Bilan par thématique

HYGIÈNE DE VIE

Objectif :

- Éduquer sur l'importance de l'hygiène de vie, briser les idées préconçues, et fournir des recommandations concernant l'hygiène de vie au travail et en dehors.
- Personnaliser les recommandations pour chaque entreprise et les postes occupés.

Intervenants :

Professionnels de PREVY : 1 ergonome, 1 IDEST

3

Ateliers



30

Participants

23

Entreprises

RISQUE CHIMIQUE

Objectif :

Accompagner les participants à la prise en main de l'outil SEIRICH de l'INRS afin d'évaluer les risques chimiques de l'entreprise.

Intervenants :

Professionnels de PREVY : 1 toxicologue, 1 IDEST

2

Ateliers



19

Participants

14

Entreprises

ADHÉRENTS PREVY : DE QUEL ACCOMPAGNEMENT PUIS-JE BÉNÉFICIER ?

Objectif :

Informer l'adhérent des services compris dans l'offre socle.

Intervenant :

Professionnels de PREVY : 1 chargée des relations adhérents

6

Ateliers



32

Participants

25

Entreprises



Les Rencontres
Santé-Travail

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

28 Entreprises
participantes

Sous la forme de stands d'informations, PREVY a invité les employeurs, les responsables de service, les responsable QHSE, CSE, etc. à réaliser un « parcours de prévention immersif », entre stands informatifs et ateliers pédagogiques, dédiés à la présentation de l'offre socle de services de PREVY.

“Découvrez le récit de Marion, opticienne depuis onze ans dans la même boutique, qui a évité de sombrer dans le bore-out jusqu'à sa rencontre avec une infirmière en santé au travail de PREVY !

L'exemple de Marion met en lumière les différentes étapes d'accompagnement par la cellule PDP de PREVY. Tout d'abord, un repérage effectué par une infirmière en santé au travail, suivi d'une orientation vers la psychologue du travail de PREVY pour évaluer sa situation et envisager les solutions possibles, comme un bilan de compétences. Ensuite, une demande de visite occasionnelle avec le médecin du travail qui a permis d'orienter Marion vers un Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP) et Transition Pro Occitanie.



Voir la vidéo

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE

06

La cellule PDP de PREVY

PREVY assure un dispositif de coordination des acteurs du maintien en emploi, permettant de prévenir le risque de désinsertion professionnelle et de favoriser le maintien en/ dans l'emploi des travailleurs suivis au travers de sa cellule PDP.

La cellule PDP a pour mission d'accompagner les entreprises adhérentes et les travailleurs en risque de désinsertion professionnelle, dans leurs démarches de maintien en emploi (démarches sociales, prévention du licenciement pour inaptitude, reclassement et reconversion professionnelle, etc.).

La cellule PDP vient en appui aux équipes médicales pour la prise en charge et l'accompagnement des situations complexes de salariés en difficulté médico-socio-professionnelle.

Afin d'assurer une prise en charge précoce, elle dispose des nouveaux dispositifs issus de la loi du 2 août 2021 :

- La visite de pré-reprise à l'initiative du médecin du travail.
- Le rendez-vous de liaison : rencontre facultative organisée entre l'employeur et le salarié en arrêt de travail. Il permet d'entrer en contact avec le salarié et l'employeur afin d'informer des mesures d'accompagnement mobilisables : visites de pré-reprise, aménagement de poste ou de temps de travail et de préparer le retour du salarié dans l'entreprise ou son éventuel reclassement.
- La visite de mi-carrière.
- L'essai encadré qui favorise le retour à l'emploi en évaluant la compatibilité d'un poste avec l'état de santé du salarié.
- Inclus'pro formation – Handicap et Projet.

La cellule PDP met en place un accompagnement adapté à chaque situation. Il s'agit d'une prise en charge pluridisciplinaire d'une situation individuelle complexe afin de sécuriser le parcours du travailleur orienté pour éviter toute désinsertion professionnelle.

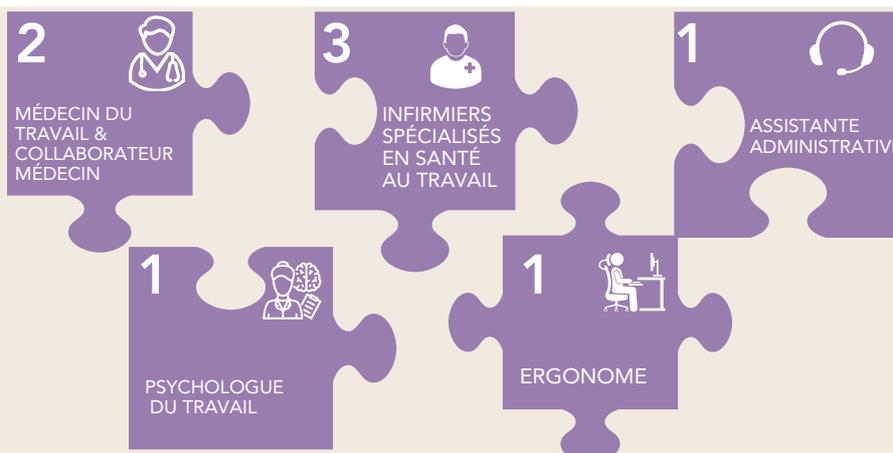
Elle peut être saisie par un adhérent, le salarié lui-même ou encore un salarié orienté par les équipes pluridisciplinaires du service, un partenaire du maintien en emploi ou l'assurance maladie.

La cellule PDP propose des entretiens socio-professionnels assurés par des IDEST référentes, un psychologue du travail ou un référent de la cellule afin de proposer un parcours coordonné d'actions visant le maintien en/ dans l'emploi. En fonction des situations, le suivi peut s'étaler de quelques semaines à plusieurs mois.

Pour chaque accompagnement, les actions proposées se développent et s'inscrivent dans une approche partenariale et multidisciplinaire tant en interne (auprès des médecins du travail, des IDEST, du pôle technique pluridisciplinaire, des assistantes sociales) qu'en externe (auprès des partenaires tel que la CARSAT, le CAP EMPLOI , l'AGEFIPH, la MDPH, les CEP, etc.). Les entretiens socio-professionnels amènent les référents à réaliser des actions en milieu de travail en lien avec l'accompagnement du salarié : étude de poste, suivi des essais encadrés ou encore la participation aux rendez-vous de liaison.

Ainsi, l'accompagnement collectif doit rester la priorité de la cellule PDP qui organise à la demande des employeurs ou en accord avec eux, des actions collectives de prévention dans les entreprises dont les travailleurs sont confrontés à un risque de désinsertion professionnelle.

COMPOSITION



Des exemples de dispositifs mobilisables en arrêt de travail

LE RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Pourquoi faire ?

- Permettre un contact entre le salarié et l'employeur pendant l'arrêt de travail pour anticiper la reprise.
- Informer des mesures d'accompagnement mobilisables : visite de pré-reprise, mesures d'aménagement du poste ou du temps de travail.
- Préparer le retour du salarié dans l'entreprise ou son éventuel reclassement.

Qui la demande ?

- L'employeur
- Le salarié

Quand ?

Tout salarié en arrêt de travail d'une durée d'au moins 30 jours peut bénéficier d'un rendez-vous de liaison.

Attention : Le salarié peut refuser de se rendre à ce rendez-vous ou demander à être accompagné du référent handicap quand il existe (au moins 250 travailleurs).

Par qui ?

Ce rendez-vous est une rencontre, facultative, organisée entre l'employeur et le salarié en arrêt de travail.

PREVY ne peut être à l'origine de sa réalisation. En revanche, l'employeur ou le salarié peut demander d'y associer un des professionnels de PREVY.

loi du 2 août 2021

L'ESSAI ENCADRÉ

Pourquoi faire ?

L'essai encadré permet au salarié de suivre une action de remobilisation précoce pendant son arrêt de travail et ainsi de :

- tester sa capacité à reprendre son ancien poste ;
- tester un aménagement de poste ;
- tester un nouveau poste ;
- préparer une reconversion professionnelle.

Qui la demande ?

- Salarié
- Médecin du travail
- CARSAT
- CAP EMPLOI (cas handicap)
- L'essai encadré nécessite l'accord de trois médecins :
 - Médecin du travail
 - Médecin de l'assurance maladie
 - Médecin traitant

Durée

- La durée maximale de l'essai encadré est de 14 jours ouvrables, en continu ou fractionnables (en plusieurs temps). Il est renouvelable éventuellement une fois, dans la limite d'une durée totale de 28 jours.
- Pendant la durée de l'essai encadré, le salarié est en arrêt de travail.

loi du 2 août 2021



Des exemples de dispositifs mobilisables en activité

PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Pourquoi faire ?

Le projet de transition professionnelle est une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation, permettant aux travailleurs souhaitant changer de métier ou de profession, de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet. Dans ce cadre, le salarié peut bénéficier d'un droit à congé et d'un maintien de sa rémunération pendant la durée de l'action de formation.

Les conditions d'accès

- En cours de CDI : avoir au moins 24 mois d'ancienneté, » dont 12 mois dans l'entreprise actuelle
- En cours de CDD : avoir au moins 24 mois d'ancienneté au cours des 5 dernières années, dont 4 mois, consécutifs ou non, en CDD au cours des 12 derniers mois
- Voir toutes les conditions sur : Projet de transition professionnelle – Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (travail-emploi.gouv.fr)*

Motifs de refus par l'employeur

- Conditions d'ancienneté non remplies
- Délais de demande non respectés
- Entreprise < 100 travailleurs : 1 seul salarié à la fois.
- Entreprise ≥ 100 travailleurs : maximum 2% de l'effectif total.

INCLU' PRO FORMATION

Pourquoi faire ?

Inclu'Pro formation est une offre de formation pré-qualifiante de l'AGEFIPH permettant à toute personne en situation de handicap de valider et déployer son projet professionnel, développer des compétences, se maintenir en emploi, etc.

Pour qui ?

Toutes personnes handicapées, demandeur d'emploi, salarié, travailleur indépendant, engagés dans un parcours d'accès à l'emploi, de maintien dans l'emploi ou de transition professionnelle.

Qui l'accompagne ?

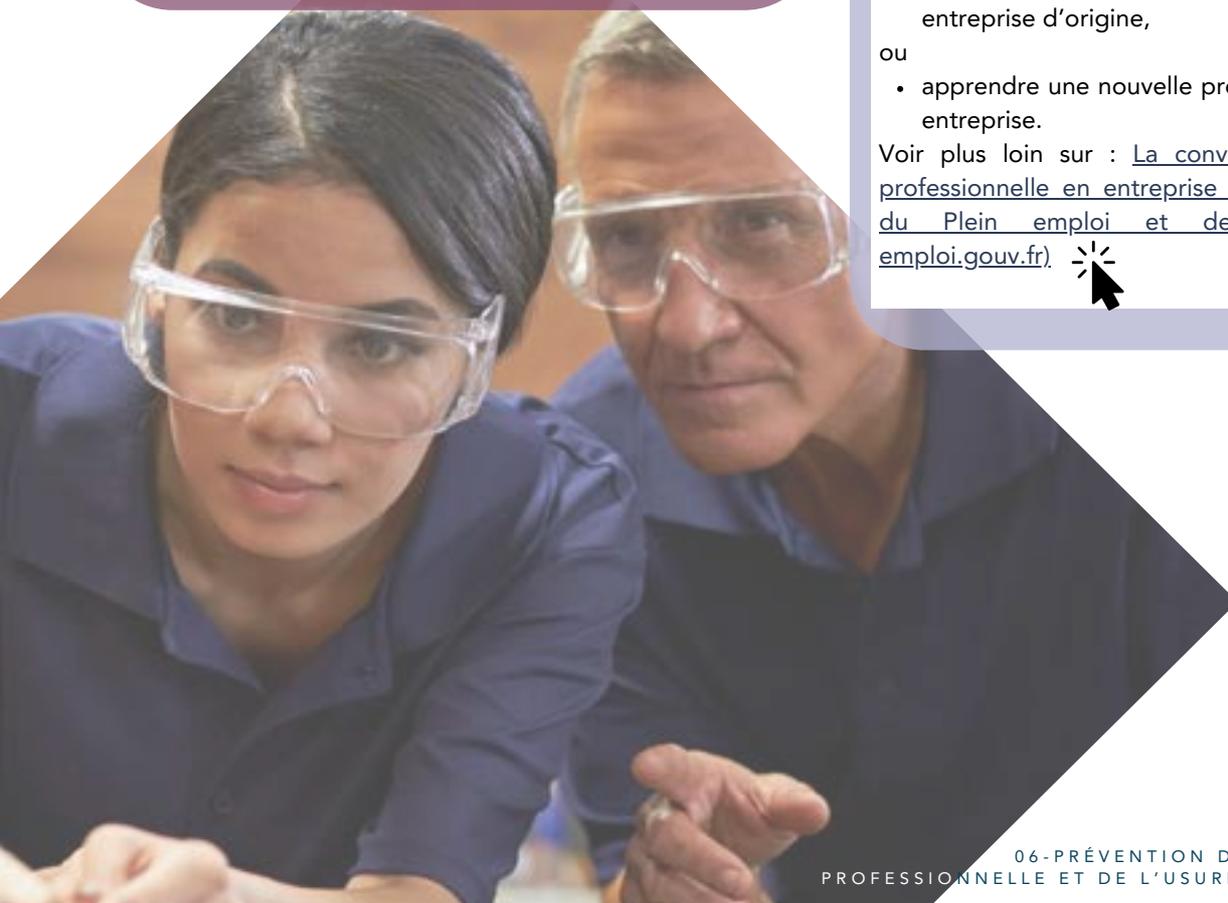
- La prestation est mobilisée par les organismes habilités par l'AGEFIPH en région.

CONVENTION DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE

La CRPE permet aux salariés de :

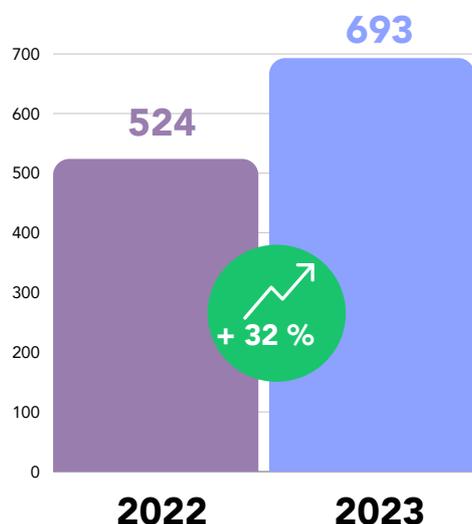
- se réhabituer à leur poste dans leur entreprise d'origine,
 - apprendre une nouvelle profession dans leur entreprise d'origine,
- ou
- apprendre une nouvelle profession dans une autre entreprise.

Voir plus loin sur : [La convention de rééducation professionnelle en entreprise – Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](http://travail-emploi.gouv.fr) *

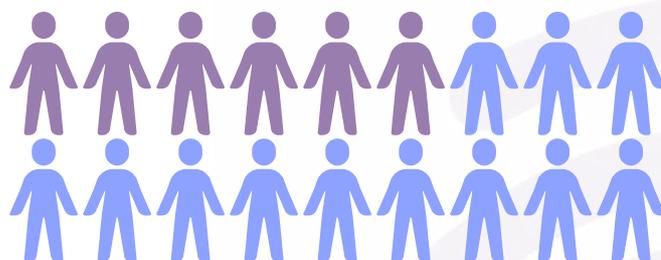


Les prises en charge individuelles par la cellule PDP

Nombre d'orientations réalisées par les professionnels de santé vers la cellule PDP



Une augmentation de 32 % des orientations vers la cellule PDP (référentes PDP, assistantes sociales et psychologue du travail hors auto-saisine par les travailleurs).



En 2022 : 524 orientations vers la cellule PDP (assistantes sociales + psychologue du travail + référents PDP)
En 2023 : 693 orientations dont 566 par les médecins du travail et 127 par les IDEST



Une très forte mobilisation des IDEST :

16 orientations en 2022 - 127 orientations en 2023, conséquence directe de :

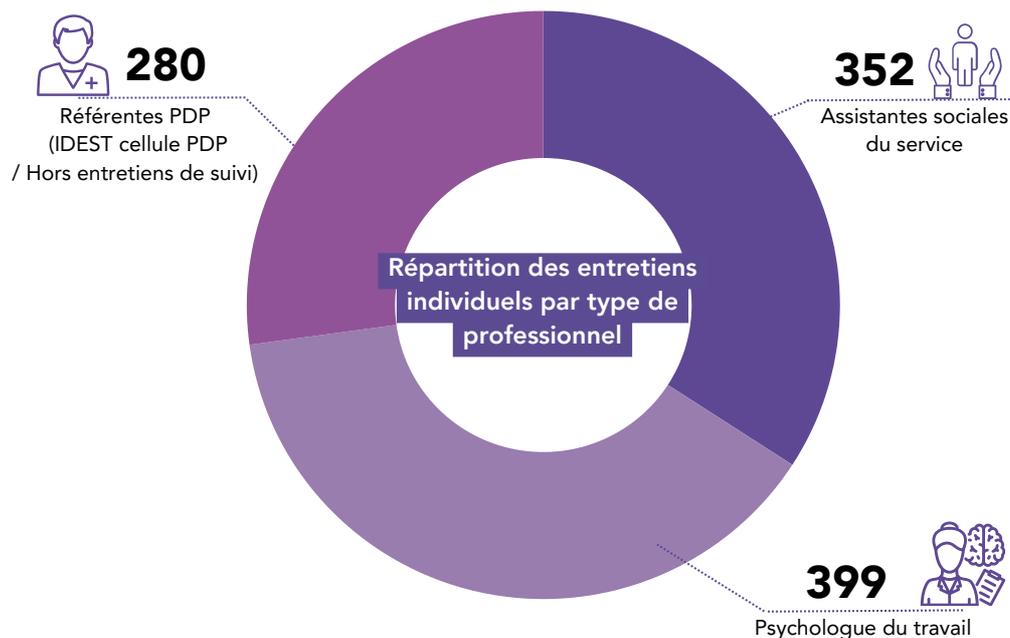
- La formation systématique des IDEST du service à la formation JABES et PARAY (formation, action à la méthodologie du maintien en emploi des travailleurs connaissant des risques de désinsertion professionnelle, des inaptitudes et des situations de handicap).
- Les sensibilisations réalisées par la cellule PDP auprès des professionnels PREVY afin de comprendre les enjeux de la PDP et la philosophie de l'évaluation médico-psycho-sociale (les orientations sont plus précoces).

L'auto-saisine par les travailleurs (nombre = 5) et par les employeurs (nombre = 0) de la cellule PDP est très faible et reste un élément à développer pour 2024 par la sensibilisation des travailleurs et des employeurs aux missions de la cellule PDP.

Nombre de situations individuelles prises en charge par la cellule PDP

En 2023, 1031 entretiens individuels ont été réalisés par les référentes IDEST PDP, psychologue du travail et assistantes sociales contre 601 en 2022.

soit + 71,5 %

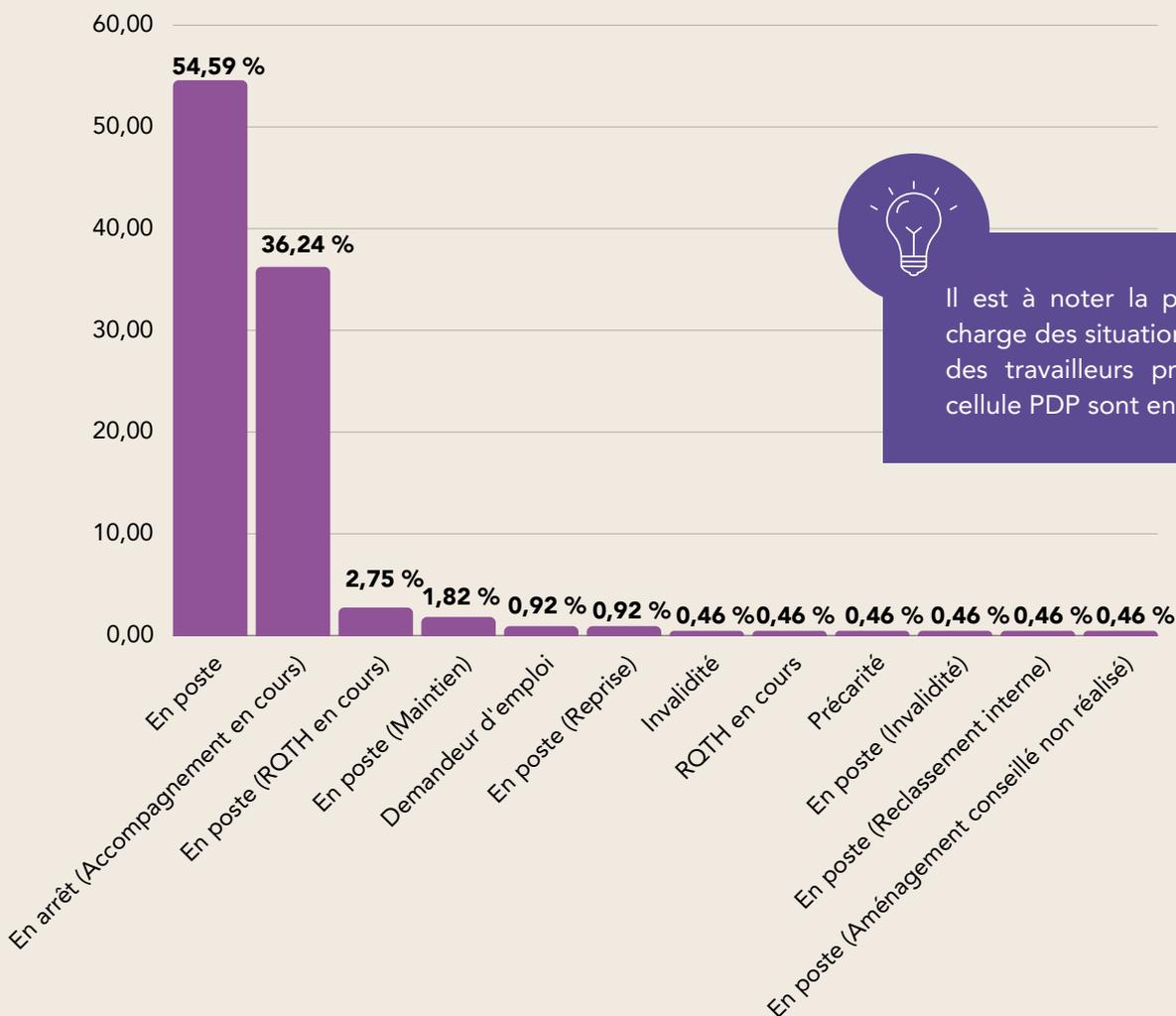


Un renfort de ressources au sein de la cellule PDP a généré une forte montée en puissance des prises en charge entre 2022 et 2023 avec un suivi régulier et personnalisé des situations individuelles.

- Montée en activité PDP de la psychologue du travail
- Ouverture des plannings des assistantes sociales
- Arrivée de 2 IDEST référentes et d'une IDEST coordinatrice

Situation du salarié en début de suivi lors des entretiens socio-professionnels réalisés par les référents PDP

En poste	54,59 %
En arrêt (Accompagnement en cours)	36,24 %
En poste (RQTH en cours)	2,75 %
En poste (Maintien)	1,82 %
Demandeur d'emploi	0,92 %
En poste (Reprise)	0,92 %
Invalidité	0,46 %
RQTH en cours	0,46 %
Précarité	0,46 %
En poste (Invalidité)	0,46 %
En poste (Reclassement interne)	0,46 %
En poste (Aménagement conseillé non réalisé)	0,46 %
TOTAL	100 %



Les secteurs d'activités prédominants des travailleurs pris en charge par la cellule PDP



Supermarchés



Aide à domicile



Activités hospitalières



Restauration

Parcours de suivi de maintien en emploi

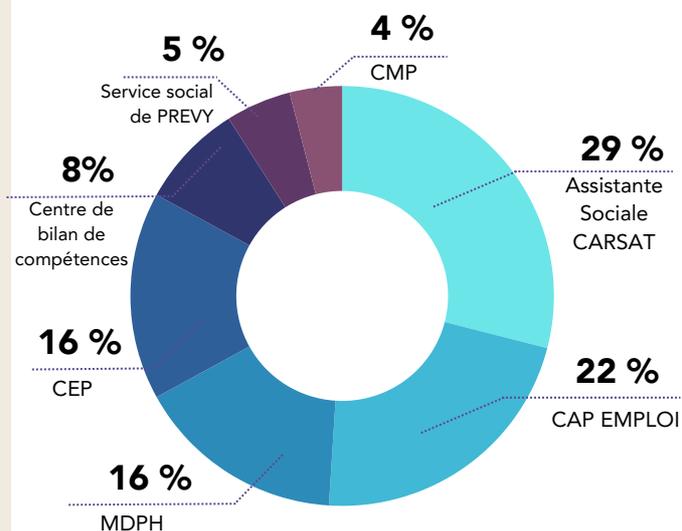
En début de suivi, 34 % des travailleurs reçus par les référents PDP ont été pris en charge pour un diagnostic, une analyse et prise de conscience de leur situation médico-socio-professionnelle.

Le suivi des entretiens socio-professionnels réalisé par PREVY en 2023

Objectifs de début de suivi

Diagnostic/ Analyse et prise de conscience	34 %
Évolution professionnelle	14 %
Reconversion professionnelle	12 %
Identifier les solutions (aménagement et reclassement interne)	12 %
Accompagner à la constitution du dossier RQTH	10 %
Aider la personne en situation de handicap à se projeter dans un nouveau projet professionnel	4 %
Invalidité	4 %
Procédure d'inaptitude	4 %
Aménagement ergonomique	3 %
Remobilisation précoce	1 %
Temps partiel thérapeutique	1 %
Retraite anticipée inaptitude	1 %
AGEFIPH	1 %
TOTAL	100 %

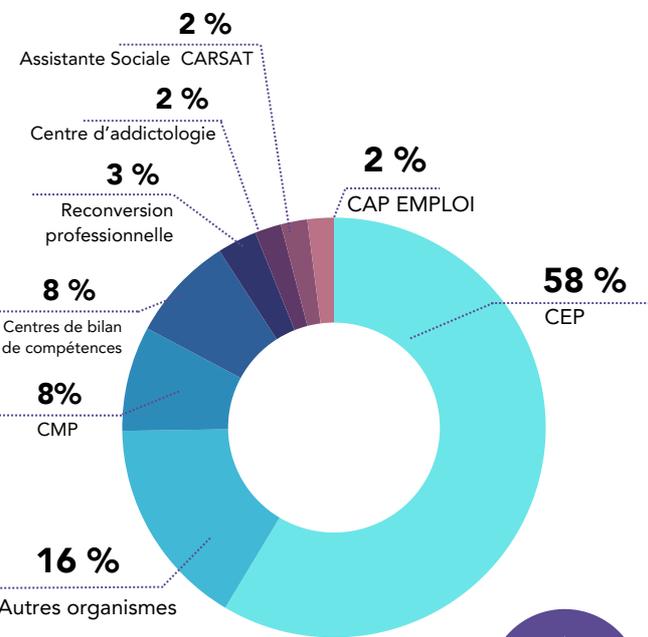
Les 7 premières orientations à la suite des entretiens des référents PDP



Les référents PDP ont orienté majoritairement vers le Service Social de la CARSAT, CAP EMPLOI et la MDPH.

En fin de suivi, les travailleurs ont été majoritairement orientés vers le CEP (conseil en évolution professionnelle), dispositif d'accompagnement qui permet, s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité, etc.).

Les orientations en fin de suivi



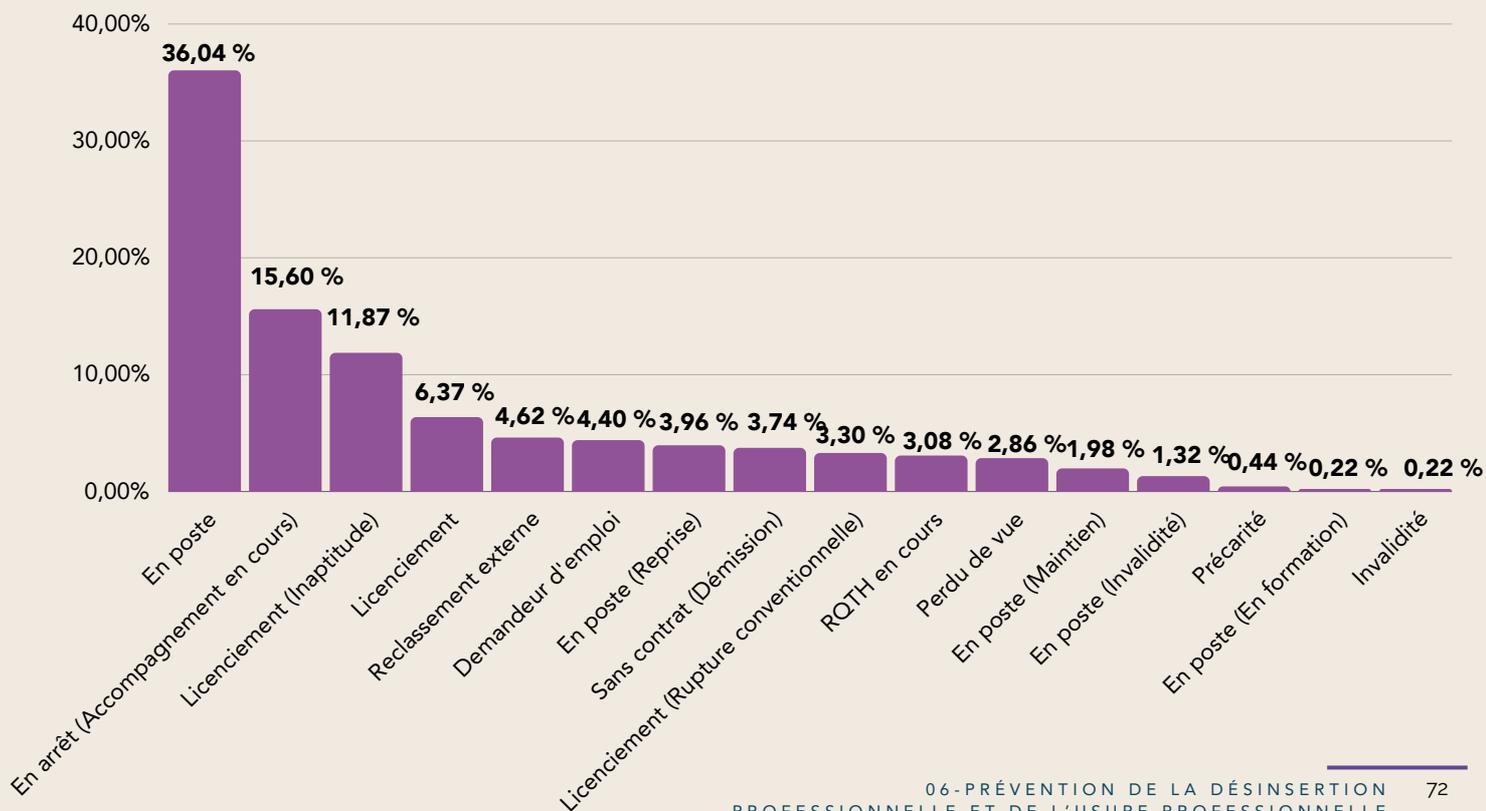
36 % des travailleurs sont restés en poste alors que leur situation avait été jugée comme à risque de désinsertion professionnelle.



Situation des travailleurs en fin de suivi

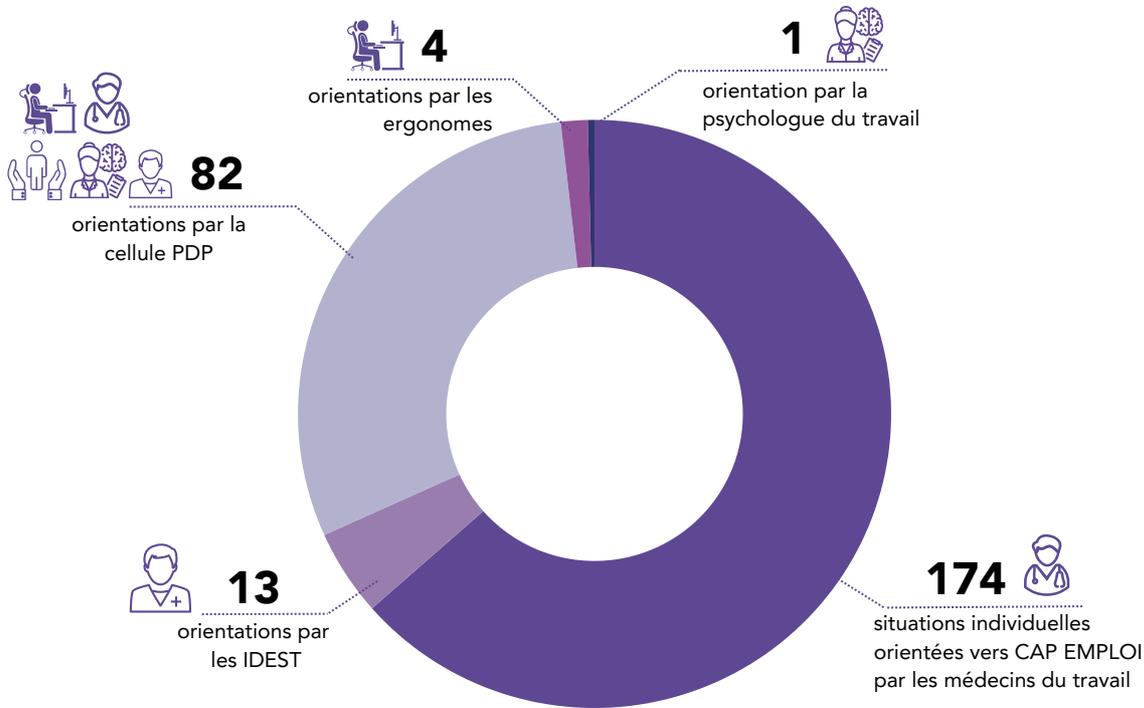
En poste	36,04 %
En arrêt (Accompagnement en cours)	15,60 %
Licenciement (Inaptitude)	11,87 %
Licenciement	6,37 %
Reclassement externe	4,62 %
Demandeur d'emploi	4,40 %
En poste (Reprise)	3,96 %
Sans contrat (Démission)	3,74 %
Licenciement (Rupture conventionnelle)	3,30 %
RQTH en cours	3,08 %
Perdu de vue	2,86 %
En poste (Maintien)	1,98 %
En poste (Invalidité)	1,32 %
Précarité	0,44 %
En poste (En formation)	0,22 %
Invalidité	0,22 %
TOTAL	100 %

Situation des travailleurs en fin de suivi



Le suivi des missions orientées vers CAP EMPLOI en 2023

274 Situations ont donné lieu à un signalement vers CAP EMPLOI



La collaboration avec CAP EMPLOI se renforce et s'inscrit dans la continuité des échanges de longue date avec PREVY.

Elle permet la gestion de situations individuelles mais aussi d'actions collectives menées avec la Cellule PDP (PAL et petits déjeuners employeurs).

57 % des travailleurs orientés vers CAP EMPLOI et dont le suivi de dossier est clôturé en 2023 ont pu être maintenus dans/ en emploi.

En 2024 PREVY et CAP EMPLOI officialiseront leur fort partenariat autour d'une convention.

La prise en charge de situations individuelles a donné lieu au déploiement des ergonomes de PREVY afin d'étudier les possibilités de prévention collective chez l'adhérent.



**CAP
EMPLOI**
Handicap, recrutement & maintien

Le suivi des missions orientées vers le Service social de la CARSAT en 2023

En 2023, PREVY procède à **303** orientations vers le service social de la CARSAT, soit **5 fois** plus qu'en 2022, représentant **84,6%** des orientations vers la CARSAT service social Gard Lozère.



5 x plus d'orientations qu'en 2022

PREVY est un acteur fort sur le territoire. Cette collaboration s'est également traduite en 2023 par :

- Dès le printemps 2023, le service a formalisé le partenariat entretenu avec le service social de la CARSAT LR depuis 2017 par la formulation d'un protocole de collaboration en faveur de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Cette collaboration PREVY - Service Social de l'Assurance Maladie a pour vocation de renforcer les orientations de situations individuelles, la coopération entre les services de ces deux entités, le développement et la promotion des actions collectives ainsi que la collaboration entre la cellule locale PDP de l'Assurance Maladie et la cellule PDP de PREVY.

- Une étroite collaboration avec le service social de la CARSAT pour l'accompagnement des situations individuelles à risque de désinsertion professionnelle.
- Une forte coopération dans le cadre d'actions de sensibilisation collective (Petits déjeuners employeurs).

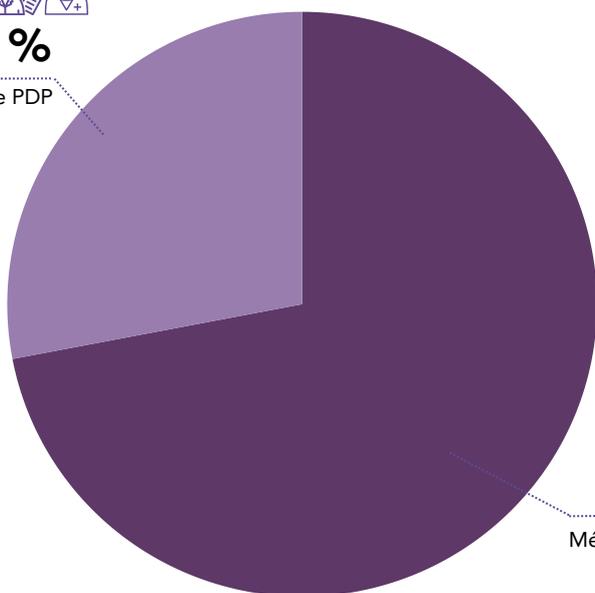


L'origine des signalements



28 %

Cellule PDP



72 %

Médecins du travail

Source : CARSAT

Les dispositifs mis en œuvre par la CARSAT après orientation par PREVY

Bilans de compétences	56
Essais encadrés	27 dont 10 émanant de PREVY
Formations	10
Inclu pro	83
PMSMP	2
Stages	3
TOTAL	181

L'évolution des dispositifs de PDP utilisés de 2022 à 2023 au sein de PREVY

Les dispositifs de PDP instaurés depuis la loi du 2 août 2021 (essai encadré, rdv de liaison et CRPE) ont été fortement mobilisés en 2023.

La convention de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE) est un dispositif en cours de mise en œuvre opérationnelle entre les services.

En 2024, ce dispositif est amené à se développer.

L'essai encadré est un dispositif en plein essor ainsi que la participation au rendez-vous de liaison

2022

2023

Nombre d'essais encadrés réalisés à l'initiative du médecin du travail	0	10
Nombre de rendez-vous de liaison auxquels le SPST a participé	21	44

+ 47,7 % 

Les missions collectives de prévention de la désinsertion professionnelle

1 Le vieillissement actif et la prévention de la désinsertion dans le BTP

Un médecin du travail et une ergonome de PREVY participent au groupe de travail « Vieillesse active et prévention de la désinsertion dans le BTP » dans le cadre du PRITH avec l'élaboration de newsletters diffusées aux entreprises du secteur ainsi que sur les réseaux sociaux.



2 Le projet expérimental PDUP et secteur du BTP de 2022 à 2023



Un médecin du travail du service a mené un projet expérimental auprès des entreprises du secteur d'activité BTP de Bagnols-sur-Cèze. Il vise à explorer les enjeux liés à la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle au sein des entreprises du BTP et à analyser les stratégies et les dispositifs qui peuvent être mis en œuvre pour y faire face.

25 entreprises du BTP de Bagnols-sur-Cèze ont été sensibilisées dans ce cadre.

Un projet de repérage précoce : il s'agissait notamment de promouvoir les alertes et les signalements précoces des arrêts maladie par les adhérents de ce secteur d'activité particulièrement touché par les inaptitudes afin que le médecin du travail puisse de sa propre initiative organiser une visite de pré-reprise, et encourager le rendez-vous de liaison.

Ce projet a cherché à contribuer à une meilleure compréhension des enjeux liés à la PDUP au sein du secteur du BTP. Il a proposé des recommandations pratiques pour renforcer les mesures préventives et promouvoir les dispositifs établis par la loi du 2 août 2021 afin d'assurer l'employabilité durable des travailleurs du BTP, de préserver leur intégration sociale et professionnelle, ainsi que la compétitivité du secteur dans son ensemble.

3 Les petits-déjeuners employeurs de la cellule PDP en 2023

Au titre des sensibilisations, le service organise des petits-déjeuners en collaboration avec le service social de la CARSAT et CAP EMPLOI afin d'informer les adhérents sur les différents outils mis à leur disposition pour promouvoir le maintien en emploi dans leur structure (intérêt et sens du rendez-vous de liaison, des visites de mi-carrière, de pré-reprise et de reprise etc.).

Quatre ateliers ont été proposés en 2023 :

- Atelier 1 - MEE PDP quésaco
- Atelier 2 - Itinéraire d'un salarié en arrêt : les outils
- Atelier 3 - Itinéraire d'un salarié en arrêt : les acteurs
- Atelier 4 - Itinéraire d'un salarié en arrêt - itinéraire d'un salarié en activité

4 PREVY co-anime des ateliers collectifs avec la CARSAT, le CAP EMPLOI, la MDPH et l'Assurance Maladie

à destination de travailleurs rencontrant des problématiques de santé qui ont des répercussions sur leur maintien en emploi.

Deux ateliers ont eu lieu en 2023 :

- le mardi 14 novembre (PREVY – CAP EMPLOI – AS CARSAT et CSAM)
- le mardi 12 décembre (PREVY – CAP EMPLOI – AS CARSAT et MDPH)

5 La participation à la semaine PAL « Programme d'auto-rééducation des lombalgies » avec la rééducation fonctionnelle du CHU de Nîmes

- PREVY co-anime avec CAP EMPLOI ou le service social de la CARSAT une présentation du maintien en emploi auprès des patients travailleurs en arrêt de travail du fait d'une Maladie Chronique Évolutive de l'appareil locomoteur.
- Le service a co-animé 5 ateliers en 2023.

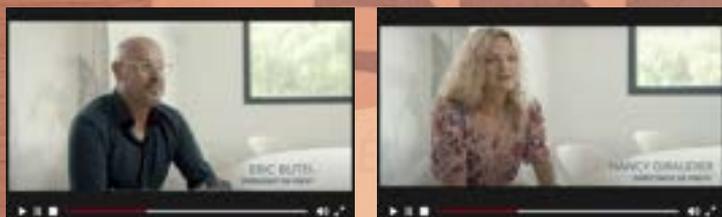
6 En interne, la cellule PDP de PREVY a également un fort rôle pédagogique

Auprès des équipes pluridisciplinaires pour expliquer les différents dispositifs mis à leur disposition et créer des supports de formation, de communication et de promotion.

En 2023 :

- 3 réunions pédagogiques
- 2 RDV PDP en TEAMS :
 - BOETH et si on clarifiait ? en partenariat avec CAP EMPLOI .
 - Les dispositifs de transitions professionnelles mais de quoi parle-t-on exactement ? en partenariat avec Transition Pro Occitanie.
- **De nombreuses documentations transmises :**
 - 17 nouvelles mesures pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap
 - Présentation du dispositif CRPE
 - Promotion des ateliers PDP CARSAT
 - Présentation de l'IRDP proposé par le GIMS 13





Éric BUTEL, Président et Nancy GIRAUDIER, Directrice, vous expliquent comment les équipes de PREVY vous accompagnent pour mettre en place et développer une véritable culture de prévention au service de la santé de vos salariés et de la performance de votre entreprise.



Voir la vidéo

La communication scientifique

Le 14 novembre 2023, l'INRS a organisé une journée technique consacrée à l'exposition chimique des travailleurs en contact direct avec les produits de consommation neufs tout au long de leur chaîne d'approvisionnement vers le consommateur. Valérie Jusseaume, Infirmière en santé au travail au sein de PREVY a été conviée pour répondre au sujet : "Produits de consommation : du conteneur au commerce, quel risque chimique pour les travailleurs ?".

L'occasion de présenter le travail réalisé dans le cadre de son mémoire portant sur "les risques de circulation de Composés Organiques Volatils (COV) dans les cartons des produits fabriqués à l'étranger, qui sont ensuite ouverts et mis en rayon par les salariés des magasins non-alimentaires.

L'objectif de cette étude était de détecter la présence ou non de polluants à l'ouverture des emballages de produits non-alimentaires.

La réalisation de métrologies sur divers postes de travail (déballage en réserve, mise en rayon, etc.) a mis en évidence la présence de COV dans 2 commerces sur 4 avec :

- des pics à l'ouverture des emballages de tout type mais surtout les sachets en plastique ;
- la libération maximale au déchirage des sachets plastiques ;
- la chute rapide des taux après ouverture des emballages ;
- l'absence d'études officielles sur l'exposition aux COV au moment du déballage ne permet pas de se référer à des taux d'exposition acceptables pour la santé des salariés de ces magasins.



Le service communication de PREVY a réalisé une vidéo permettant d'illustrer la problématique des COV dans le domaine des magasins non-alimentaires et donner quelques pistes de prévention pour éviter les inhalations.

Cette vidéo a été diffusée par l'INRS lors de la journée technique consacrée à l'exposition chimique des travailleurs en contact direct avec les produits de consommation neufs tout au long de leur chaîne d'approvisionnement vers le consommateur.



Lire la vidéo



Il est important d'aborder ce risque chimique peu connu qui affecte pourtant l'ensemble du secteur non-alimentaire. Aucune recherche n'a encore été menée sur les Composés Organiques Volatils (COV), c'est pourquoi nous avons entrepris notre propre étude. Par notre expérience professionnelle, nous constatons que les médecins généralistes ne font pas toujours le lien entre le travail et les maladies chroniques de leurs patients, telles que l'asthme, l'eczéma, les problèmes cutanés voire les cancers. Ils prescrivent des traitements pour atténuer les symptômes sans jamais en guérir la cause, qui peut pourtant être liée au milieu professionnel. Les travailleurs demeurent exposés aux agents pathogènes, ce qui aggrave leurs pathologies et peut mener à une inaptitude professionnelle ou même à des décès.

Propos de Valérie JUSSEAUME, IDEST lors de son passage à l'INRS.



Faits marquants de la com'externe

FÉVRIER

Création de John, notre médecin du travail fictif

Pour mieux comprendre les missions de PREVY et les rôles de l'organisation, John, notre médecin du travail fictif, accompagne nos adhérents à travers une série de vidéos pédagogiques animées dont la première est sortie au début de l'année 2023.



AVRIL

Annnonce du changement de dénomination sociale pour le 17 juillet 2023.



JUILLET

Changement de nom et de charte graphique

Mutation de l'ensemble des supports de communication interne et externe vers la nouvelle dénomination sociale ainsi que la nouvelle charte graphique PREVY



PLUS DE 150

Brochures, affiches, flyers chartés PREVY

PLUS DE 20

Supports institutionnels (cartes de visite, roll-up, drapeaux, papier en-tête etc.)

Nouvelle charte pour : les newsletters, les réseaux sociaux, etc.

AOÛT

Le site internet fait peau neuve avec la nouvelle dénomination :

Nouveau nom de domaine, nouvelle URL, changement de design et modernisation des outils (inscription aux ateliers, etc.).

PREVY.FR



SEPTEMBRE

Emménagement à la Maison de la Prévention

Remise du kit de bienvenue aux collaborateurs PREVY



OCTOBRE

Inauguration de la Maison de la Prévention



La com' externe

La communication externe de PREVY se déploie toute l'année sur plusieurs canaux : réseaux sociaux, site internet, campagnes d'E-mailing, distribution de documents-papiers, affichage numérique et papiers dans les locaux de PREVY.



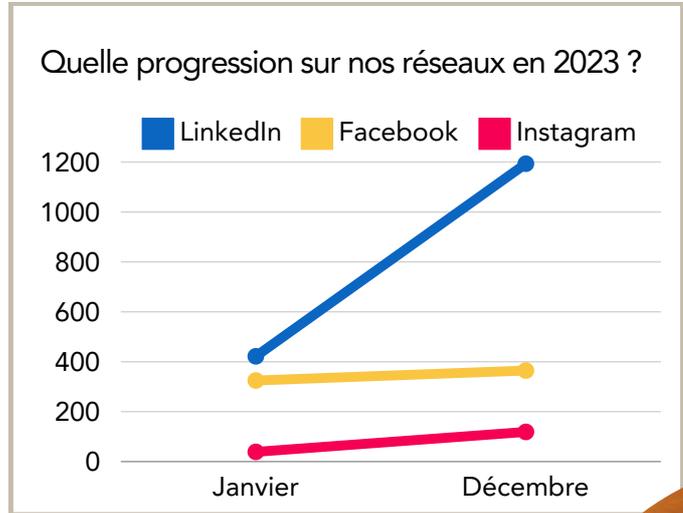
Posts sur les réseaux sociaux
105 posts
1 post tous les 3 jours



Vidéos
25 vidéos
10 vidéos en mode interview



Newsletters
164 campagnes de newsletter
+ 560 000 mails envoyés au global



Ouverture de la page Instagram de PREVY en mars 2023



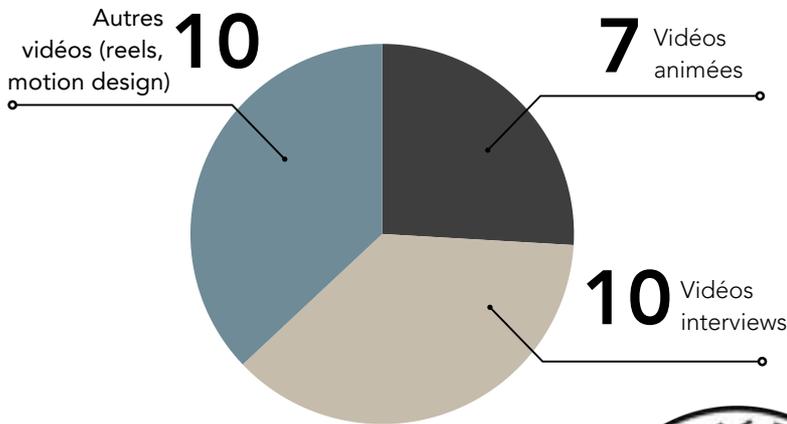
Une semaine de com' chez PREVY, je vais voir quoi ?

Toutes les semaines, l'équipe communication travaille pour proposer aux adhérents des contenus pédagogiques et informatifs sur la prévention et la santé au travail mais aussi pour mettre en avant les évolutions du service en 2023.

<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; border-radius: 5px; margin-bottom: 10px;">Lundi</div>  <p>Un mail d'actualités sur la prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BTP, vagues de chaleur, hygiène de vie, risques professionnels, etc. ; • Actualité du service ; • Promotions du maintien en emploi. 	<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; border-radius: 5px; margin-bottom: 10px;">Mardi</div>  <p>Un post sur les réseaux sociaux :</p> <p>Retours sur un atelier de prévention (TMS, conduites addictives, burn-out, risque routier, etc.) ou sur une sensibilisation intra-entreprise.</p>
<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; border-radius: 5px; margin-bottom: 10px;">Mercredi</div> <p>Une vidéo pour illustrer une sensibilisation intra-entreprise mêlant images d'Actions en Milieu de Travail (AMT), interviews avec les préventeurs et conseils sur les bonnes pratiques à adopter au travail.</p> 	<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; border-radius: 5px; margin-bottom: 10px;">Jeudi</div> <p>Un second post sur les réseaux sociaux :</p> <p>Conseils généraux sur l'hygiène de vie et les bonnes habitudes au travail (déconnexion, sommeil, alimentation, sport, prévention des risques, etc.).</p> 
<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; border-radius: 5px; margin-bottom: 10px;">Vendredi</div> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'un nouveau document de prévention (hypertension, audition, etc.) ; • Nouvel article sur le site internet ; • Mise à jour des écrans et de l'affichage pour les salles d'attente. 	

Toutes nos vidéos en 2023

Toutes les équipes de PREVY se sont mobilisées pour créer et partager des vidéos en 2023. En mode interview ou en vidéo animée, avec des formats de quelques secondes ou de plusieurs minutes, l'objectif est de présenter et de promouvoir l'offre socle de services mais également d'illustrer les actions des équipes pluridisciplinaires auprès des adhérents.



Retrouvez toutes nos vidéos sur notre site Internet et sur Youtube !



Illustration de l'accompagnement en prévention primaire de PREVY auprès des adhérents

Retrouvez en vidéo le témoignage de Cynthia SAVANIER, Directrice des ressources humaines à KPI GROUPE, qui a décidé d'intégrer les ateliers de sensibilisation aux journées d'intégration des nouveaux salariés de son entreprise, et Benjamin Bousquet, technicien hygiène Sécurité de PREVY qui anime toute l'année les ateliers Risque Routier.

Zoom sur notre page LinkedIn



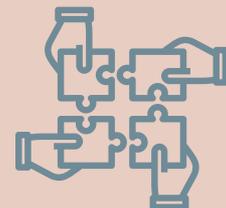
En 2023, notre page LinkedIn, le réseau social spécialisé sur le travail et les relations inter-entreprises, a nettement progressé. En 2024, notre objectif est de nous focaliser sur ce réseau pour atteindre un maximum d'entreprises adhérentes et de travailleurs suivis.



+ 182 %
d'abonnés en 2023



62 792
impressions totales en 2023



26 publications
en collaboration avec une entreprise adhérente, une structure institutionnelle, ou un partenaire externe.

La com' interne

Utiliser la communication interne au sein de l'association permet de créer du lien avec les collaborateurs, d'améliorer leur niveau d'implication dans leur travail ainsi que dans la vie du service. Plusieurs actions digitales et événementielles ont été déployées.

Newsletter interne : La pause com'



19 Newsletters envoyées en interne

2 239 E-mails

Une newsletter qui informe l'ensemble des collaborateurs sur :

- Les dernières actualités du service,
- Les réalisations des équipes,
- Les changements dans l'organisation et l'arrivée des nouveaux salariés,
- La participation à des événements locaux ou nationaux,
- Le partage de retours d'expérience des entreprises accompagnés par les équipes pluridisciplinaires de PREVY,
- Des quizz pédagogiques pour tester les connaissances métiers.

Les événements internes

11 avril 2023

Présentation des projets à venir pour le service

- Réunion avec les auxiliaires médicaux ;
- Intervention du service Conseil en Évolution Professionnelle avec Mme Emmanuelle Simon ;
- Intervention de l'ARACT et de ses activités ;
- Présentation du plan du Projet de Service 2024-2028 ;
- Point info' sur la Maison de la Prévention avec le groupe de travail, les membres du CSE et les pilotes des ateliers du futur village de prévention.

19 décembre 2023

Après-midi récréative :

- Repas de Noël organisé par le CSE
- Visite guidée à l'Oliveraie Jeanjean
- Goûter de Noël et discours de la directrice Nancy Giraudier et du Président Éric Butel



10 janvier 2023

Réunion de service, vœux et galettes des rois



29 septembre 2023

Les emménagements du siège et des 6 centres nîmois se sont succédés tous les vendredis du mois de septembre avec au programme :

- Accueil sécurité et incendie
- Visite des locaux
- Apéritif de bienvenue en fin de matinée

NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION

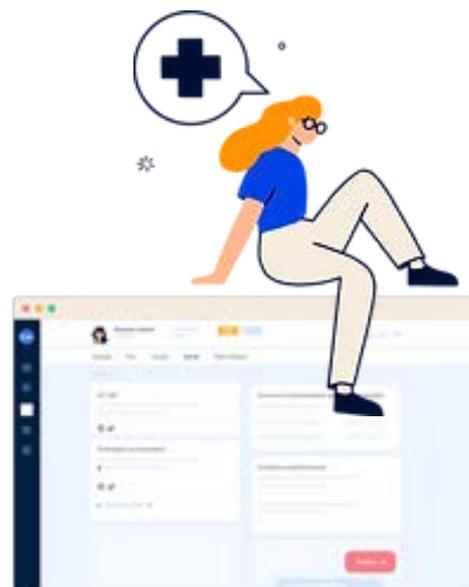


08

Un nouveau logiciel métier

Ce nouvel outil s'inscrit dans une démarche de simplification et d'optimisation des outils de gestion pour les équipes PREVY et a pour vocation de proposer toutes les fonctionnalités nécessaires à la délivrance de l'offre socle :

- Simplifier le fonctionnement quotidien par la prise en main intuitive du logiciel et être doté d'outils communs et fiables qui permettront en outre d'harmoniser les pratiques et d'optimiser le temps médical.
- Disposer de chiffres et extractions de données percutantes dans des tableaux préétablis indispensables à la bonne gestion et planification du service.
- Permettre un gain de temps administratif pour pouvoir se consacrer aux missions propres au service et à valeur ajoutée auprès de l'adhérent.
- Permettre aux entreprises adhérentes et à leurs travailleurs de bénéficier d'un accès à leurs données tout en facilitant l'ensemble de leurs démarches réglementaires.



PADOA, véritable plateforme collaborative, s'inscrit dans une démarche d'accompagnement de l'adhérent et du salarié à devenir acteurs de leur propre prévention via leur interface dédiée :

- Permettre le développement d'une relation constructive autour de la prévention.
- Rendre compte à l'adhérent de la prestation fournie par des tableaux de bord.
- Responsabiliser l'entreprise en lui donnant la main sur sa prise de rendez-vous en ligne, son DUERP connecté, l'historique de ses visites, ses échanges et demandes tout en valorisant les données de prévention par une analyse de la data.
- Faciliter la vie « administrative » de l'entreprise avec une nouvelle approche de la déclaration d'effectifs et l'évaluation des risques professionnels et des facteurs de pénibilité.

PREVY traite et exploite les données collectées de façon structurée et dispose d'une Big Data requêtable à des fins de statistiques croisées.

Le service souhaite être proactif dans les évolutions du logiciel et s'est proposé d'être bêtesteur des nouveaux applicatifs.

En parallèle, les adhérents et travailleurs sont assurés que le service assure un haut niveau de sécurité de leurs données par un hébergement en France garanti HDS (hébergement de santé) et ISO 27001.



Point com'

annonce et promotion du nouvel espace adhérent et espace salarié



4

Newsletters envoyées aux adhérents



1

Newsletter envoyée aux travailleurs suivis



1

Newsletter envoyée aux agences d'intérim adhérentes



6

Publications sur la conduite du projet PADOA auprès des équipes de PREVY



3

Publications sur les réseaux sociaux et actualités sur le site de PREVY



5

- Flyer espace adhérent
- Flyer espace salarié
- Flyer espace adhérent - spécial agence d'intérim
- Flyer appel à déclaration
- Flyer aide aux auxiliaires médicaux pour guider les adhérents sur l'espace PADOA



TRAVAIL

SANTÉ

SENSIB

IDENTIFICATION
DES RISQUES

PRÉCONISATIONS

PROTECTION

PROJECTION 2024



« Plus
qu'un service
de prévention
et de santé
au travail,
un partenaire
engagé
à vos côtés »



09

PREVY confirme son engagement dans la démarche d'amélioration continue et prépare le service à la certification

L'article 11 de la loi du 2 août 2021 (article L4622-9-3 du Code du travail) dispose que chaque Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) fait l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation à l'aide de référentiels.

A compter de son entrée en vigueur, les SPSTI disposent d'un délai de deux ans pour obtenir leur certification, soit jusqu'au 1er mai 2025.

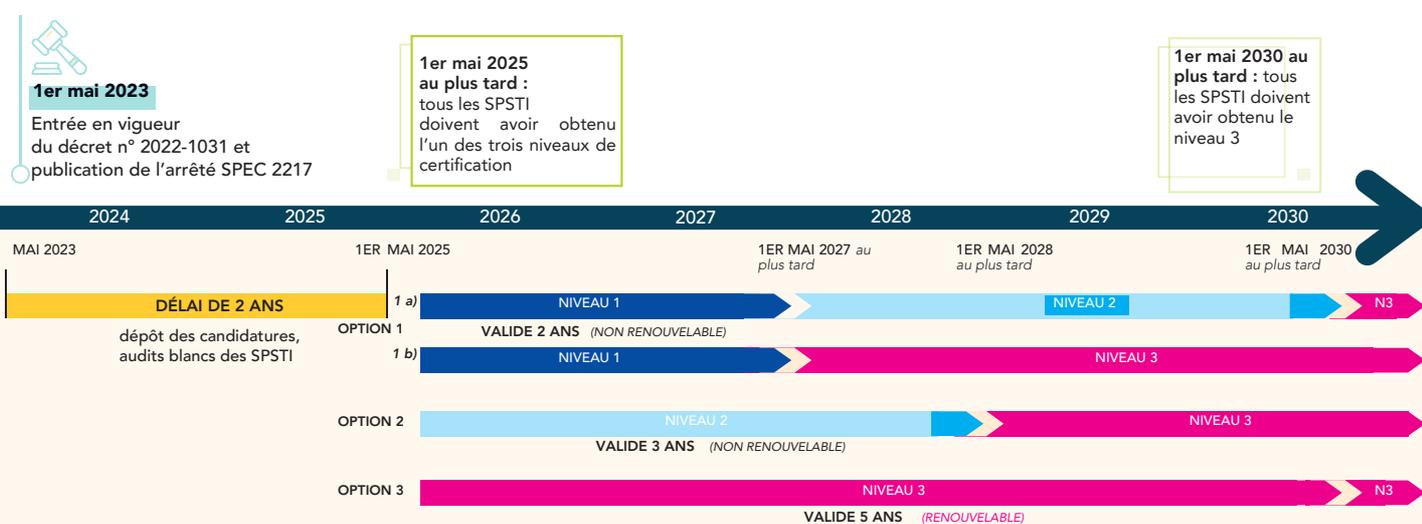
L'AFNOR SPEC 2217 constitue un référentiel « métier » pour les SPSTI dont l'appréciation des services rendus est principalement évaluée à l'aune des critères et des exigences retenus pour mesurer la bonne réalisation des trois missions de l'ensemble socle de services ; à savoir, la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé, la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi.

Ces référentiels concernent :

1. La qualité et l'effectivité des services rendus dans le cadre de l'ensemble socle de services ;
2. L'organisation et la continuité du service ainsi que la qualité des procédures suivies ;
3. La gestion financière, la tarification et son évolution ;
4. La conformité du traitement des données personnelles au règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
5. La conformité des systèmes d'information et des services ou outils numériques utilisés par les professionnels de santé exerçant pour le compte des SPSTI aux référentiels d'interopérabilité et de sécurité mentionnés à l'article L4624-8-2 du Code du travail.

L'année 2024 sera dédiée à préparer PREVY à la certification de "niveau 1", prévue pour mai 2025

Le **niveau 1 de certification encadre** la phase d'engagement des procédures par le service. Elle attestera de l'engagement de PREVY par la mise en œuvre des moyens humains, organisationnels et fonctionnels que le service a déployés pour répondre aux exigences.



Le déploiement des Maisons de la Prévention sur le Sud et le Nord du département

La politique immobilière de PREVY s'adapte aux forts enjeux de la santé au travail et souhaite accompagner le développement des équipes pluridisciplinaires du Sud et du Nord du département :

- Dans le Sud du département afin de regrouper les équipes de Vauvert et du Grau du Roi et de rayonner sur l'axe Vauvert Gallargues Aimargues Grau du Roi.
- Dans le Nord du département afin d'asseoir et développer les trois équipes pluridisciplinaires de Bagnols-sur-Cèze.

En 2024, le service va intensifier ses recherches de locaux et/ ou terrains à bâtir.



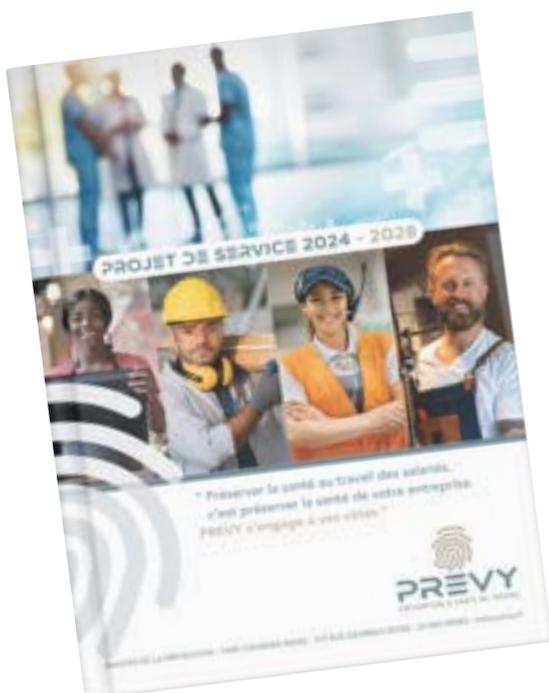
La première pierre est à Nîmes mais ce concept immobilier va s'étendre dans le Nord du département puis sur le territoire le plus au Sud de notre compétence territoriale.

Éric BUTEL, Président de PREVY

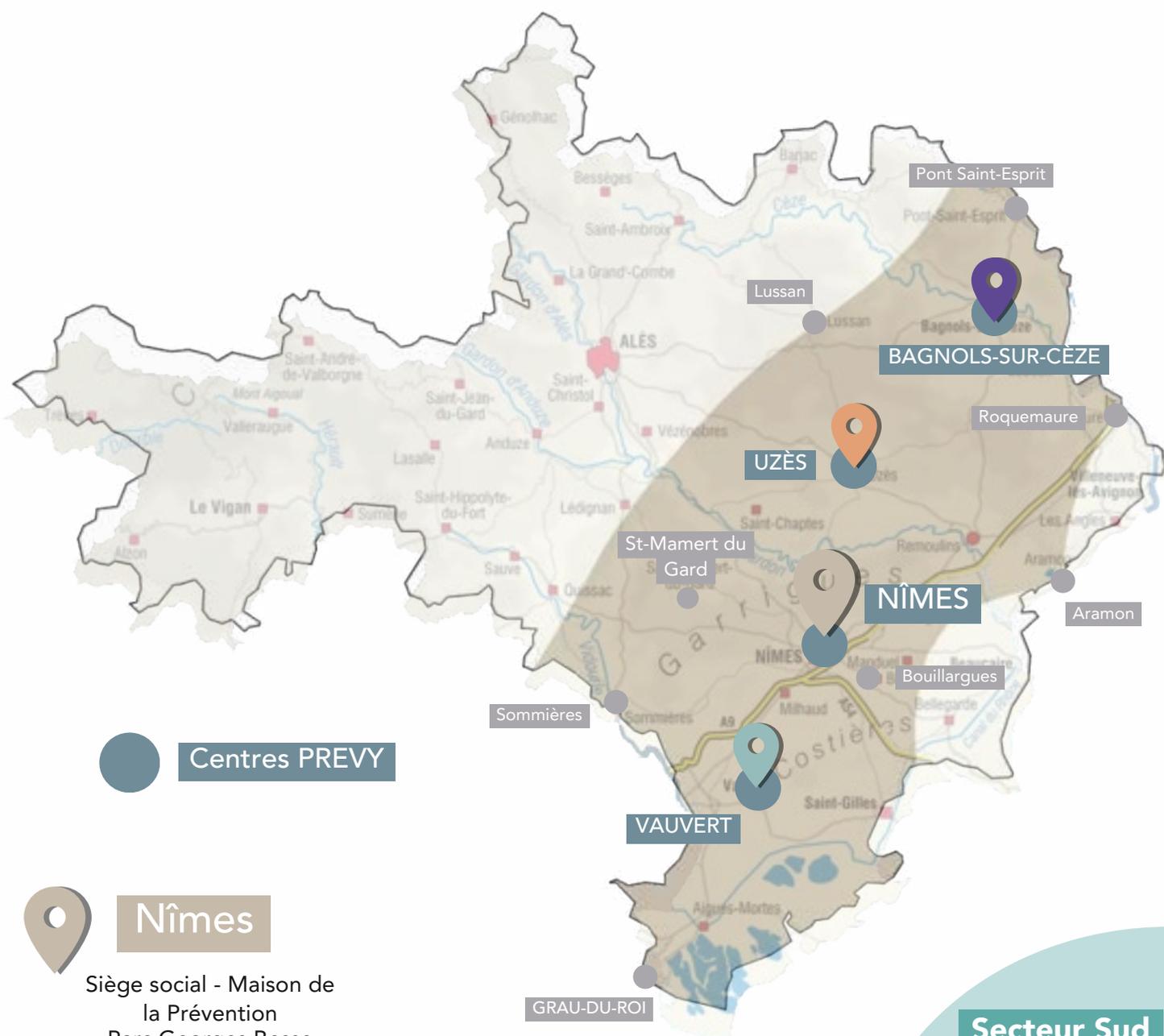


Le projet de service 2024-2028 : déploiement de l'année 1

Le service va s'attacher à piloter et suivre les huit actions du projet de services 2024-2028 notamment par le développement et l'analyse des indicateurs prévus la 1ère année.



Où nous trouver ?



Centres PREVY

Nîmes

Siège social - Maison de la Prévention
 Parc Georges Besse
 215 Rue Georges Besse
 30 000 - NÎMES
 Tél : 04 66 04 21 33

Secteur Nord

UZÈS

Centre médical
 Immeuble Europa, Route de Remoulins, ZAC Pont des Charrettes
 30700 - UZÈS
 Tél : 04 66 37 69 55

BAGNOLS-SUR-CÈZE

Centre médical
 20 Rue de la Floure, Zone Artisanale
 30200 - BAGNOLS-SUR-CÈZE
 Tél : 04 30 31 91 60
 Tél : 04 30 31 91 71

Secteur Sud

VAUVERT

Centre médical
 12 Avenue de la Condamine
 30600 - VAUVERT
 Tél : 04 66 71 71 21

Nous contacter

STANDARD

Tél : 04 66 04 21 33

ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Contactez votre médecin du travail.

Les contacts sont disponibles via l'espace adhérent.

RELATIONS ADHÉRENTS ET COTISATIONS

Tél : 04 30 31 91 09 - relation-adherent@prevy.fr

Tél : 04 66 04 21 39 - cotisation@prevy.fr

CELLULE PDP

Tél : 07 52 60 31 90 - cellulepdp@prevy.fr

COMMUNICATION

Tél : 04 66 04 21 31 - communication@prevy.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



PREVY - Prévention & Santé au Travail
Maison de la Prévention - Parc Georges Besse -
215 Rue Georges Besse, 30 000 NÎMES
Tél : 04 66 04 21 33

www.prevy.fr 

contact@prevy.fr 

@prevy-prevention   